

COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE
AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

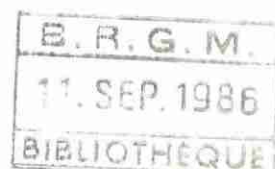


BRGM

étude hydrogéologique de la région de Soulaines-Dhuys (Aube)

hydrogéologie

environnement naturel et humain
de la région de Soulaines-Dhuys (Aube)





COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE
AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS
31-33, rue de la Fédération - 75015 PARIS

étude hydrogéologique de la région de Soulaïnes-Dhuys (Aube)

hydrogéologie

environnement naturel et humain
de la région de Soulaïnes-Dhuys (Aube)

M. Lansiaert

juillet 1986
86 SGN 432 STO

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

Département Stockages
B.P. 6009 - 45060 ORLÉANS CEDEX 2 - Tél.: 38.64.34.34

RESUME

Dans le cadre de la caractérisation de la région de Soulaines-Dhuys pour un projet de centre de stockage de surface, l'ANDRA a chargé le BRGM de collecter et de synthétiser des données relatives à l'environnement physique, naturel et humain.

L'étude a consisté essentiellement en une enquête auprès des organismes administratifs régionaux (service régional d'aménagement des eaux, Conseil Supérieur de la pêche -délégation régionale Champagne Ardenne-, Agence de Bassin Seine-Normandie -délégation de Châlon-, INSEE, DRAE ...) ou départementaux (DDAF, ...) pour collecter toutes les données et informations utiles à la caractérisation de la région.

Des visites sur le terrain ont permis de compléter ce dossier par des données sur la faune et la flore de la zone étudiée.

=====

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I - <u>MILIEU PHYSIQUE</u>	
I.1 - Relief - Hydrographie	1
I.1.1 - La Champagne humide	1
I.1.2 - La région de Soulaines	2
I.1.3 - Secteur du Pli - Description physique	3
. Localisation	3
. Caractéristiques morphologiques	3
. Accès	4
I.2 - Les sols	7
I.2.1 - Généralités	7
I.2.2 - La région de Soulaines-Dhuys	7
II - <u>MILIEU NATUREL</u>	
1 - Végétation	10
2 - Faune terrestre	13
2.1 - Les oiseaux	13
2.2 - Les mammifères	13
3 - Faune aquatique	18
4 - Ecologie - Protection de la nature	19
III - <u>MILIEU HUMAIN</u>	
1 - Données régionales	20
1.1 - Population - Démographie	20
1.2 - Loisirs	22
1.3 - Activités - Industrie	22
1.4 - Exploitations de gravières	25
1.5 - La forêt et son exploitation	29
2 - Données locales	30
2.1 - Population - Démographie	30
2.2 - Contexte socio-économique	36
3 - Accès - Voirie	43
Principaux documents consultés	44

ANNEXES

SOMMAIRE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

	<u>Pages</u>
Carte 1 - Secteur du pli Localisation des profils topographiques	5
Carte 2 - Pédologie - Principaux ensembles	8
Carte 3 - Végétation - Localisation du secteur du Pli	12
Carte 4 - Localisation des gravières exploitées (et en projet) dans la basse vallée de la Voire	26
Carte 5 - Région forestière de l'Aube	31
Tableau 1 - Principaux types de sol	9
Tableau 2 - Liste des principales espèces végétales des milieux forestiers	11
Tableau 3 - Liste des oiseaux nicheurs sur les cartes au 1/50 000 Doulevant-le-Château et Brienne-le-Château	15
Tableau 4 - Liste des mammifères sauvages présents sur les car- tes au 1/50 000 de Brienne-le-Château et Doulevant- le-Château	17
Tableau 5 - Population - Démographie Région de Soulaines-Dhuys	21
Tableau 6 - Loisirs (chasse, pêche)	23
Tableau 7 - Gravières exploitées dans la basse vallée de la Voire	27
Tableau 8 - Région forestière "Champagne Humide" Principales données sur la forêt	32
Tableau 9 - Région forestière "Champagne Humide" Surface par essence prépondérante	33
Tableau 10 - Région forestière "Champagne Humide" Landes et friches - Surface par type écologique	34
Tableau 11 - Structure de la population	36
Tableau 12 - Population de 15 ans et plus - Type d'activité	41
Tableau 13 - Actifs ayant un emploi - Type de statut	41
Tableau 14 - Migrations alternantes	42
Figure 1 - Répartition de la population	4
Figure 2 - Commune de Soulaines-Dhuys Evolution de la population depuis 1872	35
Figure 3 - Commune d'Epothémont Evolution de la population depuis 1872	37
Figure 4 - Commune de la Chaise Evolution de la population depuis 1872	38
Figure 5 - Commune de la Ville-aux-Bois Evolution de la population depuis 1872	39

I - MILIEU PHYSIQUE

I.1 - RELIEF - HYDROGRAPHIE

I.1.1 - LA CHAMPAGNE HUMIDE

Dans la région Champagne-Ardenne il existe une bonne concordance entre le relief et les formations géologiques.

La nature de ces formations influe sur le modèle de paysage, mais également sur les caractéristiques de perméabilité du sol et du sous-sol.

Les plaines champenoises, qui s'étendent sur des formations crétacées, contrastent par leur monotonie avec la variété des auréoles jurassiques qui les bordent.

La Champagne humide est une région d'apparence déprimée, l'altitude moyenne étant de 140 m ; drainage et relief y sont indécis. Les larges vallées de la Marne, de l'Aube et de la Seine y sont à peine encaissées entre des interfluves très peu marquées.

Cependant la Champagne humide n'est pas sans relief ; les principaux contrastes opposent les collines argileuses aux plaines formées par les épandages de grèves des vallées de l'Aube et de la Seine.

Quelques subdivisions peuvent y être distinguées :

- la partie méridionale (vers Chaource ou Lusigny) présente de faibles collines confuses entre de larges passages plats qui constituent les vallées de la Seine et de l'Aube ;

- au Centre, le pays du Der, presque plat, est parsemé d'étangs et de forêts. Localement, les marnes de Brienne (Albien supérieure) engendrent quelques collines basses ;

- plus au Nord, le Vallage a un relief suffisamment accentué pour fermer la ligne de partage des eaux entre la Marne et l'Aube ; leurs affluents y dessinent un réseau très chevelu ;

- la plaine du Perthois (entre St Dizier et Vitry) correspond à une convergence hydrographique : la Marne, l'Ornain, la Saulx et de nombreux ruisseaux y marquent difficilement leur lit ;

- au Nord, le Vallage d'Aisne ou d'Argonne forme un coin effilé par lequel s'achève la Champagne humide entre l'Argonne et la Côte de Champagne.

I.1.2 - LA REGION DE SOULAINES

La région de Soulaines se situe dans le pays du Der, essentiellement plat où les sables de Puisaye et les argiles du Gault ne donnent que de très molles collines.

La Voire y drainent l'essentiel des eaux de surface avant de se jeter dans l'Aube à l'aval de Challette.

Un chevelu dense de fossés et de ruisseaux (noues d'Amance, ruisseaux de St Victor, de Chantecoq ...) parsème la région ainsi que de nombreux étangs (étangs des Cailles, de la Motte, du Muguet, de l'Aunaie ...).

Le relief est faiblement marqué mais les forêts en occupent l'essentiel, alors que les prairies et les cultures s'étendent autour des agglomérations ou dans le lit majeur des cours d'eau.

I.1.3 - SECTEUR DU PLI - DESCRIPTION PHYSIQUE

1 - LOCALISATION

(cf. carte n° 1)

Le secteur du Pli se situe sur le territoire N-W de la commune de Soulaines au Sud-Ouest de la commune de la Ville-aux-Bois, à l'Est de la D 155 (Epothémont-Morvilliers).

Il couvre une superficie de trois kilomètres carrés.

2 - CARACTERISTIQUES MORPHOLOGIQUES

(cf. profils topographiques)

Le secteur du Pli concerne une colline culminant à 154 mètres d'altitude. Il est limité à l'Ouest par la rivière "les Noues d'Amance" dont le lit se trouve à une altitude de 125 m environ.

Au Sud "l'Etang de Villemahu" reçoit les eaux provenant du ruisseau "le Forgeot" et de l'étang des Cailles et constitue une zone plus ou moins humide.

A l'Est, la forêt a été défrichée autour de la Ville-aux-Bois et a fait place aux cultures.

L'étang du Happet constitue la limite Nord du secteur étudié.

Toutes les eaux ruisselant sur la zone du Pli alimentent donc les ruisseaux ou étangs qui la bordent.

Les sols de ce secteur sont de même type que ceux de la forêt de Soulaines : sols bruns acides hydromorphes, à pseudo-gley à faible profondeur.

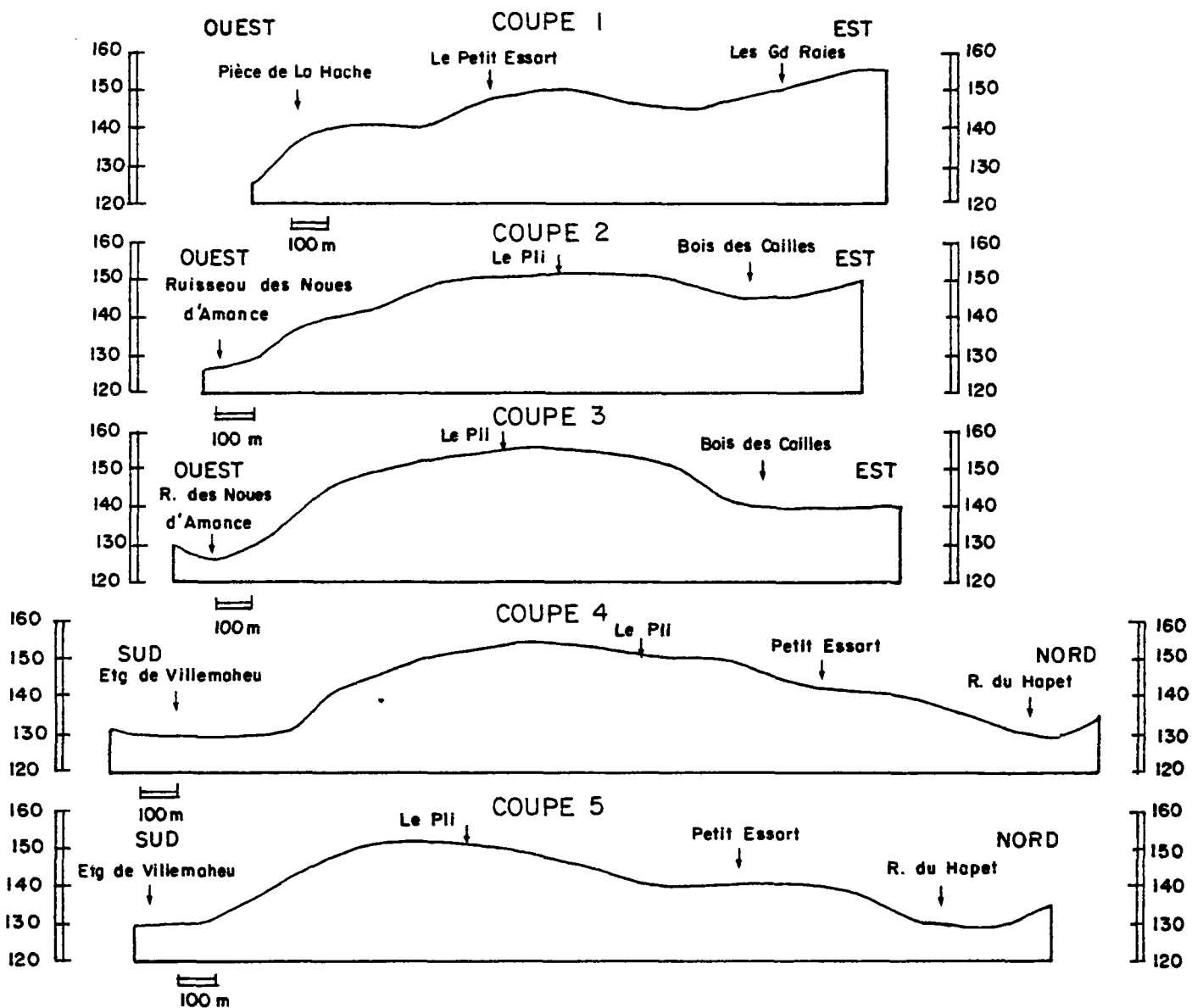
Les Noues d'Amance coulent sur des sols d'apport peu évolués, hydromorphes, sur alluvions non calcaires fines.

3 - ACCES

Le site du Pli n'est traversé par aucune route départementale ou chemin communal. L'approche du site se fait par la Départementale D 24, soit à partir de la D 400 et Epothémont, soit à partir de la D 960 et Soulaines-Dhuys.

Un chemin empierré privé permet l'accès à la partie méridionale du site, à partir de la D 960 au lieu-dit "Ferme Saint-Victor".

Par chemin de fer, l'accès le plus proche est la gare de Brienne-le-Château desservie par une voie secondaire Troyes-Brienne-Vitry-le-François.



Secteur du Pli - Profils topographiques

I.2 - LES SOLS

I.2.1 - GENERALITES

Une étude pédologique a été réalisée sur les cantons de Brienne-le-Chateau, Chavanges et Soulaines-Dhuys par la Société d'aménagement des Friches et Taillis de l'Est de Chaumont en 1971.

Elle a révélée une très importante diversité des sols, liée à celle du relief et des roches.

Cependant cinq grands ensembles aux caractéristiques assez cohérentes ont été distingués (cf. carte n° 2) :

- les roches calcaires dures du Barrois,
- les roches calcaires crayeuses de la Champagne sèche,
- les argiles et sables de la Champagne humide,
- les marnes de la Plate-forme Cénomaniennne,
- les formations récentes d'apport de la Plaine de Brienne et de la vallée de la Voire.

Pour chacun de ces ensembles, les différents types de sols ont ensuite été recensés et cartographiés (cf. tableau n° 1).

I.2.2 - LA REGION DE SOULAINES-DHUYS

La région de Soulaines est entièrement incluse dans l'ensemble "Champagne humide". Les sols présents dans cette zone sont donc ceux de cet ensemble auxquels il faut ajouter les sols peu évolués d'apport, dans les vallées, et les sols bruns faiblement lessivés limono-argileux de plateau de l'ensemble du Barrois.

La forêt de Soulaines est implantée sur des sols bruns acides hydromorphes, alors que les bois voisins (bois communal, d'Humégnil, Chatillon) sont sur des sols lessivés hydromorphes limoneux ou limono-sableux.

Les prairies et cultures sont, dans la partie Sud-Est, installées sur un complexe de sols bruns et sols bruns calcaires sur argiles et, dans la partie centrale, sur des sols lessivés hydromorphes limoneux ou limono-sableux.

CHAMPAGNE
SECHE

MARNE

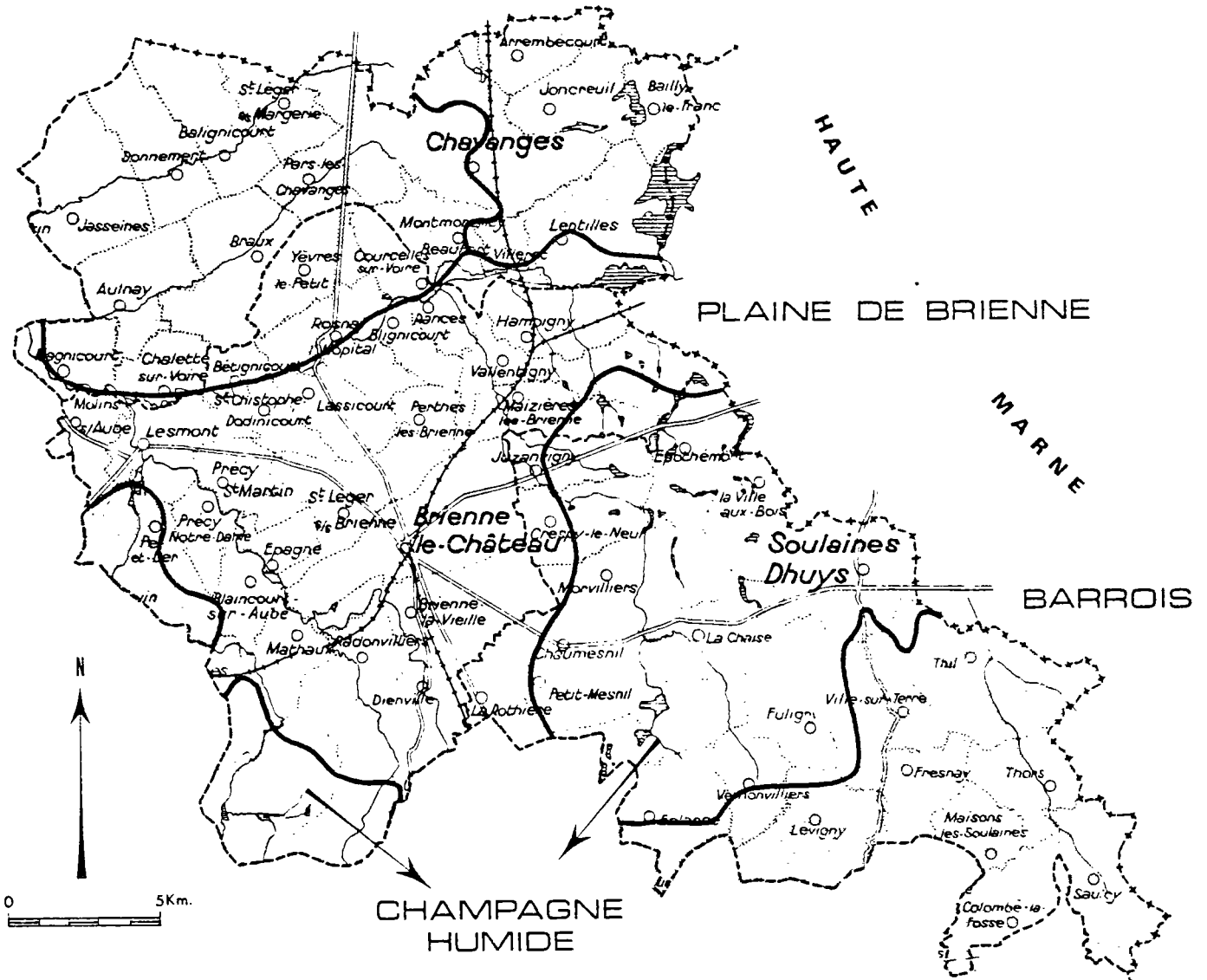
PLATE FORME
CENOMANIENNE

HAUTE

PLAINE DE BRIENNE

MARNE

BARROIS



Carte n° 2

Pédologie - principaux ensembles.

TABLEAU N° 1 - PRINCIPAUX TYPES DE SOL

BARROIS	CHAMPAGNE HUMIDE	PLAINE DE BRIENNE	CHAMPAGNE SECHE	PLATE-FORME CENOMANIENNE	VALLEES
<ul style="list-style-type: none"> . Sols bruns calciques Association . Sols bruns calciques . Sols bruns calcaires superficiels . Sols bruns calcaires sur marnes kimméridgiennes . Sols bruns faiblement lessivés limono-argileux de plateau . Sols peu évolués sur colluvions de forte pente 	<ul style="list-style-type: none"> . Complexe de sols bruns et sols bruns calcaires sur argiles . Sols lessivés hydromorphes limoneux ou limono-sableux <ul style="list-style-type: none"> * sous forêt * sous prairie ou culture . Sols bruns acides hydromorphes 	<ul style="list-style-type: none"> . Sols bruns calcaires superficiels reposant sur grèves . Sols bruns calcaires limoneux profonds . Sols bruns faiblement lessivés limono-argileux de terrasse . Sols bruns lessivés hydromorphes limoneux . Sols bruns hydromorphes sablo-limoneux 	<ul style="list-style-type: none"> . Rendzines sur craie . Sols bruns calcaires <ul style="list-style-type: none"> * sur matériaux crayeux * sur craie marneuse * sur matériau remanié Association . Rendzines sur craie . Sols bruns calcaires sur complexe limono-crayeux 	<ul style="list-style-type: none"> . Sols bruns calcaires parfois hydromorphes sur marnes . Sols bruns faiblement lessivés hydromorphes argilo-limoneux 	<ul style="list-style-type: none"> . Sols peu évolués d'apport hydromorphes . Alluvions calcaires, limoneuses . Alluvions calcaires, argilo-limoneuses . Alluvions non calcaires, fines . Alluvions non calcaires, grossières . Grèves avant 0,50m . Grèves entre 0,50m et 1,00m

II - MILIEU NATUREL

1 - VEGETATION

- Végétation forestière :

Les forêts de la zone d'étude appartiennent aux groupes des chênaies-charmaies ou des hêtraies-chênaies et sont généralement traitées en taillis sous futaie.

Les essences arborescentes dominantes sont : le chêne pédonculé, le charme, le bouleau, le hêtre et, pour la strate arbustive, le noisetier, l'aubépine. (cf. Tableau n° 2)

La strate herbacée, à floraison essentiellement vernale (mars-avril), n'a pas été inventoriée systématiquement, seules les espèces les plus abondantes ont été notées.

- Végétation des zones humides :

Les zones humides (étangs, ruisseaux, zones marécageuses) occupent une superficie non négligeable du secteur étudié, et une végétation spécifique y est associée.

Les principaux groupements végétaux caractéristiques sont les saulaies ripariales, les aulnaies-peupleraies ou aulnaies-frênaies, les phragmitaies.

LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES
DES MILIEUX FORESTIERS

Chêne (pédonculé)	Sabline
Charme	Lamier jaune
Hêtre	Lychnis fleur de coucou
Bouleau	Stellaire holostée
Noisetier	Renoncule des bois
Houx	Scrofulaire noueuse
Robinier	Eordium
Saule	Sceau de Salomon multiflore
Frêne	Bugle rampante
Aulne glutineux	Petite pervenche
Erable champêtre	Lierre terrestre
Aubépine	Raiponse en épi
Tremble	Cornouiller
Tilleul petite feuille	Oxalis
Petit houx (fragon)	Coucou des bois
Chèvrefeuille	Groseiller
Lierre	Gesse
Fougère aigle	Véronique petit chêne
Framboisier	Carex pendula
Muguet	



Carte n° 3
Végétation - Localisation du secteur du Pli
Echelle 1/25 000

2 - FAUNE TERRESTRE

2.1 - LES OISEAUX (cf. tableau n° 3)

D'après l'atlas des oiseaux nicheurs de France, 123 espèces d'oiseaux peuvent nicher dans la zone d'étude. Une vingtaine de ces espèces sont liées aux milieux humides (étangs, ruisseaux, marais) et un nombre équivalent aux terrains agricoles. La majorité des espèces est donc essentiellement forestière, ce qui est logique, compte-tenu de l'importance des forêts dans la région étudiée.

2.2 - LES MAMMIFERES

L'atlas des mammifères sauvages de France indique que 45 espèces sont présentées dans la région étudiée (cf. tableau n° 4).

Les cerfs, chevreuils et sangliers sont présents dans les bois de la région de Soulaines et peuvent être repérés par leurs traces ou leurs laissées. Il faut noter la présence d'espèces relativement rares, telles que la loutre, le chat sauvage, la genette qui sont protégées.

Après visite sur le site et discussion avec le garde qui gère la forêt des AGP et les bois communaux, il est possible de se faire une idée de la faune peuplant la zone d'étude.

En ce qui concerne la grande faune, les comptages réalisés ont révélé la présence d'une cinquantaine de cerfs et biches, autant de chevreuils et une quarantaine de sangliers.

Il faut noter que le cerf a été introduit seulement en 1979 sur le domaine des AGP, et que sa population pourrait avoir des échanges avec celle de la forêt d'Orient par les Bois de Ferrières.

Les grands animaux ont provoqué des accidents de la circulation : 3 biches tuées sur la D 960 et deux sur la D 155 près d'Epothémont.

Un groupement d'intérêt cynégétique a été créé, regroupant les 5 500 ha de la forêt de Soulaines, pour gérer au mieux les populations de grand gibier.

En hiver, un nourrissage est organisé pour maintenir les animaux dans le massif.

Sur l'étang des Cailles, le Colvert et les Sarcelles nichent régulièrement.

Les petits carnivores semblent être bien représentés dans le massif de Soulaines. Les espèces présentes seraient le blaireau, le renard, le chat sauvage, la martre, la fouine, l'hermine, et la belette. Le renard est chassé à tir.

L'écureuil, après une période de raréfaction, commence à être plus abondant.

En ce qui concerne les petits rongeurs, les batraciens, les reptiles, aucune information spécifique à la forêt de Soulaines n'a pu être collectée.

LISTE DES OISEAUX NICHEURS
SUR LES CARTES AU 1/50 000
DOULEVANT-LE-CHATEAU ET BRIENNE-LE-CHATEAU

(D'après l'atlas des oiseaux nicheurs de France, publié par la Société ornithologique de France).

+ Grèbe huppé	Faisan de chasse
+ Grèbe castagneux	Râle d'eau
Héron cendré	Marouette ponctuée
Butor étoilé	Râle des genêts
Blongios nain	Poule d'eau
+ Canard colvert	Foulquemacroule
Sarcelle d'été	Outarde canepetière
Fuligule milouin	Oedicnème criard
Aigle botté	Vanneau huppé
+ Buse variable	Petit gravelot
Bondrée apivore	Pigeon ramier
+ Milan noir	Tourterelle des bois
Milan royal	Tourterelle turque
Autour des palombes	+ Coucou gris
Epervier d'Europe	Chouette effraie
Busard des roseaux	Chouette hulotte
Busard Saint-Martin	Hibou moyen-dur
Busard cendré	Chouette chevêche
Faucon hobereau	Martinet noir
Faucon crécerelle	Martin pêcheur
Gélinotte des bois	Huppe fasciée
Perdrix grise	Pic cendré
Caille des blés	Pic vert
Pic mar	Rougequeue à front blanc
+ Pic épeiche	Rougequeue noir
Pic épeichette	Rossignol philomèle
Pic noir	Rouge gorge
Torcol fourmilier	Bouscarle de cetti

+ Cochevis huppé	Locustelle luscinioïde
Alouette lulu	Locustelle tachetée
+ Alouette des champs	Rousserolle turdoïde
+ Hirondelle de cheminée	Rousserolle effarvatte
+ Hirondelle de fenêtre	Phragmite des joncs
+ Pipit des arbres	Hypolaïs polyglotte
Pipit farlouse	Fauvette à tête noir
+ Bergeronnette grise	Fauvette des jardins
Bergeronnette des ruisseaux	Fauvette babillarde
Bergeronnette printanière	Fauvette grisette
Pie grièche à tête rousse	+ Pouillot véloce
Pie grièche grise	+ Pouillot fitis
Pie grièche écorcheur	Pouillot de Bonelli
Cincle plongeur	Pouillot siffleur
+ Troglodyte	Roitelet triple bandeau
+ Accenteur mouchet	Roitelet huppé
+ Grive draine	Gobemouche gris
Grive musicienne	+ Mésange charbonnière
+ Merle noir	+ Mésange bleue
+ Traquet pâtre	Mésange noire
Traquet tarié	Mésange huppée
Mésange nonette	Linotte mélodieuse
Mésange boréale	Serin cini
Mésange à longue queue	Bouvreuil pivoine
Sitelle torchepot	Pinson des arbres
Grimpereau des jardins	+ Moineau friquet
Bruant proyer	+ Etourneau sansonnet
Bruant jaune	+ Lorient d'Europe
Bruant zizi	+ Corneille noire
Bruant des roseaux	Corbeau freux
Verdier	Choucas des tours
Grosbec cassenoiaux	+ Pie bavarde
+ Chardonneret élégant	+ Geai des chênes

Les espèces précédées du signe + ont été observée lors de nos visites du site.

LISTE DES MAMMIFERES SAUVAGES
PRESENTS SUR LES CARTES AU 1/50 000
DE BRIENNE-LE-CHATEAU ET DOULEVANT-LE-CHATEAU

(d'après l'atlas des mammifères sauvages de France).

Hérisson	Muscardin
Taupe	Campagnol roussâtre
Musaraigne carrelet	Campagnol amphibie
Musaraigne couronnée	Campagnol terrestre
Musaraigne pygmée	Campagnol souterrain
Musaraigne aquatique	Campagnol des champs
Musaraigne musette	Campagnol agreste
Crocidure leucode	Rat musqué
Vespertilion à moustaches	Rat des moissons
Vespertilion de natterer	Mulot
Noctule	Mulot à gorge jaune
Pipistrelle commune	Rat surmulot
Oreillard roux	Souris domestique
Renard roux	Ragondin
Blaireau européen	Lièvre commun
Loutre	Lapin de garenne
Martre	Sanglier
Fouine	Cerf élaphe
Belette	Chevreuil
Hermine	
Putois	
Genette	
Chat sauvage	
Ecureuil	
Loir	
Lérot	

3 - FAUNE AQUATIQUE

Le B.R.G.M. n'était pas chargé de l'étude de l'écosystème aquatique ; cependant lors des contacts avec les services administratifs (S.R.A.E., Agence de Bassin Seine-Normandie ...) nous avons eu l'occasion de recueillir quelques documents sur la qualité biologique des eaux de la Voire et de la Laines (cf. annexes 1 à 4).

Dans le cadre de la politique des objectifs de qualité des eaux superficielles, le S.R.A.E. Champagne-Ardenne a réalisé des inventaires sur la Voire et ses divers affluents, dont la Laines. La qualité générale des eaux de la Voire est bonne (qualité 1A ou 1B) jusqu'en amont de Villeret où elle se dégrade en passant au niveau.

La Laines à Boulancourt présente déjà des teneurs élevées en DBO₅ (5 mg/l) et DCO (36 mg/l) ce qui justifie un classement en qualité 2.

Un prélèvement hydrobiologique effectué par le S.R.A.E. en 1981 sur la Voire au pont de Gervilliers a permis de déterminer un indice biotique de 7 et un IQBG de 10 ce qui indique une qualité moyenne ; alors qu'en septembre 1978 l'indice biotique était de 9 à cette même station, donc une meilleure qualité.

Le conseil supérieur de la pêche, délégation régionale de Metz, a effectué un examen hydrobiologique sur la Laines à Soulaines-Dhuys et à Louzé en 1983. Il montre que la Laines y présente un indice biotique respectivement de 6 et de 8 et un IQBG de 10. L'absence de plécoptères et la faible diversité faunistique, surtout à Soulaines, sont la conséquence d'un biotope peu hospitalier (absence de végétation aquatique, granulométrie uniforme des fonds ...) et expliquent une qualité moyenne.

Dans le cadre de l'élaboration du "schéma départemental de vocation piscicole de l'Aube", des informations sur l'intérêt piscicole de la Voire et de la Laines sont mises en évidence (cf. annexe 5).

Enfin, il faut noter qu'une "étude d'aménagement hydraulique du bassin de la Voire" a été réalisée par Hydratec pour le syndicat intercommunal du bassin de la Voire. Des aménagements sont prévus sur la Laines les Noues d'Amance ..., ils auront des répercussions sur la qualité des eaux de ces rivières.

4 - ECOLOGIE - PROTECTION DE LA NATURE

L'inventaire des zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique, floristique a fait l'objet d'une publication en 1985 pour la région Champagne-Ardenne.

La liste des sites inventoriés est fournie, pour le département de l'Aube, en annexe 8.

On notera, pour les communes de Soulaines-Dhuys et de la Ville-aux-Bois, l'indication du Bois d'Humegni1.

De plus, deux projets de réserve naturelle, l'un pour l'étang de la Horre, l'autre pour les prairies du bassin de la Voire, ont été établis par l'union régionale Champagne-Ardenne pour la Nature et l'Environnement (cf. annexes 9 et 10).

III - MILIEU HUMAIN

La commune de Soulaines-Dhuys, chef-lieu de canton, se situe à l'Est du département de l'Aube.

Elle est distante de :

- 15 km de Bar-sur-Aube (18 km par la route),
- 15 km de Brienne-le-Château (16 km par la route),
- 33 km de Saint-Dizier (38 km par la route),
- 42 km de Vitry-le-François (58 km par la route),
- 50 km de Troyes (56 km par la route).

1 - DONNEES REGIONALES (1)

1.1 - POPULATION - DEMOGRAPHIE (cf. tableau n° 5)

Nous avons pris en compte les différents cantons qui entourent celui de Soulaines, soit :

- en Haute-Marne : Montier en Der, Blaiserives ;
- dans l'Aube : Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Chavanges, Vendevre-sur-Barse.

En 1982, le canton le plus peuplé était celui de Bar-sur-Aube avec 14 361 habitants et le moins peuplé celui de Chavanges avec 2 229 habitants.

La densité de la population est faible, elle varie de 48 habitants au km² pour le canton de Bar-sur-Aube, à 11 habitants/km² pour ceux de Soulaines et de Blaiserives.

Les résidences secondaires représentent une part non négligeable du parc immobilier des différents cantons. A Soulaines-Dhuys, on a 148 résidences principales, soit un rapport de une pour 6.

(1) Les données brutes sont en annexe 11.

Canton	1982	1975	1968	Variation 1975-1982	en % 1968- 1975	Sup. km ²	Densité 1982	Nb immeubles 1982	Nb résidences principales 1982	Pop. résid. principales 1982	Nb résid. second. 1982	Solde 1975- 1982	Migratoire 1968-1975
BAR-SUR-AUBE	14 361	14 703	13 832	- 2,3	+ 0,9	299,09	48	4 793	4 873	13 736	399	- 801	+ 241
Pop. rurale	7 087	7 083	7 520	+ 0,1	- 0,9	275,84	26	2 978	2 391	6 754	306	- 48	- 381
BRIENNE	8 474	8 607	8 958	- 1,5	- 0,6	245,49	35	3 055	2 836	7 891	342	+ 6	- 542
Pop. rurale	3 928	4 170	4 563	- 5,8	- 1,3	207,72	19	1 853	1 416	3 908	241	- 154	- 445
CHAVANGES	2 229	2 425	2 702	- 8,1	- 1,5	178,12	13	1 102	807	2 208	115	- 197	- 311
SOULAINES	2 473	2 566	2 961	- 3,6	- 2,0	232,84	11	1 167	875	2 473	148	- 77	- 404
VENDEUVRE	5 674	5 305	4 787	+ 7,0	+ 1,5	237,72	24	2 201	1 942	5 616	248	+ 169	+ 325
Pop. rurale	2 734	2 692	2 966	+ 1,6	- 1,4	185,78	15	1 410	974	2 704	204	+ 80	- 286
BLAISERIVES	2 654	2 942	3 396	- 9,8	- 2,0	233,27	11	1 546	980	2 647	261	- 195	- 478
MONTIER-EN-DER	5 436	5 585		- 2,7	- 0,8	227,33	24	2 198	1 836	5 218	243	- 56	- 482
dont communes rurales	2 655	2 823		- 6,0	- 1,4	163,02	16	1 185	914	2 579	174	- 45	- 306

Tableau n° 5 - Population - Démographie
Région de Soulaines-Dhuys
(d'après INSEE)

1.2 - LOISIRS (cf. tableau n°6)

La densité de chasseurs sur les différents cantons est très variable, elle est de 65 ha par chasseur à Blaiserives, de 57 ha par chasseur à Soulaines-Dhuys et seulement de 30 ha par chasseur à Bar-sur-Aube (données INSEE, 1982).

1.3 - ACTIVITES - INDUSTRIE

Aucune mine ou carrière n'est en activité sur les cantons de Montier-en-Der et Blaiserives, par contre, les carrières à ciel ouvert en activité occupent les superficies suivantes :

- 7 ha sur le canton de Bar-sur-Aube,
- 54 ha sur le canton de Brienne-le-Château,
- 2 ha sur le canton de Chavanges,
- 7 ha sur le canton de Soulaines-Dhuys,
- 17 ha sur le canton de Vendeuvre-sur-Barse.

Le nombre et la répartition des zones industrielles, commerciales ou artisanales sont les suivants :

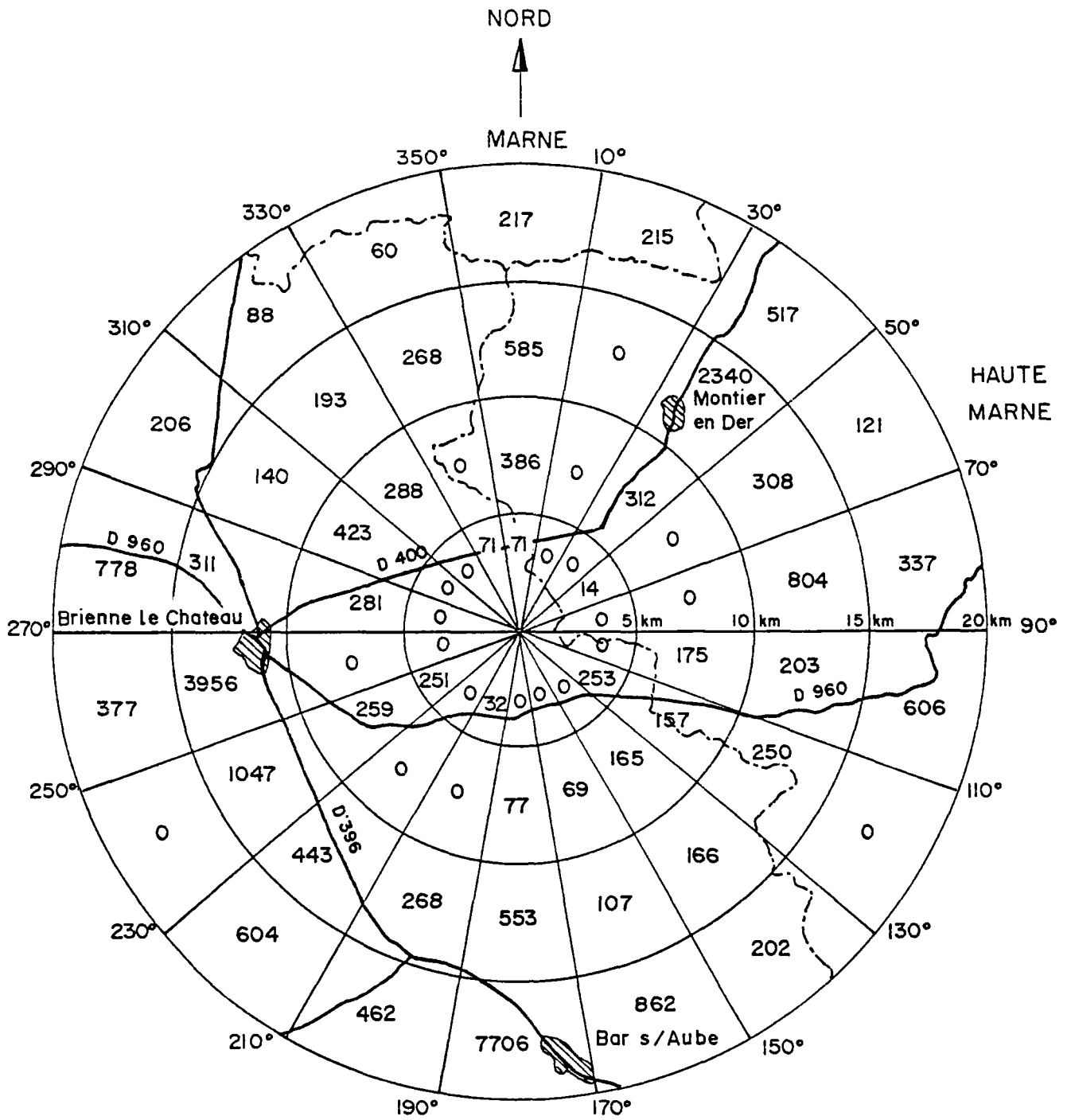
- 2 pour le canton de Bar-sur-Aube (soit 34 ha),
- 2 pour le canton de Chavanges (soit 3 ha),
- 1 pour le canton des Blaiserives (soit 5 ha),
- 1 pour le canton de Vendeuvre-sur-Barse (soit 12 ha),
- 0 pour les cantons de Brienne-le-Château et Soulaines-Dhuys.

La répartition de la population dans un rayon de 20 km autour de Soulaines-Dhuys est représentée sur la figure n° 1. Il apparaît nettement que la zone est peu peuplée en dehors des agglomérations de Brienne-le-Château et Bar-sur-Aube.

Tableau n° 6 : Loisirs (Chasse, pêche)

	Nombre de Communes	CHASSE		P E C H E				
		Nombre de permis	Superficie des terrains	Longueur des cours d'eau			Superficie des étendues d'eau	
				De 1ère catégorie	De 2ème catégorie	Où pêche impossible	Totale	dont pêche possible
CANTONS			ha	km	km	km	ha	ha
Bar-sur-Aube	23	845	25303	54	0	4	0	0
Brienne-le-Chateau ...	25	632	21163	18	71	0	164	128
Chavanges	16	392	15414	18	24	0	83	79
Soulaines-Dhuys	21	357	20373	2	2	0	83	4
Vendeuvre-sur-Barse ..	19	468	20187	39	9	4	170	157
Blaiserives	17	311	20191	34	0	0	4	1
Montier-en-Der	11	448	19658	40	44	10	210	48

Figure n° 1



REPARTITION DE LA POPULATION

par rayons de 5 km et secteurs de 20° d'après
le recensement de 1982

1.4 - EXPLOITATIONS DE GRAVIERES

1.4.1 - Inventaire

L'inventaire a été effectué dans les vallées des Noues d'Amance, de la Laines et de la Voire entre le secteur du Pli et la confluence de la Voire avec l'Aube. Les gravières exploitées se trouvent dans la basse vallée de la Voire, concernant 6 communes.

Les exploitations sont reportées sur la carte à 1/50 000 n° 4. Chaque exploitation (ou ensemble d'exploitations) ont un numéro d'inventaire et des renseignements plus précis sur ces gravières sont fournis dans le tableau n° 7. Ces renseignements ont été obtenus en consultant les dossiers du Service des Mines de Troyes, et en visitant sur place les gravières.

Certaines exploitations nécessitent quelques précisions :

N° 4 : Il s'agit d'un ensemble d'exploitations d'une superficie importante, dont une partie est déjà achevée.

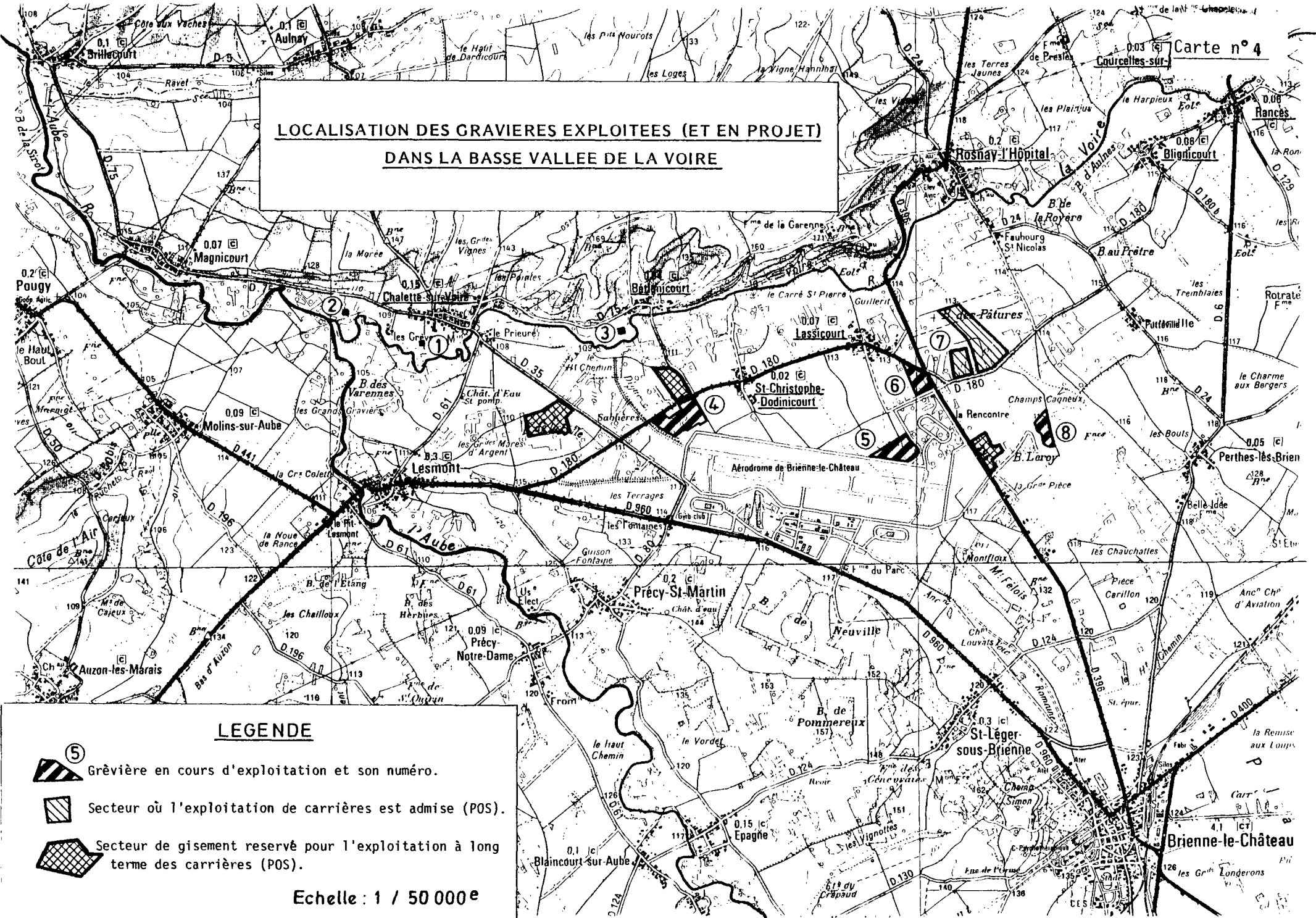
Il existe une station de triage et d'enrobage de graviers à l'extrémité Est de cet ensemble, juste en bordure Sud de la D 180. C'est une installation qui n'est pas permanente.

N° 6 : L'exploitation de graviers comprend l'extraction et une station de lavage des graviers.




Il s'agit de l'Entreprise LEFEVRE, qui a récemment racheté l'Entreprise LUMBRERAS ; le gérant de la gravière est Monsieur ZIGONI.

N° 7 : Lors de la visite sur le site, aucune extraction n'a été observée, mais une zone de défrichage importante au Nord de la D 180. L'aire délimitée sur la carte correspond à une zone du POS, où l'exploitation de graviers est admise.

**LOCALISATION DES GRAVIÈRES EXPLOITÉES (ET EN PROJET)
DANS LA BASSE VALLEE DE LA VOIRE**



LEGENDE

-  Gravière en cours d'exploitation et son numéro.
-  Secteur où l'exploitation de carrières est admise (POS).
-  Secteur de gisement réservé pour l'exploitation à long terme des carrières (POS).

Echelle : 1 / 50 000^e

GRAVIERES EXPLOITEES DANS LA BASSE VALLEE DE LA VOIRE

N° inventaire	Commune	Exploitant	Superficie	date arrêté préfectoral	durée	Observations
1	CHALETTE-S/-VOIRE	Association Foncière de CHALETTE /VOIRE	0ha 3a	1983	5 ans	700 m ³ à extraire pour l'entretien des chemins agricoles
2	CHALETTE-S/-VOIRE	M. BERTHELOT CHALETTE-S/VOIRE	0ha 5a	/	/	Pour l'entretien des chemins agricoles
3	BETIGNICOURT	Inconnu	/	/	/	Petite exploitation vue sur le terrain, non connue du service des Mines
4	ST-CHRISTOPHE DODINICOURT	SA ROUSSEY-10-ST ANDRE-LES-VERGERS	08ha 08a 62ca 13ha 30a 45ca 08ha 73a 00ca	3/04/73 3/04/73 26/06/84	5 ans 10 ans 10 ans	Cf commentaire ci-joint " " " " " "
"	" "	Carrières de ST-CHRISTOPHE	4ha 80a 00ca	30/04/81	10 ans	" " "
5	LASSICOURT	LUMBRERAS-BRIENNE- LE-CHATEAU	9ha 90a 84ca	24/04/85	10 ans	" " "
6	LASSICOURT	LUMBRERAS-BRIENNE- LE-CHATEAU	8ha 29a 83ca	25/03/85	15 ans	Extraction de graviers et station de lavage
7	LASSICOURT	Ets CHAPLAIN-10- VINETS	4ha 05a 33ca	23/05/85	4 ans	Pas de plan d'eau au Nord de la D 180, mais important défrichage.
		DEMENOIS BELLEVIL- LE S/ MEUSE	6ha	7/08/79	15 ans	
8	LASSICOURT	BETON DE LA HTE SEINE VAUDES	4ha 73a 00ca	20/03/79	15 ans	

1.4.2 - Volumes extraits

Des estimations par commune nous ont été fournies par la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, Subdivision de Troyes :

- LASSICOURT : ≈ 100 000 tonnes/an
+ 50 000 tonnes/an prévues pour les exploi-
tations récemment ouvertes (5, 6, 7 CHAPLAIN) ;
- ST CHRISTOPHE DODINICOURT : ≈ 70 000 tonnes/an.

Les volumes extraits dans les autres communes sont très faibles.

Pour mémoire, il existe une Société qui a obtenu un permis d'exploitation sur la commune de LESMONT le 11.07.73, pour une durée de 20 ans et sur plusieurs parcelles totalisant une surface de 5 ha environ. Il s'agit de la Société INEICHEN -10 PRECY-ST-MARTIN, qui n'a pas produit de graviers depuis 2 ans.

Il existe également une exploitation de faible importance sur la commune de ROSNAY-L'HOPITAL, à l'extrémité sud du territoire de cette commune (Sud-ouest du hameau "PUTTEVILLE").

1.5 - LA FORET ET SON EXPLOITATION

1.5.1 - Généralités

Dans le département de l'Aube, la forêt couvrait, en 1973, 173 000 ha, soit un taux de boisement de près de 29 %. Près des 3/4 des propriétés forestières, soit 129 200 ha, appartiennent à l'Etat, le reste se répartissant pour 2/3 aux collectivités locales (29 300 ha) et pour 1/3 aux propriétaires privés (14 500 ha).

En Champagne humide, la forêt occupe une superficie de 83 750 ha, dont seulement 28 750 ha sont soumis au régime forestier.

Lorsqu'une propriété forestière privée fait plus de 25 ha d'un seul tenant, les propriétaires sont tenus de présenter un plan simple de gestion.

La nature des peuplements forestiers varie en fonction des gestionnaires. En Champagne humide, le taillis sous futaie prédomine, il s'élève à près de 90 % dans les forêts soumises.

Les peupleraies constituent une production à part entière ; elles couvrent, dans l'Aube, une superficie de 15 000 ha environ. La production forestière du département de l'Aube s'est élevée à 306 749 m³, en 1972. Les bois de sciage, feuillus et peupliers, représentent plus de la moitié de la production. Les bois de tranchage et de déroulage, surtout peupliers, approchent les 10 % de la production. Les résineux, peu représentés, sont essentiellement utilisés en bois d'industrie.

Pour la transformation du bois, le département comptait en 1973, plus de cinquante scieries, constituées en majorité d'établissements de faible dimension à caractère souvent artisanale, d'une production moyenne de 1 500 à 1 600 m³/an.

1.5.2 - La forêt en Champagne humide

Le département de l'Aube est découpé en 7 régions forestières. Le massif forestier de Soulaïnes est inclus dans la région forestière "Champagne humide" qui couvre 173 850 ha, soit 29 % du département (cf. carte n° 5).

Pour connaître la qualité et l'importance des peuplements forestiers, nous avons consulté les résultats de l'inventaire forestier national : données de 1974-75 et informations partielles de 1982-83, fournies par le Service des Forêts du Ministère de l'Agriculture, pour le département de l'Aube.

Les principales données concernant la gestion de la forêt et les espèces présentes de la région forestière sont regroupées dans les tableaux n° 8 et 9.

La forêt est essentiellement composée d'essences feuillues, et constituée pour 80 % de mélanges de futaie feuillue (chênes rouvres et pédonculés de très bonne qualité) et de taillis (charme essentiellement).

Les résineux, à l'état prépondérant, ne représentent que 6 % environ de la surface boisée. Il s'agit, en bonne partie, d'ennèsinements récents dans les forêts feuillues. Les principales essences utilisées sont les pins sylvestres ou noirs, le sapin et l'épicéa.

Les peupleraies constituent également des boisements importants : elles couvraient 2 200 ha en 1974. Elles ont été implantées généralement sur des parcelles isolées, en bordure de cours d'eau ou d'étangs.

Enfin, il faut noter que les landes et friches couvrent environ 1 000 ha (cf. tableau n° 10).

La forêt en Champagne humide est surtout regroupée en grands massifs : forêts d'Orient, de Bailly, de Cassangny, de Bernon ...

2 - DONNEES LOCALES

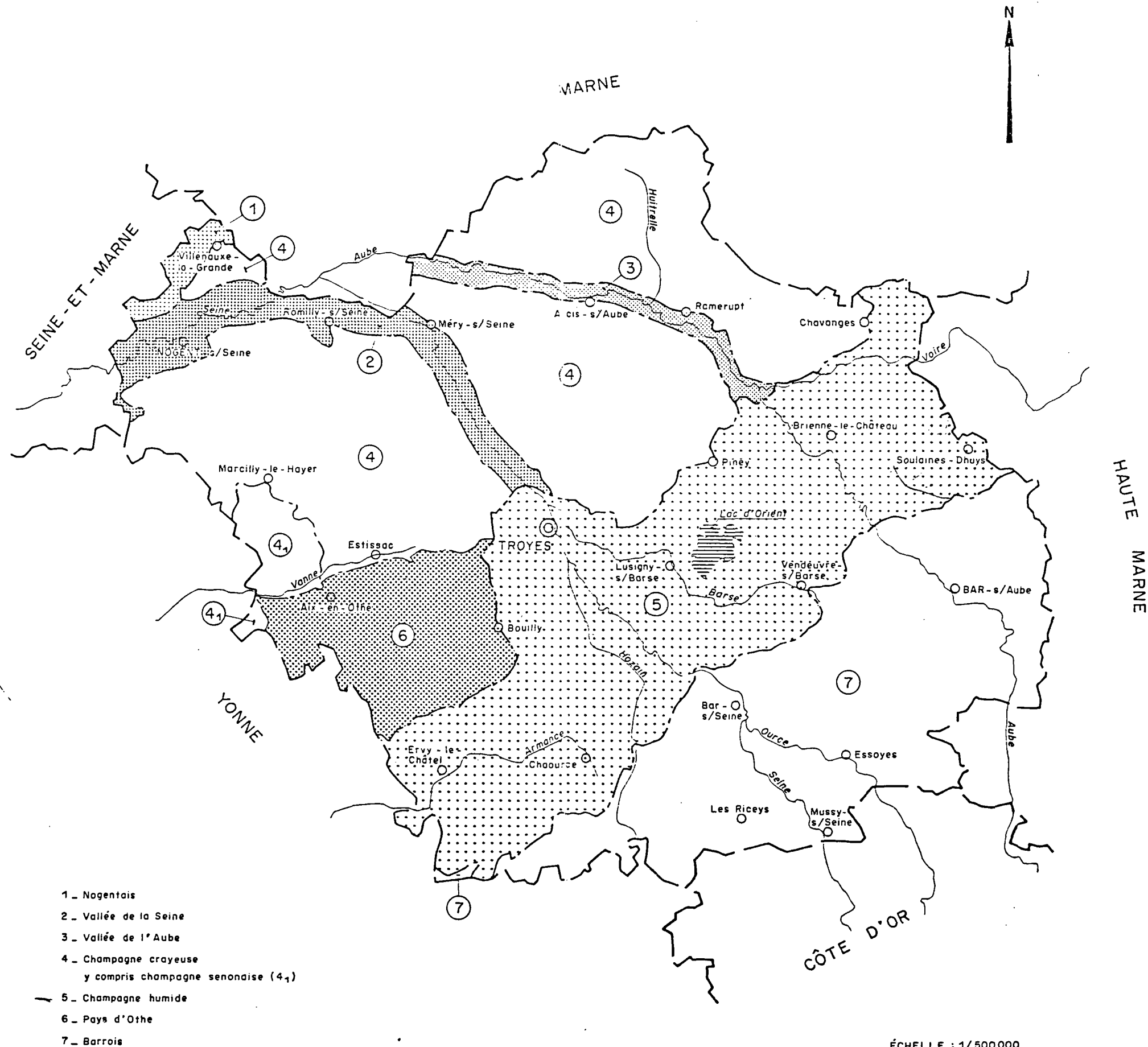
2.1 - POPULATION - DEMOGRAPHIE

La population de Soulaines-Dhuys comptait, en 1982, 254 habitants.

Si on se réfère aux données sur la population de cette commune depuis 1872, il apparaît qu'elle présente une décroissance régulière depuis cette date (cf. figure n° 2). Ce phénomène est sans doute lié à l'exode rural qui a touché toutes les communes agricoles en France depuis plus d'un siècle.

RÉGIONS FORESTIÈRES DE L'AUBE

Carte n° 5



- 1 - Nogentais
- 2 - Vallée de la Seine
- 3 - Vallée de l'Aube
- 4 - Champagne crayeuse
y compris champagne senonaise (4₁)
- 5 - Champagne humide
- 6 - Pays d'Othe
- 7 - Barrois

ÉCHELLE : 1/500000

TABLEAU N° 8 - REGION FORESTIERE "CHAMPAGNE HUMIDE"

PRINCIPALES DONNEES SUR LA FORET

(d'après l'Inventaire Forestier National, 1982-1983)

	FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER	FORET PRIVEE
Superficie totale boisée	15 000 ha	39 170 ha
Mélange futaie et taillis	12 850 ha	30 640 ha
Espèce dominante de la futaie : chênes pédonculé ou rouvre	12 000 ha	27 620 ha
Taillis-superficie	12 850 ha	30 690 ha
Espèce dominante du taillis : charme	9 000 ha	10 770 ha
Conversion du taillis sous futaie en futaie (1975-1983)	5 500 ha	8 800 ha
Volume total :		
- feuillus	2 138 000 m ³	4 439 000 m ³
- résineux	29 000 m ³	125 000 m ³
Production moyenne :		
- feuillus	54 754 m ³ /an	143 340 m ³ /an
- résineux	850 m ³ /an	5 550 m ³ /an

TABLEAU N° 9 - REGION FORESTIERE "CHAMPAGNE HUMIDE"

SURFACE PAR ESSENCE PREPONDERANTE

(D'après l'Inventaire Forestier National, 1974-1975)

	FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER	FORET PRIVEE
Chêne pédonculé	8 950 ha	17 300 ha
Chêne rouvre	4 450 ha	11 100 ha
Hêtre et charme	150 ha	-
Autres feuillus	350 ha	10 150 ha
Pin sylvestre	750 ha	800 ha
Pin noir	50 ha	100 ha
Sapin et épicéa	50 ha	800 ha
Autres résineux	-	750 ha
Total	14 750 ha	41 000 ha

TABLEAU N° 10 - REGION FORESTIERE "CHAMPAGNE HUMIDE"

LANDES ET FRICHES - SURFACE PAR TYPE ECOLOGIQUE

LANDE HUMIDE	PELOUSE CALCAIRE	LANDE A EPINE NOIRE	LANDE CALCAIRE A FRUCTICEES	LANDE A ACCRUS	TOTAL
250 ha	100 ha	500 ha	50 ha	100 ha	1 000 ha

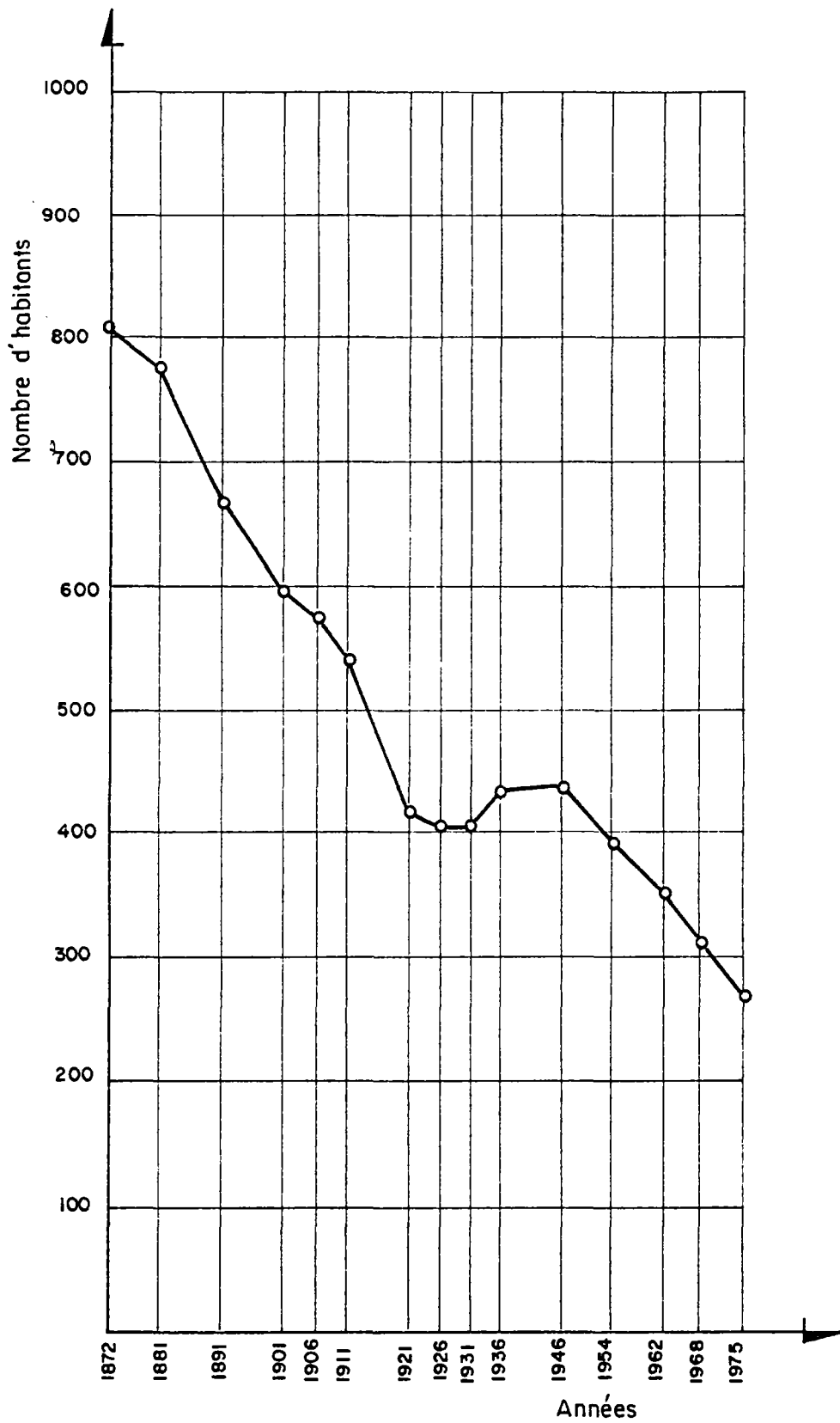


Figure n°2 - Commune de Soulaines-Dhuys
Evolution de la population
depuis 1872

Pour les communes d'Epothémont, la Chaise et de "la Ville-aux-Bois", le même processus peut être constaté (cf. figures 3, 4 et 5).

L'examen de la structure par âge de la population, au 1.1.1983, de ces différentes communes, montre l'importance des effectifs des habitants de plus de 65 ans ; en effet, ils représentent partout 20 % environ de la population, alors que la classe "plus de 64 ans" ne représente que 14,9 % de la population du Département de l'Aube et 13,9 % de la France.

Les jeunes (moins de 20 ans) ont les mêmes effectifs que les vieux (plus de 65 ans), pour les communes de la Chaise et la Ville-aux-Bois, par contre, ils sont plus nombreux sur les autres communes, en particulier Soulaines-Dhuys où ils représentent 31,5 % de la population (moyenne du Département 29,2 %, et de la France 28,7 %).

Tableau n° 11- Structure de la population
(recensement de 1982)

	MOINS DE 20 ANS	20 A 64 ANS	PLUS DE 64 ANS	TOTAL
SOULAINES-DHUYS	80	124	50	254
MORVILLIERS	64	131	56	251
LA CHAISE	6	20	6	32
LA VILLE-AUX-BOIS	3	8	3	14
EPOTHEMONT	35	82	25	142
CANTON DE SOULAINES-DHUYS	696	1 353	424	473

2.2 - Contexte socio-économique

Les communes concernées par le projet sont essentiellement à vocation rurale. Compte-tenu de la faiblesse de leur population, aucun recensement sur les catégories socio-professionnelles n'a été réalisé par l'INSEE.

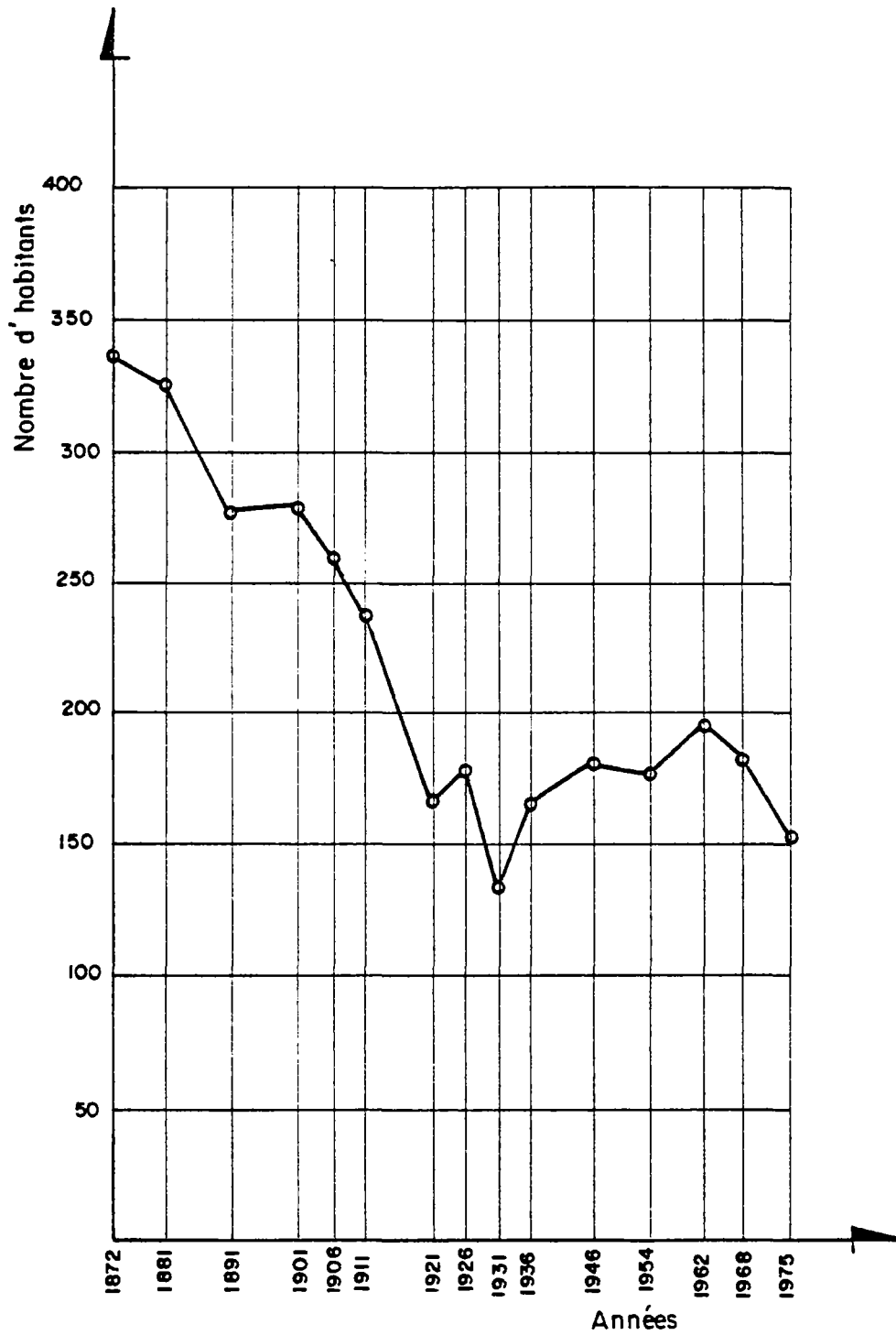


Figure n°3- Commune d'Epothémont
Evolution de la population depuis 1872

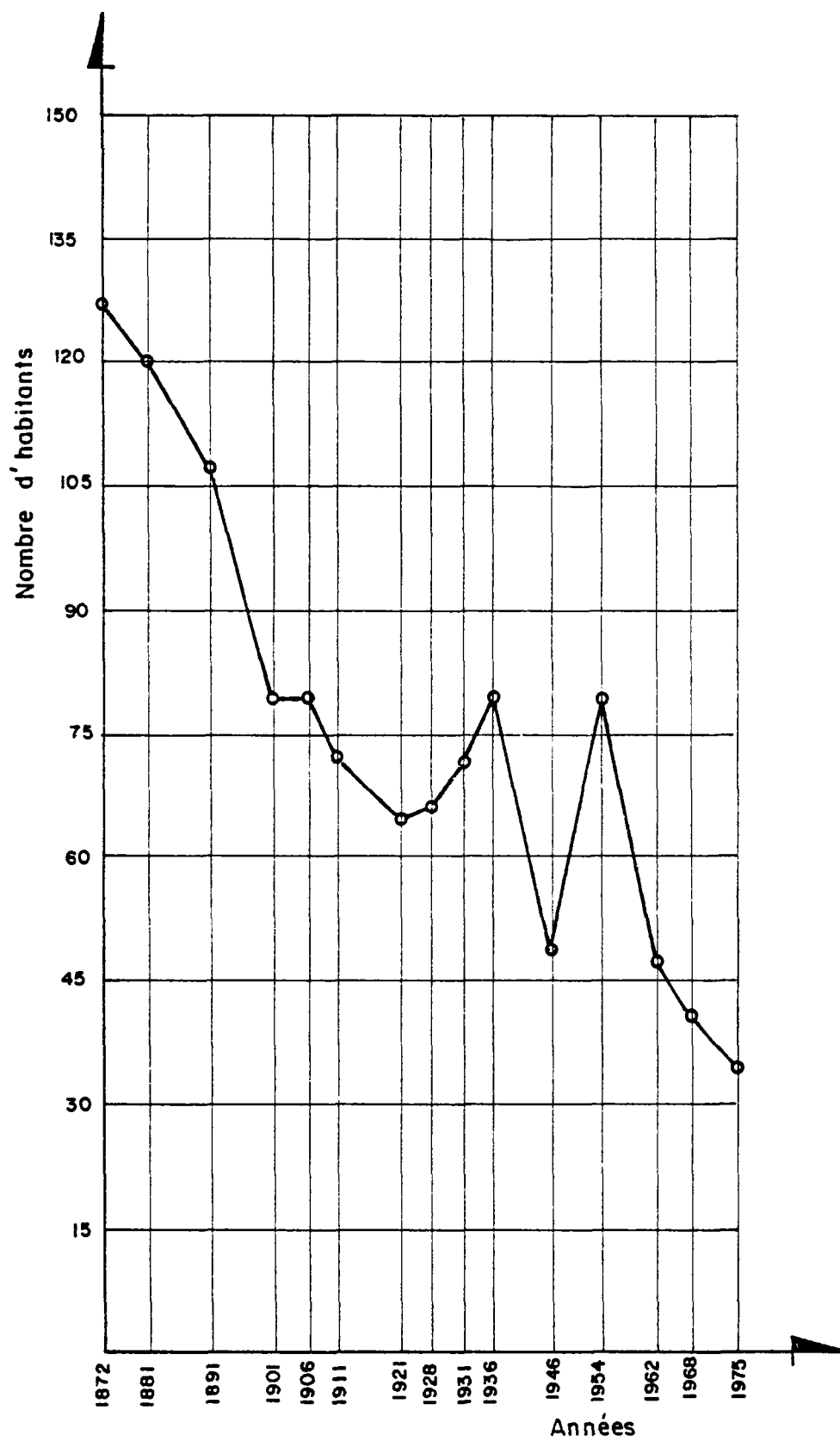


Figure n° 4 - Commune de la Chaise
Evolution de la population depuis 1872

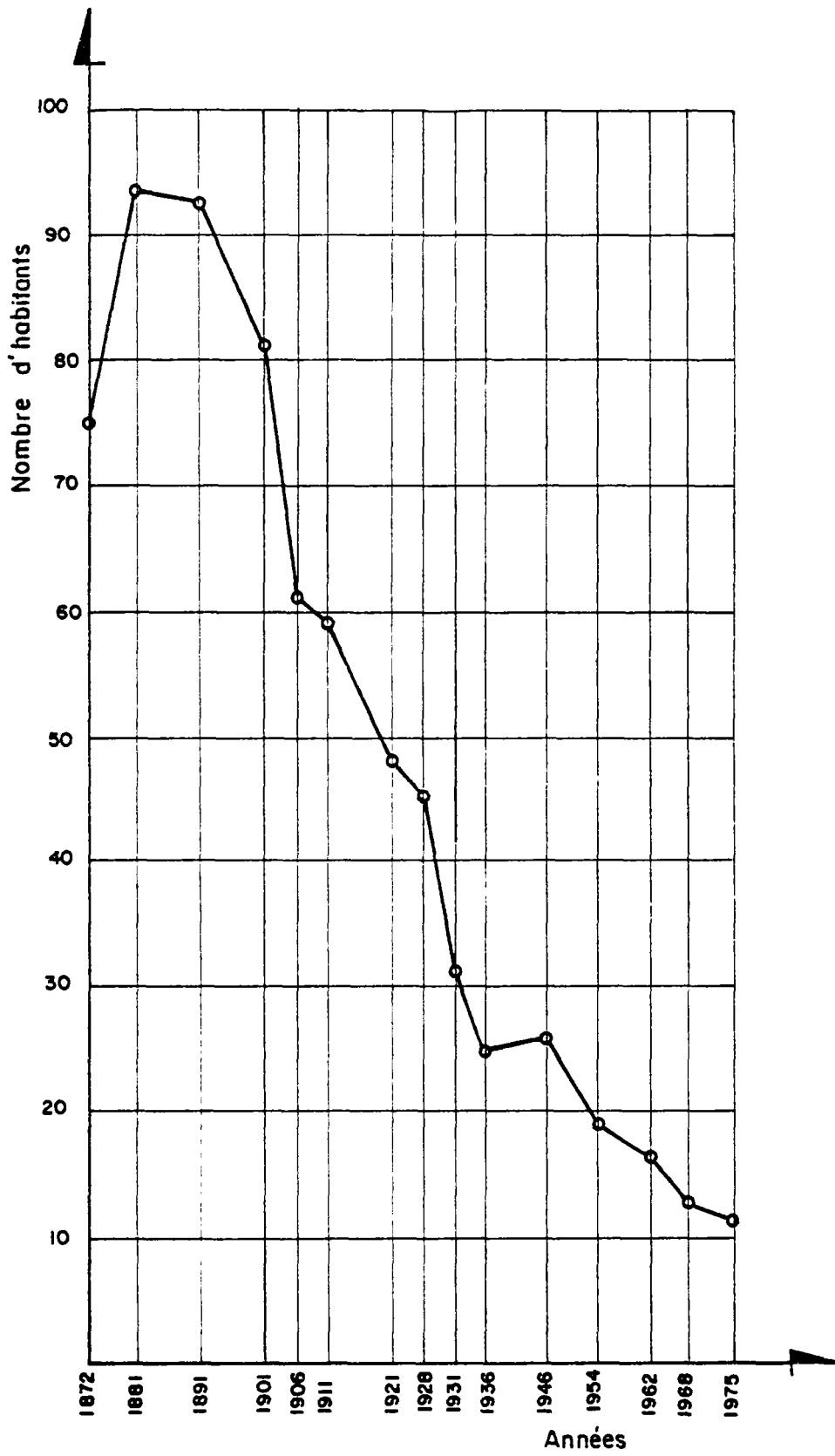


Figure n° 5 - Commune de la Ville-aux-Bois
Evolution de la population
depuis 1872

Cependant quelques données nous permettent d'appréhender le contexte socio-économique de ces communes.

2.2.1 - Activités (cf. tableaux 12 et 13)

Les inactifs représentent une part importante (voisine de 50 %) de la population des communes concernées. Parmi ces inactifs, les élèves ou étudiants sont peu ou pas représentés, sauf à Soulaines-Dhuys (17 % des inactifs).

Parmi les actifs, le taux de chômage est relativement faible à Soulaines-Dhuys (4 %) et à Morvilliers (3 %), alors qu'il est fort à La Chaise (12 %) et à La Ville-aux-Bois (33 %). Les salariés constituent une très forte part des actifs (plus de 65 %), sauf à La Ville-aux-Bois, où il y a un salarié pour 3 non salariés.

Ceci peut s'expliquer par la diminution de la part des professions agricoles, dans l'activité économique des communes : l'agriculture emploie plus de la moitié des actifs à La Chaise et La Ville-aux-Bois, environ le quart pour les autres communes.

2.2.2 - Migrations alternantes (cf. tableau n° 14)

Pour les communes de Soulaines-Dhuys, Morvilliers, Epothémont, une part non négligeable d'actifs va travailler dans une commune voisine ou un département voisin. Ceci représente sans doute des salariés non agricoles qui se rendent pour travailler, dans les zones industrielles voisines, mais préfèrent habiter dans une commune rurale.

Tableau n° 12 - Population de 15 ans et plus

Type d'activité

	SOULAINES-DHUYS	LA CHAISE	LA VILLE-AUX-BOIS	MORVILLIERS	EPOTHEMONT
TOTAL	193	29	11	205	122
ACTIFS :	93	17	6	101	68
- actifs ayant un emploi	89	15	4	98	60
- chômeurs	4	2	2	3	8
INACTIFS :	100	12	5	104	54
- étudiants ou élèves	17	2	-	13	9
- autres inactifs	83	10	5	91	45

Tableau n° 13 - Actifs ayant un emploi

Type de statut

	SOULAINES-DHUYS	LA CHAISE	LA VILLE-AUX-BOIS	MORVILLIERS	EPOTHEMONT
ENSEMBLE :	89	15	4	98	60
- non salariés	30	4	3	35	21
- salariés	59	11	1	63	39
PROFESSION A CARACTERE AGRICOLE :	24	8	3	29	17
- non salariés	18	4	3	27	15
- salariés	6	4	-	2	2
PROFESSION A CARACTERE NON AGRICOLE :	65	7	1	69	43
- non salariés	12	-	-	8	6
- salariés	53	7	1	61	37

Tableau n° 14 - Migrations alternantes

Actifs ayant un emploi	Soulaines-Dhuys	La Chaise	La ville aux Bois	Morvilliers	Epothemont
Total	89	15	4	98	60
dont résidant et travaillant					
- dans la même commune	60	9	3	46	32
- dans deux communes différentes	29	6	1	52	28
+ du même département	19	6		50	22
+ de la même ZPIU				35	17
+ de la même unité urbaine					

ZPIU : Zone de Peuplement Industriel ou Urbain

3 - ACCES - VOIRIE

Troyes est un carrefour routier important entre l'Est et l'Ouest de la France (Paris-Chaumont - N 19) et le Nord et le Sud (Chalon-Auxerre - N 77).

Soulaines-Dhuys se trouve en bordure de la D 960 (Troyes-Joinville). Au nord, la D 400 relie Troyes à St Dizier. Il faut noter que cette départementale traverse le camp militaire (stockage de munitions et d'explosifs) de Brienne-le-Château.

A Brienne-le-Château, plus à l'Ouest, la D 396 assure la liaison entre Chaumont et Vitry-le-François (Chalons-sur-Marne).

La desserte de cette zone est donc très bien assurée au niveau routier.

Au niveau local, le réseau de voies de communication est également relativement dense.

Une ligne de voie ferrée importante : Paris-Troyes-Belfort-Mulhouse-Zurich passe au Sud du secteur et une voie secondaire (Troyes-Brienne-le-Château-Vitry-le-François) passe à peu de distance. A Soulaines-Dhuys aucune voie ferrée n'existe (pas de desserte industrielle).

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

1. MILIEU PHYSIQUE

- Etude régionale d'aménagement rural - le milieu naturel et l'agriculture - Atelier régional d'études économiques et d'aménagement rural, 1976.
- Atlas et géographie de Champagne, Pays de Meuse et Basse-Bourgogne - R. BRUNET. Atlas et géographie de la France moderne - Ed. Flammarion.
- Etude pédologique - cantons de Brienne - Le château, Chavanges et Soullaines - Dhuis (Aube) par P. BENOIT - JANIN - S.A.F.E. Chaumont, 1971.
- La Champagne - Etude de géographie régionale par E. CHANTROT - BERGER - LEVRAULT, Editeurs, 1906.
- L'environnement en Champagne-Ardenne par C. DUMENIL - Travaux de l'institut de géographie de Reims - 35-36, 1978.
- La Champagne - Travaux de l'institut de géographie de Reims, tomes 27 et 28.

2. MILIEU NATUREL

- L'inventaire des zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique, floristique (ZNIEFF) - dossier technique - Ministère de l'Environnement, Direction de la Protection de la Nature, mars 1985.
- Liste des milieux naturels recensés dans le département de l'Aube - DRAE Champagne-Ardenne.
- Rapport d'examen de qualité des eaux de la Voire - Conseil supérieur de la pêche - délégation régionale n° 3, septembre 1984.
- Les prairies naturelles du bassin de la Voire (Aube-Haute Marne) - dossier établi par l'union régionale Champagne-Ardenne pour la nature et l'environnement pour la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement - Champagne Ardenne.
- Etude "Aube" - Objectifs de qualité des eaux - S.R.A.E. Champagne-Ardenne, septembre 1978.
- Etude 1980-1981 du bassin versant Seine-Amont, qualité générale des eaux - S.R.A.E. Champagne-Ardenne.

- Inventaire du degré de pollution des eaux superficielles - Station de Lassicourt sur la Voire, 1981. Agence de Bassin Seine-Normandie.
- Rapport d'examen hydrobiologique sur la Laines et Fontaine-aux-Chats. Conseil supérieur de la pêche - Délégation régionale de Metz - Avril 1983.
- Schéma de vocation piscicole et halieutique de l'Aube. Document provisoire, juin 1985.
- Etude d'aménagement hydraulique du bassin de la Voire. Syndicat inter-communal du bassin de la Voire, départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne, juillet 1983.
- Atlas des oiseaux nicheurs de France. Société ornithologique de France. Ministère de l'Environnement.
- Atlas des mammifères sauvages de France. SFEPM 1984.
- L'étang de La Horre (Aube-Haute Marne) - dossier établi par l'union régionale Champagne-Ardenne pour la nature et l'environnement. Ministère de l'environnement, délégation régionale Champagne-Ardenne.

3. MILIEU HUMAIN

- Un siècle de population communale : 1872-1975 - l'Aube - INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne.
- Population légale et statistiques communales complémentaires - Champagne-Ardenne, recensement général de la population de 1982. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Economie champenoise n° 27 - Institut national de la statistique et des études économiques, direction régionale de Reims.
- Inventaire communal 1979-1980 - Fascicule "indicateurs chiffrés" de l'Aube - INSEE.
- Inventaire forestier du département de l'aube 1974-1975 - Ministère de l'agriculture, direction des forêts.

A N N E X E S

ANNEXE 1

Etude qualité des eaux S.R.A.E. Champagne-Ardenne
Septembre 1978

ETUDE 1980 - 1981 DU BASSIN VERSANT SEINE-AMONTQUALITE GENERALE DES EAUX

Cours d'eau : Affluents de la SEINE : Ru des Moulins et de
FAVEROLLES - L'AUBE -- Sous-affluents de la SEINE

RIVIERE	NP DU POINT	LOCALISATION DU POINT DE MESURE	Qualité physico- chimique	Qualité Hydrobio- logique	Qualité Générale	DATE	Facteurs de déclassement
Ru des Moulins (la SEINE)	35	MAIZIERES la grande Paroisse	3	-	3	Aout 80	DCO
Ru de FAVEROLLES	36	St HILAIRE sous ROMILLY	2	-	2	Aout 80	DCO
L'AUBE	79	UNIENVILLE	1A	1A	1A	Sept 81	Hydro
	82	DIENVILLE	1A	-	1A	Sept 81	
	85	MATHAUX	1A	1A	1A	Sept 81	
	90	BLAINCOURT	1A	1B	1B	Sept 81	
	95	MAGNICOURT	1A	-	1A	Sept 81	
	110	VINETS	1A	1A	1A	Juin sept 81	
	122	Aval ARCIS sur AUBE	1A	1A	1A	"	
	124	CHAMPIGNY sur AUBE	1A	-	1A	"	
	126	VIAPRES le Grand	1A	1A	1A	"	
	128	BOULAGES	1A	1A	1A	"	
	INP	BAUDEMONT	-	1A	1A	Sept 81	
La VOIRE	1	Amont MONTIER en DER	1A	-	1A	Aout 81	DBO NH ₄ Hydro DCO
	3	GERVILLERS	1B	1B	1B	Aout 81	
	7	VILLERET	2	-	2	Aout 81	
Le CEFFONDET	2	THILLEUX aval	1B	-	1B	Aout 81	DCO
La DROYES	4	GIFFAUMONT	2	-	2	Aout 81	% O ₂
La HERONNE	5	DROYES	3	-	3	Aout 81	DCO
La LAINES	6	BOULANCOURT	2	-	2	Aout 81	DBO DCO
Ru de CHAVANGES	8	VILLIERS	1B	-	1B	Aout 81	DBO NH ₄
La BREVONNE	9	RANCES	3	-	3	Aout 81	DCO

ETUDE AUPR du 4 au 11 Septembre 1978

LISTE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT

N° du point	Situation du point de prélèvement	Cours d'eau
AJ 1	Pont du CD 6, aval de GILY SUR AUJON	AUJON
AJ 2	Pont dans la commune de COUR L'ÉVÊQUE	AUJON
AJ 3	Pont entre le carrefour du CD 12 et la gare des FORGES DE CLAIRVAUX (point IMP)	AUJON
V 1	Lieu-dit "LA BOUVÉRIE", amont de MONTIER EN DIER	VOIRE
C 1	Pont du CD 13 entre TUILLIUX et CEFFONDET	CEFFONDET
V 2	Aval de la confluence du CEFFONDET. Aval du rejet de la station d'épuration de MONTIER EN DIER. Accès par le chemin menant à cet ouvrage	VOIRE
H 1	Pont du CD 13 à DROTES	HERONNE
V 3	Pont du CD 2 à VILLERET	VOIRE
Ba 1	Ponceau du chemin de terre au nord-est de la commune de RANDES	ÈREYONNE
V 4	Pont du CD 396 entre LASSICOURT et ROSWAY L'HOPITAL (point IMP)	VOIRE
AZ 1	Pont du CD 50 B entre MOLINS SUR AURE et VAL D'AUZON	AUZON
M 1	Pont aval de DOLMARTIN LE COQ	MELDANCOE
L 1	Pont du CD 98 dans la commune de TROUANS	HUITRELLE
Ba 1	Pont du CD 441 à POUAÏ LES VALLEES	BAREUISE
S 3	Pont de la dérivation de CONNANTRE - FLEURS (près de la station de pompage de la sucrerie de CONNANTRE) Aval de CONNANTRE	VAURE (SUPERIE)
S 6	500 m en aval de GATE, accès par chemin de terre	Ru de St REMY
S 8	Premier pont du CD 9 entre SAINT SATURNIN et COURCEMAIN (station lignigraphique S.R.A.E.)	SUPERES



ANALYSES	UNITES	6 SEPTEMBRE 1978								5.09.1978		6.9.78	7.9.78	11.09.1978		
		Volre V 1	Beffondet C 1	Volre V 2	Hérouve H 1	Volre V 3	Bréville Br 1	Volre V 4	Auson A 1	Belvaux B 1	L'Oratoire L 1	Barbise Ba 1	3	6	6	
Jour de prélèvement		6 SEPTEMBRE 1978								5.09.1978		6.9.78	7.9.78	11.09.1978		
Heure de prélèvement		0h50	10h30	11h30	11h45	14h05	14h30	17h30	15h30	16h20	17h	10h25	11h25	12h	16h15	
Température de l'air	°C	17,1	19,4	19,5	18,5	17,6	17,7	16,7	25,1	22,6	16	19,7	19,7	21,3	17,6	
Température de l'eau	°C	13,1	15,3	15,7	17	15,4	16,5	15,7	15,1	13,3	12,1	16,1	15,2	17,5	15,7	
pH	-	7,7	7,5	8,2	7,9	8,1	7,6	7,85	7,9	8,35	7,45	7,8	7,6	7,45	7,85	
Conductivité	µmho/cm	470	400	455	270	415	575	415	385	395	315	375	370	325	373	
Oxygène dissous	mg/l de O2	8,05	6,2	9,5	6,35	8,5	6,8	7,3	9,5	9,05	7,6	9	7	6,7	8,5	
Oxygène dissous	%	79	64	94	60	88	70	76	97	90	75	87	65	68	90	
BBO 5	mg/l de O2	0,7	0,6	1,0	0,85	1,2	1,1	0,4	1,75	0,75	1,1	0,6	0,7	8	0,6	
DCC	mg/l de O2	10,9	19,6	13,1	10,9	13,1	13,1	10,9	6,6	8,8	13,1	22,1	6,6	17,7	1	
NO 1 +	mg/l de NH4+	0,03	0,07	0,1	0,07	0,05	0,1	0,07	0,07	0,07	0,45	0,02	0,10	2,5	0,05	
NO 2 -	mg/l de NO2-	0,05	0,06	0,11	0,04	0,16	0,9	0,19	0,04	0,04	0,14	0,01	0,13	1,04	0,13	
NO 3 -	mg/l de NO3-	14,3	6,4	12,4	1,9	11,5	30	12,3	20,9	22,8	13,7	32	10	27	10,7	
Nitrosamine	mg/l de N	0,05	0,04	1,22	1,03	0,66	0,66	0,38	0,83	0,38	0,66	0,47	0,75	3,19	0,26	
PO4 P	mg/l de PO4P	0,33	0,10	1,48	0,13	0,51	0,01	0,43	0,27	0,17	0,40	0,14	0,20	4,65	0,1	
Phosphore total	mg/l de P	0,17	0,12	0,54	0,12	0,31	0,09	0,21	0,09	0,09	0,18	0,07	0,09	1,40	0,11	



OBJECTIFS DE QUALITE DU BASSIN DE L'AUBE

VALEURS DES INDICES BIOTIQUES MIXTES AUX DIFFERENTS POINTS

Prélèvements effectués en Septembre 1978

- A 24 -

Repérage du point	G.P. le plus élevé	Nbre d'U.S. rencontrées	I.B. mixte
L'A U B E les 4, 5 et 7 Septembre			
10	11 12	31 26	10 9
20	11 11	31 29	10 10
30 *	21 21	39 32	9 9
40	11 11	45 37	10 10
50	11 11	33 26	10 10
60	11 12	29 23	9 9
70	12 12	40 28	9 9
80	11 11	31 23	10 10
100	11 11	25 24	10 10
110	11 11	33 21	10 10
120	11 12	32 29	10 9
130	11 11	36 29	10 10

Repérage du point	G.P. le plus élevé	Nbre d'U.S. rencontrées	I.B. mixte
L'A U J O N le 4 Septembre			
AJ 1	11 12	43 37	10 9
AJ 2	11 11	34 31	10 10
AJ 3	11 11	29 23	10 10

Repérage du point	G.P. le plus élevé	Nbre d'U.S. rencontrées	I.B. mixte
L'A U Z O N le 5 Septembre			
AZ 1	12 22	27 16	9 8

L'A V O I R E
le 6 Septembre

V 2	21 21	28 24	9 9
V 4	12 12	35 29	9 9

Affluents de la Voire

Le C E P P C K D E T			
C 1	22 32	23 16	8 7
La B R E V I N N E			
Br 1	31 31	25 20	8 8

Le M E I D A H C O N le 5 Septembre			
M 1	21 22	20 13	9 7

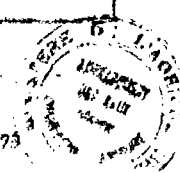
L'E U I T P P L E R le 6 Septembre			
L 1	21 21	24 19	9 9

Le M A R B U T I E R le 7 Septembre			
Ba 1	11 11	24 18	10 10

La S U P R E B E le 11 Septembre			
S 3	22 22	14 12	7 7
S 6	12 12	17 15	7 6
S 8	12 12	24 25	9 9

G.P. Groupe Évaluation
U.S. Unités systématiques
I.B. Indices Biotiques

* Manuscrits déposés le 24 Septembre 1978



10	Valeur tenant compte de tous les invertébrés relevés
	Valeur ne tenant compte que des individus trouvés plusieurs fois

ANNEXE 2

Objectifs de qualité S.R.A.E. Champagne-Ardenne 1981

ETUDE 1980 - 1981 du

BASSIN VERSANT SEINE AMONT

SOUS BASSIN DE LA VOIRE

campagne physico-chimique 1981

Cours d'eau	Département	Commune Situation du prélèvement	N° du point	Date	Heure	Température		pH	Conduc- tivité	Oxygène dissous	Oxygène dissous	DBO5	DCO	MES	Ammoniac	Nitrates	Nitrites	Azote Ejizlabi	Phosphates	Calcium	Total	CaCO ₃	CaCO ₃																
						air	eau																	µ S/cm	mg/l d'O ₂	%	mg/l d'O ₂	mg/l	mg/l	en mg/l de									
						° C	° C																					NH ₄ ⁺	NO ₂ ⁻	NO ₃ ⁻	N	PO ₄ ⁻	P	Ca ²⁺	Ca ²⁺				
LA VOIRE	52	Lieu dit de la BOUVERIE amont de MONTIER EN DER	1	10.8.81	10h10	16,5	12,6	7,6	310	9,6	91	2,8	11	8,4	0,10	0,011	21,8	1,5	0,30	0,17	-	-	3,4	9															
	52	GERVILLIERS pont du CD 191 aval de la confluence avec le CEFFONDET	3	10.8.81	11h35	17,3	15,1	7,65	380	9,1	91	3,6	17	19,4	0,14	0,015	16,9	1,9	0,79	0,20	-	-	91	-															
	10	A VILLERET pont du CD 2	7	10.9.81	16h20	19,7	17,4	7,05	210	7,8	82	4,2	32	56,8	0,14	0,072	5,9	3,1	0,55	0,30	4	-	12,0	-															
LA CEFFONDET	52	Aval de THILLEUX pont du CD 13	2	10.9.81	10h45	18,7	16,3	7,6	300	9,2	94	2,7	21	22,2	0,06	0,068	16,4	1,8	0,56	0,12	-	-	0,0	-															
LA DROYES	51	GIFFAUMONT pont du chemin communal 50 m aval du rejet de la station d'épuration	4	10.8.81	14h45	19,7	17,9	7,05	265	6,2	65	3,4	4	5,3	0,21	0,013	4,2	1,5	0,25	0,10	-	-	-	-															
LA HERONNE	52	Territoire de DROYES pont du CD 12	5	10.8.81	11h15	20,6	17,9	6,85	250	8,3	88	5,8	41	33,9	0,21	0,164	8	2,8	0,48	0,10	-	-	49	-															
LA LAINES	10	BOULANCOURT 500 m aval des ponts aval de la confluence des 2 bras	6	10.8.81	16h	19,5	17,9	6,85	190	8,3	88	5,2	36	47,8	0,06	0,034	6,8	2,7	0,16	0,10	-	-	45	-															
R0 de CHAVANGES	10	VILLIERS pont du CD 2 entre la commune et LEMPIERES	8	10.9.81	16h30	19,7	17,9	7,65	415	8,9	97	4,9	13	24	0,35	0,050	18,3	2,9	0,77	0,10	-	-	-	-															
LA BREYONNE	10	Chemin de terre pont RANCES	9	10.8.81	17h	20,3	18,2	6,9	180	7,4	79	5	47	35,8	0,06	0,034	5,1	2,4	0,52	0,10	-	-	1,4	-															

OBJECTIFS DE QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLESDU BASSIN VERSANT DE LA SEINE AMONT

Campagne de mesures 1981

Date	Rivière	STATION		INDICE BIOTIQUE			INDICE DE QUALITE BIOLOGIQUE GENERALE		
		Nom	N°	GF	US	IB mixte	GFR	DT	IQBG
3 Aout	SEINE	BOURQUIGNONS	70	11	27	10	II 2	35	17
		FOUCHERES (aval SARCE)	74	21	24	9	IV 1	31	14
		FOUCHERES (amont CHAPPES)	74b	21	26	9	IV 1	36	14
		St PARRES les VAUDES	78	21	21	9	IV 2	27	12
		VERRIERES	80	12	21	9	II 2	31	17
14 - 15 Septembre	AUBE	UNIENVILLE	79	12	28	9	II 2	34	17
		MATHAUX	85	11	19	10	I 2	22	17
		BLAINCOURT	90	12	14	8	I 2	25	17
		VINETS	110	12	25	9	IV 1	44	14
		ARCIS SUR AUBE	122	11	29	10	I 2	37	19
		VIAPRES LE PETIT	INP	12	18	9	I 2	33	19
		BOULAGES	128	11	28	10	III 2	38	15
		BAUDEMENT	INP	11	17	10	III 2	22	13
10 Aout	VOIRE	GERVILLIERS		31	13	7	IV 2	17	10

II - CAMPAGNES DE MESURES DE 1981 :

1°) POINTS D'ETUDE :

Suite aux résultats obtenus sur la SEINE et ses affluents en 1980 et sur l'AUBE en 1978-1979, l'Agence de Bassin SEINE NORMANDIE a jugé nécessaire de compléter ou d'affirmer certaines données.

Une nouvelle campagne de mesure a porté sur 33 points, tous situés dans le département de l'AUBE :

- 11 points sur la SEINE ;
- 9 points sur le bassin de la VOIRE ;
 - 3 sur la VOIRE elle-même ;
 - 1 sur chacun des affluents ou sous-affluents suivants :
HERONNE, DROYE, CEFFONDET, BREVONNE, LAINE et ru de CHAVANGE.

- 8 points sur l'AUBE dont
 - 4 sur le secteur de BRIENNE LE CHATEAU
 - 4 dans la région d'ARCIS SUR AUBE

- 5 points sur les affluents rive droite de l'AUBE, soit 1 point sur le bief aval du GRAND RAVET, du MELDANÇON, du PUIITS, de l'HUITRELLE et de l'HERBISSONNE.

La localisation précise de ces points est donnée sur la carte annexe 1A et dans le tableau annexe 1C.

2°) CONDITIONS DE REALISATION DES PRELEVEMENTS :

Sur la SEINE en aval de TROYES, les prélèvements ont été réalisés fin juin pour les raisons hydrauliques évoquées au § 2 du chapitre I.

Pour l'AUBE, le secteur d'ARCIS SUR AUBE a fait l'objet de deux campagnes de mesures, l'une en juin, l'autre en septembre, afin d'encadrer la période théorique de vidange, vers l'AUBE, des eaux de bassins de décanation de la sucrerie d'ARCIS SUR AUBE.

Tous les autres secteurs ont été visités en période de basses eaux en août ou en septembre.

Les premières interventions ont eu lieu sur l'AUBE le 24 juin au cours d'une journée chaude et ensoleillée.

Les prélèvements sur la SEINE en aval de TROYES ont été réalisés le 29 juin au cours d'une journée caractérisée par un ciel couvert avec pluie fine le matin et en début d'après-midi.

Le secteur amont de TROYES a été prospecté le 3 août au cours d'une journée chaude et ensoleillée comme toute la semaine qui a précédé cette campagne de mesure.

Le 10 août, date d'intervention sur la bassin de la VOIRE, s'est avéré nuageux avec brouillards locaux le matin et averses orageuses l'après-midi comme au cours des 72 heures précédentes.

L'ensemble des points d'études sur l'AUBE et ses affluents a été visité les 14 et 15 septembre. Le 14, on relève une température assez fraîche le matin. Le temps s'est couvert légèrement en fin d'après-midi pour donner naissance à des précipitations pluvieuses dans la nuit du 14 au 15 et le 15 au matin ; l'après-midi de cette deuxième journée le ciel s'est éclairci progressivement.

5°) ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES :

3.1. Résultats :

L'ensemble des résultats concernant la SEINE fait l'objet de l'annexe n° 8.

Les tableaux annexes n° 9A et 9B concernent les données recueillies sur l'AUBE en juin pour la première et septembre pour la seconde.

Les annexes 10 et 11 récapitulent respectivement les valeurs mesurées sur le bassin de la VOIRE et sur les biefs aval de 5 des affluents de rive droite de l'AUBE.

3.2. Analyse des résultats :

3.2.1. Température, pH, conductivité :

Sur la SEINE : Comme pour la campagne de l'année précédente, les eaux de la SEINE se révèlent moyennement alcalines -pH voisin de 8- ; fraîches au printemps, les eaux sont chaudes en été sans toutefois dépasser 20°C. A VERRIERES on enregistre une élévation de 6,5 °C entre la mesure de fin juin et celle de début aout.

Les valeurs de la conductivité restent très voisines de celles relevées en 1980 et évoluent peu dans l'espace (de BOURGUIGNONS à BEAULIEU), et dans le temps (2 mesures à VERRIERES), malgré les modifications de régime hydraulique dues à la gestion du barrage SEINE.

Sur l'AUBE : Les valeurs mesurées sur l'AUBE, pour les trois paramètres considérés ici, sont tout à fait comparables à celles enregistrées sur la SEINE. On remarque une assez grande homogénéité des résultats sur tout le secteur étudié -d'UNIEVILLE à BOULANGES- ainsi qu'entre les campagnes de mesures effectuées à la fin juin et à la mi-septembre pour le secteur d'ARCIS/AUBE.

Sur le bassin de la VOIRE : Les cours d'eau de ce sous-bassin de l'AUBE drainent des terrains de natures géologiques légèrement différents de ceux traversés par la SEINE et l'AUBE. Ceci se caractérise par un pH des eaux légèrement moins basique , voire même parfois à tendance acide.

La faible pente générale et les nombreux vannages existant sur ces rivières ralentissent l'écoulement des eaux et favorisent leur échauffement. Toutefois les températures relevées en septembre restent inférieures à 20 °C.

L'origine hydrogéologique des eaux superficielles de ce bassin et les débits de faible importance rendent ces cours d'eau sensibles aux apports exogènes. La conductivité qui traduit la minéralisation globale des eaux est très fluctuante d'un point de mesure à l'autre, cependant les eaux restent peu à moyennement minéralisées.

Remarque : Les quelques dosages de calcium réalisés sur ce bassin confirment la différence d'origine géologique des eaux (Ca voisin de 45 ou 90 mg/l).

Sur les affluents de rive droite de l'AUBE : Issus de "la nappe de la craie" les cinq affluents étudiés drainent des eaux fraîches -température inférieure à 13 °C- même en fin d'été, et moyennement alcalines, leur pH est voisin de 8 unités. La conductivité comprise entre 330 et 420 μ S/cm reflète la minéralisation naturelle des eaux superficielles de la Champagne Crayeuse.

3.2.2. Matières oxydables et oxygène dissous :

Pour l'ensemble des points d'étude, les eaux sont généralement bien oxygénées avec des valeurs souvent supérieures à 8 mg/l correspondant à peu près à la saturation.

Même dans le plus mauvais des cas : la DROYES à GIFFAUMONT, une teneur à 6,2 mg/l d'oxygène reste tout à fait compatible avec une vie piscicole normale.

Les matières oxydables prises en compte par les mesures de DBO_5 et DCO restent dans les limites des classes de qualité 1A ou 1B, sur la majorité des points de mesures. Les plus fortes valeurs de ces deux paramètres sont relevées sur le bassin de la VOIRE où l'on enregistre même des valeurs de $DBO_5 > 5$ mg/l et de DCO > 25 mg/l qui déclassent les eaux en qualité 2.

C'est le cas pour :

- La VOIRE à VILLERET DCO = 32 mg/l
- La LAINES à BOULANGES DCO = 36 mg/l et $DBO_5 = 5,6$ mg/l
- La HERONNE à DROYES $DBO_5 = 5,8$ mg/l. Sur ce dernier point la DCO avec une valeur de 43 mg/l décline même les eaux en qualité 3.

C'est aussi la DCO qui avec une concentration de 47 mg/l classe les eaux de la BREVONNE en qualité 3.

Toutes ces valeurs élevées sont probablement dues à des apports diffus imputables à l'élevage.

3.2.3. Les nutriments : azote et phosphore :

a) Les formes azotées :

Les résultats des mesures des différentes formes de l'azote sont très variables d'un cours d'eau à l'autre et sur les divers points de mesures.

Sur la SEINE, seul le secteur de St LYE, situé à l'aval de l'agglomération troyenne, présente une augmentation sensible des concentrations et se distingue des autres biefs étudiés ; mais les valeurs mesurées restent dans les limites de la classe 2 de qualité.

Pour l'AUBE les résultats sont assez homogènes $0,4 \ll \text{NTK} \ll 1,5$; $0,02 \ll \text{NH}_4 \ll 0,07$; $0,08 \ll \text{NO}_2 \ll 0,034$ et $7,8 \ll \text{NO}_3 \ll 15,9$ mg/l pour ce dernier paramètre c'est en septembre, sur le secteur d'ARCIS/AUBE, que les plus fortes concentrations sont enregistrées.

Le bassin de la VOIRE. C'est sur les cours d'eau de ce bassin que l'on trouve le plus de différences, et les concentrations en azote ammoniacal et en azote total sont relativement élevées par rapport aux autres cours d'eau étudiés.

Les petits affluents de rive droite de l'AUBE se caractérisent par des teneurs en nitrates assez élevées, en particulier sur le grand RAVET -25,2 mg/l- et sur le MELDANCON -30,4 mg/l-. Les amendements intensifs des terres agricoles riveraines sont certainement pour une grande part, à l'origine de ces valeurs élevées.

b) Les formes phosphorées :

On ne relève aucune valeur remarquable. Les valeurs les plus élevées correspondent assez souvent aux secteurs, riches en matières oxydables ou en éléments azotés, influencés par des apports d'origines urbaines ou agricoles.

3.2.4. Autres éléments :

Les analyses de chlorures et de sulfates réalisées en juin sur l'AUBE dans le secteur d'ARCIS n'apportent aucun élément pouvant indiquer une pollution significative par les rejets urbains ou industriels.

4°) ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES :

4.1. Prélèvements :

Sur les 18 prélèvements initialement prévus, 6 n'ont pas pu être réalisés -soit en raison de la trop importante lame d'eau au lieu de prélèvement, c'est le cas des points :

- n° 72 : la SEINE en aval de la prise d'eau
- n° 90 : la SEINE à St LYE
- n° 82 : l'AUBE à l'aval de DIENVILLE
- n° 124 : l'AUBE en amont de CHAMPIGNY sur AUBE ;

-soit par suite de crues dues à de très violents orages locaux comme sur les points :

- n° 6 : la LAINES à BOULANCCOURT
- n° 10 : la BREVONNE à RANCES.

Sur les autres points, seul un échantillon moyen prenant en compte l'ensemble des habitats benthiques a été prélevé. Les listes faunistiques établies sur ces échantillons moyens sont exploitées selon les deux méthodes de l'Indice Bictique (IB'), et d'Indice de Qualité Biologique Globale (IQBG).

4.2. Résultats :

L'annexe n° 12 reprend en un tableau l'ensemble des données permettant le calcul des deux indices : IB et IQBG sur chacun des points de prélèvement.

Les résultats recueillis au titre de l'Inventaire National de la Pollution (INP), sur l'AUBE à VIAPRES le Petit et à BAUDEMONT sont inclus à ce tableau.

.....

4.3. Analyse des résultats et des biocénoses :

Sur la SEINE : Les analyses biologiques, toutes réalisées en amont de TROYES définissent des indices biologiques élevés ; IB variant de 9 à 10 et IQBG compris entre 12 et 17.

Le secteur étudié se caractérise en tous points par une diversité faunistique assez élevée se situant autour de 25 à 30 taxons.

A BOURGUIGNONS, en amont de la prise d'alimentation en eaux du barrage réservoir, la SEINE se présente déjà comme une belle rivière de plaine. Sur le lieu de prélèvement elle est plutôt de type lotique avec quelques fosse qui créent des zones calmes. Compte tenu de la largeur du lit, la végétation arboricole rivulaire ne gêne pas le bon ensoleillement des fonds ; et la végétation aquatique, sans être abondante, s'y développe assez bien -algues, bryophytes avec prédominance de fontinalis et quelques touffes de phanérogames : renoncules et sium dans les zones immergées, myosotis, menthe et véronique en bordure-. Les fonds sont constitués principalement de cailloux et de graviers avec quelques bancs de sable ou atterrissements de vase.

La diversité des habitats immergés regroupe une population d'invertébrés riche et variée (35 taxons), avec prédominance d'espèces d'eaux fraîches et pures. On y définit des indices élevés IB = 10 , IQBG = 17.

A VIREY sous BAR, aval de la prise d'eau, le faciès est totalement différent. Le lit plus étroit présente des berges abruptes avec une abondante couverture arboricole filtrant la pénétration lumineuse vers le cours d'eau. La lame d'eau importante correspond à une zone calme en retenue caractérisée par une végétation aquatique d'étang -nénuphars et potamos-. Comme il l'a été signalé au paragraphe 1 de ce chapitre, aucun prélèvement biologique n'a pu être effectué.

Plus en aval, à l'amont de FOUCHERES la SEINE retrouve un caractère lotique. En ce lieu, les eaux courent sur un fond constitué de blocs plus ou moins soudés par du tuf-tuf qui pétrifie les végétaux, en particulier les bryophytes qui sont bien représentés sur cette station.

Les algues et les phanérogames -renoncules, potamos, callitriches, élodées...- sont peu abondants.

La biocénose encore très diversifiée -31 taxons- comprend un grand nombre d'espèces à caractère rhéophile prononcé. Toutefois, les genres de haut niveau trophique n'y sont pas représentés. L'IQBG est de 14 et l'indice biotique atteint la valeur 9.

Le point suivant retenu à CHAPPES (voir tableau annexe n° 8) présentait une lame d'eau trop importante pour qu'un prélèvement biologique y soit effectué. L'échantillonnage de la faune benthique a donc été prélevé plus en amont au pont de FOUCHERES. Cette station d'observation se présente comme une large zone relativement envasée avec une abondante végétation des zones de bordure d'étang : nénuphars, potamos, joncs, myriophylles, renoncules, iris... Le fond plus ou moins envasé selon les endroits comprend des éléments de granulométrie très variés allant des blocs aux sables en passant par les cailloux et graviers. Les débris végétaux -branches et feuilles- y sont aussi bien représentés.

Cette grande diversité de supports se traduit par une variété faunistique élevée, 36 taxons. Les indices atteignent les mêmes valeurs (14 et 9) que pour le prélèvement réalisé en amont de FOUCHERES mais la biocénose est plutôt de type limnéophile avec, en particulier, une forte représentation des mollusques gastéropodes.

Pour le point n° 78, situé à l'aval de Ste PARES les VAUDES, la section d'étude correspond à un secteur ombragé, aux eaux calmes et profondes avec de rares touffes de nénuphars. Seule une petite longueur de la berge, rive droite, a pu être prospectée pour l'analyse hydrobiologique.

De type lénitique marqué, la biocénose est la moins diversifiée relevée au cours de cette étude sur la SEINE, mais le nombre de taxons -27- permet toutefois de définir un IB de 9 et un IQBG de 12.

A VERRIERES, dernier point d'étude avant TROYES, le fleuve retrouve un caractère morphodynamique équivalent à celui observé à BOURGUIGNONS en amont de la prise d'eau. La végétation y est similaire mais les colonies d'algues -diatomées- sont plus importantes tandis que les touffes de bryophytes se font plus rares.

La biocénose relevée sur ce point est tout à fait comparable, avec toutefois une diversité moindre, 31 taxons au lieu de 36, et les indices sont d'aussi haut niveau : IB = 9 ; IQBG = 17.

Sur l'AUBE : A UNIENVILLE, point le plus amont de cette étude sur l'AUBE, situé à l'aval d'un seuil important, le cours d'eau présente une alternance de calmes et de radiers, avec quelques anses "d'eaux mortes". La granulométrie des fonds est très diversifiée -blocs, cailloux, graviers, sables, limons, dépôts d'éléments organiques plus ou moins putrides- tout comme la flore aquatique -algues, bryophytes et phanérogames- ces derniers peu abondants sont parfois enrobés de colonies d'algues filamenteuses.

L'ensemble de ces composantes constitue un site très accueillant pour une biocénose diversifiée et très peuplée. Tous les grands types d'invertébrés y sont représentés. L'indice biotique égal à 10 définit une excellente qualité biologique des eaux. Toutefois les espèces les plus nobles (les plus sensibles à la pollution), sont absentes et l'IQBG n'atteint que la valeur 15 qui correspond à une bonne qualité. Cet indice, comme la présence d'algues filamenteuses, traduit une tendance à l'altération du milieu récepteur.

A l'aval de DIENVILLE, la profondeur du bief de l'AUBE interdit tout prélèvement biologique représentatif de la qualité du milieu aquatique. Aucune végétation n'a été repérée et les eaux étaient trop troubles pour permettre l'observation de la nature des fonds.

A MATHAUX le seul lieu accessible pour réaliser un prélèvement hydrobiologique correspond à un radier graveleux avec quelques cailloux et blocs et de rares dépôts de sable fin ou de vase ; seule une flore algale est arrivée à s'implanter sur ce secteur.

La monotonie du fond se traduit par une assez faible diversité faunistique -22 taxons-. La biocénose est de type rhéophile. On remarque l'absence d'espèces périphtiques. Les espèces phytophages ne sont représentées que par des mollusques vivant au profit des colonies de diatomées. Les espèces fouisseuses sont représentées par très peu d'individus.

Malgré tout, la présence de genres inféodés à des eaux très pures, tel que les Perlidae, permet d'obtenir des indices de très haut niveau, IB = 10, IQBG = 17.

A BLAINCOURT, l'AUBE présente le même aspect qu'à MATHAUX. Seule la vitesse du courant plus faible différencie cette station de la précédente. La composition de la biocénose est légèrement modifiée, un peu plus d'espèces limnophiles et plus mauvaise représentation des espèces les plus nobles, généralement rhéophiles, qui se traduit par une chute de deux points de l'Indice Biotique, 8 au lieu de 10. L'IQBG reste identique avec une valeur de 17.

Au pont de VINETS, l'AUBE déjà d'un gabarit important, est peu adaptée pour la réalisation d'un prélèvement biologique classique. Seule une prospection de la berge a pu être effectuée. La diversité des supports minéraux -blocs, sables et vases- et végétaux -quelques touffes de bryophytes de renoncules et de potamos- reste suffisante pour que la biocénose soit variée. Bien que de caractère lentique dominant, le site de prélèvement comprend quelques zones plus ou moins courantes, et c'est sur cette station que l'on trouve la plus grande diversité faunistique avec 44 taxons. Le plus grand nombre appartient aux espèces limnéphiles ou à celles ayant un caractère très ubiquiste.

L'indice biotique 9 correspond à un très bon niveau de qualité ; l'IQBG, avec une valeur de 14, reflète une situation moyenne mais qui reste relativement bonne.

A l'aval immédiat d'ARCIS/AUBE, on retrouve une section à caractère lotique très marqué, puisque seule une zone de radiers peut être accédée. Le lieu de prélèvement se compose principalement de cailloux avec de rares secteurs à granulométrie plus fine. Le courant très rapide ne facilite pas l'implantation des phanérogames -quelques renoncules en pleine eau et des iris, phragmites et véroniques en bordure-. Seules les algues (diatomées) et les bryophytes (surtout fontinalis) constituent la flore de cette station. En bordure, on remarque quelques colonies bactériennes du genre sphaerotilus qui enrobent les racines immergées des arbustes riverains.

Les espèces rhéophiles, souvent de haut niveau trophique, sont bien représentées et les indices atteignent les valeurs les plus élevées; 10 pour l'Indice Biotique et 19 pour l'IQBG.

A VIAPRES le PETIT, point de l'Inventaire National de la Pollution (INP), c'est aussi dans une zone de courant que le prélèvement a été réalisé. Toutefois la vitesse d'écoulement moins puissante qu'à ARCIS/AUBE permet l'implantation de nombreux pieds de renoncules en plein courant. En dehors de cela, les 2 stations présentent une grande similitude morphodynamique et floristique. Il semble donc normal que la biocénose soit aussi variée -33 taxons- et que les indices restent à un haut niveau 17 pour l'IQBG et 9 pour l'IB. La légère baisse de ceux deux indices est due à une plus faible représentation qualitative et quantitative des genres de haut niveau de sensibilité aux altérations du milieu.

A BOULAGES, on rencontre aussi quelques problèmes d'accessibilité et le prélèvement n'a pu être effectué que sur la moitié environ de la largeur du cours d'eau, en aval immédiat du pont routier.

Le secteur prospecté correspond à un banc de graviers avec quelques fins dépôts de sédiments et de débris végétaux. L'essentiel des végétaux aquatiques (phanérogames) prospèrent dans la zone la plus profonde non prélevée. Seules, deux touffes de renoncules et de rubaniers ont été prises en compte dans le prélèvement.

Dans la population benthique et périphtique relevée, on rencontre tous les grands types d'invertébrés -rhéophiles, limnéophiles, nageurs, marcheurs, suceurs, phytophages...- généralement tous bien représentés (38 taxons).

Les plécoptères et les éphéméroptères de la famille des Heptagenidae qui permettent de définir un indice biotique de 10 appartiennent à des genres reconnus comme pouvant s'accommoder d'une certaine altération du milieu, et de ce fait se placent relativement bas dans l'échelle de polluo-sensibilité établie pour le calcul des IQBG. L'IQBG de la station est de 15 ce qui correspond à une qualité biologique normale.

A BAUDEMONT, autre point INP, l'AUBE, proche de sa confluence avec la SEINE présente une section importante parfois difficile à prospecter. Seules ont été étudiées des zones à très fort courant ou des secteurs d'eaux stagnantes ce qui est loin de correspondre à la totalité des biotopes présents sur ce point. La faiblesse du nombre de niches écologiques visitées explique certainement le peu d'unités systématiques (22 US) identifiées dans ce prélèvement et la faible valeur -13- de l'IQBG qui est probablement inférieure à la réalité. Pour sa part l'Indice Biotique correspond à la valeur maximale : 10.

Sur la VOIRE : Au pont de GERVILLIERS, la VOIRE présente un fond uniforme constitué de graviers avec quelques rares cailloux ne recelant aucune végétation aquatique. Cette absence de flore est due au fait que ce bief de la VOIRE, était, il y a encore peu de temps, sous l'influence d'un vannage de moulin situé en aval. La hauteur d'eau était alors trop importante pour que des végétaux puissent s'implanter. La suppression du vannage a rabaissé le plan d'eau de près de 2 mètres et la flore n'a pas encore eu le temps de coloniser cette zone à courant relativement élevé et sans sol.

La biocénose comprend une diversité moyenne -17 taxons- mais les différents genres identifiés ne sont représentés que par quelques individus, de un à une dizaine. Seules les colonies de carrino gammarus implantées sous les plus gros cailloux et au sein des racines immergées des arbres riverains, sont importantes.

Malgré la pauvreté du nombre d'individus présents, l'Indice Biotique et l'IQBG atteignent respectivement les valeurs 7 et 10 ce qui reste moyen. Il faut attendre que ce bief de la VOIRE dont le régime hydraulique a été profondément modifié trouve son nouvel équilibre biologique avant de tirer des conclusions sur ce prélèvement.

.../...

5°) BILAN DES MESURES EFFECTUEES EN 1981 :

Des analyses physico-chimiques, il ressort une qualité générale des eaux de la SEINE ainsi que de l'AUBE et de ses affluents rive droite issus de la craie, très bonne à excellente (classes 1A et 1B). Pour le bassin de la VOIRE on enregistre plusieurs déclassements en qualité 2, voire même 3, sans que la ou les origines des pollutions aient été identifiées.

L'ensemble des données biologiques recueilli au cours de cette campagne de mesures, définit une bonne ou très bonne qualité biologique des cours d'eau. Les IQBG, plus sensibles que les indices biotiques font ressortir quelques secteurs sensibles sans que l'on puisse parler de pollution caractérisée. Il faut aussi noter que les valeurs les plus faibles des indices correspondent le plus souvent à des problèmes relatifs aux composantes de l'environnement plutôt qu'à la qualité même des eaux. C'est plus au niveau de la composition des biocénoses -représentation importante d'espèces saprobionte- que l'on peut déceler quelques risques.

La présence de plus en plus fréquente de colonies de plus en plus nombreuses et de plus en plus importantes, conforte l'idée qu'il faut être vigilant sur les risques d'eutrophisation de certains secteurs.

.../...

ANNEXE 3

Inventaire du degré de pollution des eaux 1981

INVENTAIRE DU DEGRÉ DE POLLUTION DES EAUX SUPERFICIELLES rivières et canaux

POLICE DES EAUX		AGRICULTURE				BASSIN		S.N.	
NATURE DU COURS D'EAU		NON DOMANIAL				NOM DU COURS D'EAU		LA VOIRE	
SURFACE BASSIN AMONT (km²)		000896				NUMÉRO D'ORDRE NATIONAL		023000	
CATEGORIE PISCICOLE		2				CODE HYDROLOGIQUE		H13620	
ALTITUDE (m)		0109				PK		99020	
PENTE MOYENNE (%)		000				COMMUNE		LASSICOURT	
DISTANCE AUX SOURCES (km)		068				N° INSEE COMMUNE		189	
NATURE GÉOL DU LIT		CALC.-MARN.SED				N° DÉPARTEMENT		10	
NATURE GÉOL RÉGIONALE		CALC.-MARN.SED				N° RÉGION		13	
Localisation précise		PONT DE LA RN 196							
Station permanente inv.		NON							
Date de prélèvement	04/03/81	01/06/81	21/07/81	01/12/81	LABORATOIRE				
Heure de prélèvement	10 H 10	09 H 40	09 H 50	09 H 20	Pier	mg/l			
Organisme ordonnateur	10	10	10	10	Fe	mg/l			
Nature du prélèvement	NON INSTANT.	INSTANTANE	INSTANTANE	INSTANTANE	Manganèse	mg/l			
Organisme préleveur	313	313	313	313	Arsenic	mg/l			
Amont, aval seuil	AMONT SEUIL	AMONT SEUIL	AVAL SEUIL	AVAL SEUIL	Cadmium	mg/l			
Prélev. berges, courant	MILIEU COUR.	MILIEU COUR.	MILIEU COUR.	MILIEU COUR.	Cobalt total	mg/l			
Aspect des abords	PROPRE	PROPRE	PROPRE	PROPRE	Cuivre	mg/l			
Prés. abs d'hydrocarb.	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	Mercure	mg/l			
Prés. abs mousses (dét.)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	Plomb	mg/l			
Prés. abs bois, feuilles	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	Sélénium	mg/l			
Boues surnageantes	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	Zinc	mg/l			
Prés. abs autres corps	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	ABS. (VISUEL)	Cyanure	mg/l			
Couleur (qualitatif)	LEG. COLORE	LEG. COLORE	LEG. COLORE	TRES COLORE	Déterg. anioniques	mg/l			
Limpidité (qualitatif)	TROUBLE	TROUBLE	LEG. TROUBLE	TROUBLE	Déterg. non ioniques	mg/l			
Odeur (qualitatif)	SANS	SANS	SANS	SANS	Comp phénoliques	mg/l			
Importance de l'ombre	ABSENTE	ABSENTE	ABSENTL	ABSENTE	Subst. extr. chlor	mg/l			
Météo	HUMIDE	SEC COUVERT	SEC ENSUL.	HUMIDE	LABORATOIRE				
Observations					Hexachlorobenzène	mg/l			
Organisme déter. débit	313	313	313	313	Aldrine	mg/l			
Nature du débit	INSTANT.	INSTANT.	INSTANT.	INSTANT.	Dieldrine	mg/l			
Méth. estim. débit	STA. LIMNI.	STA. LIMNI.	CORRELATION	CORRELATION	Heptachlore	mg/l			
Valeur du débit	13,000	2,750	1,350	21,400.	Heptachlo. époxy	mg/l			
LABORATOIRE					DDT pp'	mg/l			
Colif. totaux N/100 ml					DDT op	mg/l			
Colif. fécaux N/100 ml					DDE	mg/l			
Streptoc. fec N/100 ml					TDE ou DDD pp'	mg/l			
Salmonelles. eau (qual.)					HCH alpha	mg/l			
Salmonelles gaze (qual.)					HCH beta	mg/l			
LABORATOIRE	313	313	313	313	HCH gamma	mg/l			
Couleur mg/l Pt					FCB totaux	mg/l			
T° eau °C	10,5	18,8	16,8	6,3	Taux en Cl PCB	%			
pH	7,70	7,60	7,70	7,90	Platino totaux	mg/l			
Conductivité 20° pS/cm	345	365	410	360	CAMION LABO		313		
M.E.S.T. mg/l	60	16	15	84	Indice de référence	9			
DBO 5j mg/l	3,8	3,2	2,8	4,5	Indice chimique	9			
DCO mg/l	17	28	15	17	Indice biologique				
Oxyd. (trou 4 h) mg/l	4,7	3,9	2,2	7,6	Indice totaux				
Carbone org. mg/l					LABORATOIRE				
Azote Kjeldahl mg/l					Activité alpha	pCi			
Oxygène dissous mg/l	9,8	7,9	8,9	10,8	Activité beta	pCi			
Taux de satur. %	88	85	91	88	Activité gamma	pCi			
LABORATOIRE	313	313	313	313	LABOR. TOXIC				
Ca + + mg/l					Chlorophylle A	µg/l			
Mg + + mg/l					Chlorophylle B	µg/l			
Na + mg/l					Chlorophylle C	µg/l			
K + mg/l					Catalase	µg/l			
NH4 + mg/l	0,19	0,35	0,01	0,14	Ca et no. de c.	µg/l			
NO3 - mg/l									
NO2 - mg/l									
SO4 - mg/l									
NO3 - mg/l	0,08	0,18	0,16	0,06					
NO2 - mg/l	13,20	6,10	17,40	12,90					
NH4 - mg/l	0,22	0,34	0,17	0,42					

ANNEXE 4

EXAMEN HYDROBIOLOGIQUE SUR LA LAINES CSP - 1983

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

4-73 SM

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

DELEGATION REGIONALE de : M E T Z

Voiture Laboratoire: MONTIGNY-les-METZ

Les Gardes : M. BISELX

SCHWEYER

RAPPORT D'EXAMEN HYDROBIOLOGIQUE

Bassin : SEINE

Effectué le : 27 Avril 1983

Rivière : LAISNE ET FONTAINE AUX CHATS

Établissement :

Qualité des eaux

Affluent de : VOIRE

Sous-affluent de : AUBE/SEINE

Département : AUBE

Commune : SOULAINES-DHUYs à BOULAN COURT

ANALYSE : La LAISNE et son affluent la FONTAINE AUX CHATS sont issus des ruissellements du plateau céréaliier argileux et de résurgences (1bis). Elle coule ensuite dans une vallée très humide (étangs, herbages) avant de rejoindre la VOIRE.

Le changement de catégorie se confond avec la limite départementale à BOULAN COURT.

Suite aux pluies nocturnes, les eaux étaient ocres (ruissellement, résurgences) et très turbides. Malgré cela elles étaient fraîches, neutres, bien minéralisées (300 à 380 uS/cm) et tamponnées surtout en amont.

La charge organique dans la LAISNE était à la limite de la normale (DBO₅ = 2,5 à 4,1 mg/l) avec des matières réductrices abondantes (oxydabilité = 1,9 à 3,5 mg/l).

La FONTAINE AUX CHATS se définit par une charge organique plus réduite, mais également plus fermentescible (oxydabilité = 4,5 mg/l, DBO₅ = 1,2 mg/l) due semble-t-il à un environnement arbusif plus important (ombrage, apport exogène).

MBU

19 JUL 1983

N° 83. 1824/19

Date 18 JUL 1983

CF 6.2.11 (Analyse)

AFB	
MDM	18/7/83
GC	ESIF
BI	BT 26/7
JCW	VALDAA
LF	CF 25/7
GV	Gr 26/7
05 AOU 1983	

PLAN DE DIFFUSION

- DDA 1. ex
- FED - APP 1. ex
- S.R.A.E. 1. ex
- 1. ex
- 1. ex
- D.R. 1. ex
- AGENCE DE BASSIN 1 ex.

Les Gardes
chargé de la Voiture laboratoire

A. BISELX
J.B. SCHWEYER

Vu et transmis après vérification

Ph. MAIRE
Délégué Régional Adjoint

[Handwritten signatures]

[Handwritten signature]

ANALYSE HYDROBIOLOGIQUE

L'absence de végétation et l'uniformité des fonds de LAISNE à SOULAINES-DHUYS portent un grave préjudice à la macrofaune benthique, ainsi la diversité faunistique n'est que de 7. Pourtant la qualité des eaux permettrait l'installation d'une faune plus riche (présence de Glossosomatidae le montre).

A LOUZE, le faciès de LAISNE est varié, végétaux, grève et sable offrent des abris et de la nourriture à la faune (diversité faunistique = 19). Cependant, la charge organique et les différents polluants limitent le nombre de certaines espèces polluosensibles et profitent à d'autres (saprobiontes essentiellement, Ephéméra, Chironomes).

La FONTAINE AUX CHATS présente les mêmes caractéristiques faunistiques que la LAISNE avec toutefois une meilleure qualité des eaux (présence de Plécoptères). L'ombrage trop important porte atteinte à ce ruisseau par la limitation de la végétation aquatique et la quantité de macro-invertébrés. Un dégagement partiel des rives et un aménagement (ou entretien) des frayères naturelles de ce ruisseau sont vivement recommandés.

N°s

1 - LAISNE à SOULAINES-DHUYs amont du pont de la D 960
(limite des assecs, absence de végétation)

1bis - LAISNE à SOULAINES-DHUYs 100 m en aval de la résurgence principale et permanente

2 - FONTAINE AUX CHATS/LAISNE au gué à SOULAINES-DHUYs

3 - LAISNE à LOUZE (52)

4 - LAISNE à BOULANCOURT (limite départementale)

2-2 - CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU RÉCEPTEUR ET DES EFFLUENTS

Points n°s	1	1bis	2	3	4				
Catégorie piscicole.....	1 ND	1 ND	1 ND	1 ND	1 ND				
Largeur..... en mètres.....	1.2	3	1	4	4				
Pente moyenne du secteur.....									
Zone écologique.....									
Altitude.....									
Nature géologique régionale.....	Plateau argileux								
Nature géologique du lit.....	Argileux et calcaire								
Granulométrie	dominante faciès lotique...	Grève	Grève	Grève	Sable	Sable			
	accessoire » »	Sable	Sable	Sable	Limon	Limon			
	dominante faciès lentique..	Sable	Grève	Grève	Sable	Sable			
	accessoire » »	Vase	Limon	Sable	Limon	Limon			
Nature Couverture végétale	dominante faciès lotique...	A.M.	Pha.	Pha.	Pha.				
	accessoire » »		A.F.	A.M.	A.M.				
	dominante faciès lentique..	A.M.	Pha.	A.M.	Pha.				
	accessoire » »		A.F.						
Importance couverture végétale % surface fond	dominante.....	5	30%	5	10	5			
	accessoire.....								
Vitesse moyenne courant cm/s	faciès lotique.....	30	20	40	30	40			
	faciès lentique.....	20	10	20	20	30			
Profondeur cm	faciès lotique.....	20	30	20	80	60			
	faciès lentique.....	40	20	15	30	40			
Ensoleillement moyen.....	70	90	10	70	60				
Turbidité.....	+	+		+	+				
Couleur.....	ocre	ocre		ocre	ocre				
Débit.....	supérieur à la normale								

OBSERVATIONS : A.M. = Algues microscopiques
A.F. = Algues filamenteuses
Pha. = Phanérogames

- 5 -
 Fontaine-aux-Chats à Soullaines (10)

Ordre	Famille	Genre	Espèce	Station 1
Plecoptères	Nemouridae	Amphinemura		1
Trichoptères	Glossosomatidae			50
	Sericostomatidae			6
	Adontoceridae			1
	Polycentropodidae			1
	Limnephilidae	s.f. Limnephilinae		15
Epheméroptères	Ephemeridae	Ephemera		13
	Baetidae	Baetis		7
Coleoptères	Elmidae	Eolus		1
	Helodidae			1
Polisques	Ancylidae	Ancylus	fluvialis (MÜLLER, 1774)	21
Gammaridés	Gammaridae			127
Neigaloptères	Sialidae	Sialis		2
Mirécidés	Pisicolidae	Pisicola		2
Diptères	Simuliidae			8
	Chironomidae			48
	Ptychopteriidae			1
	Tabanidae			1
Coléoptères	Sp.			3

<u>Diversité funistique</u>	: 20
<u>Nombre de lances reçues</u>	: 12
<u>I. Q. B. G.</u>	: 10
<u>I. B.</u>	: 8

Station N°1 : LAINES à SOULAINES - DHUYS (10)

Station N°2 : LAINES à LOUZÉ (52)

Signes d'abondance : Présent
Abondant
Très abondant

Ordre	Famille	Genre	Espèce	Stations	
				N°1	N°2
Trichoptères	Limnephilidae	Tr. limnephilini			2
	"	Tr. autre			7
	Sericostomatidae				1
	Glossosomatidae			42	
	Psychomyiidae			1	
Éphéméroptères	Ephemeridae	Ephemer			37
	Caenidae	Caenis			1
	Ephemerellidae	Ephemerella		1	
Coléoptères	Elmidae	Elm's			1
Abraxas	Calopterygidae	Agrion	splendens		1
Mollusques	Ancylidae	Ancylus	fluvialis (NUSA 1774)		2
	Sphaeriidae	Pisidium		13	2
	Limnaeidae	Limnaea	(Radix)		1
Gastéropodes	Gammaridae			103	12
Néoptiles	Sialidae	Sialis			2
Himénoptères	Glossiphoniidae	Glossiphonia			3
	Erythrodellidae				1

Diptères	Chironomidae	10	42
	Ceratopogonidae		2
	Tabanidae		1
	Limoniidae		2
Oligochètes	Sp. 2	13	+
	<u>Diversité' faunistique</u>	7	13
	<u>Nombre de taxons retenus</u>	5	11
	I. Q. B. G.	10	10
	I. B.	6	8

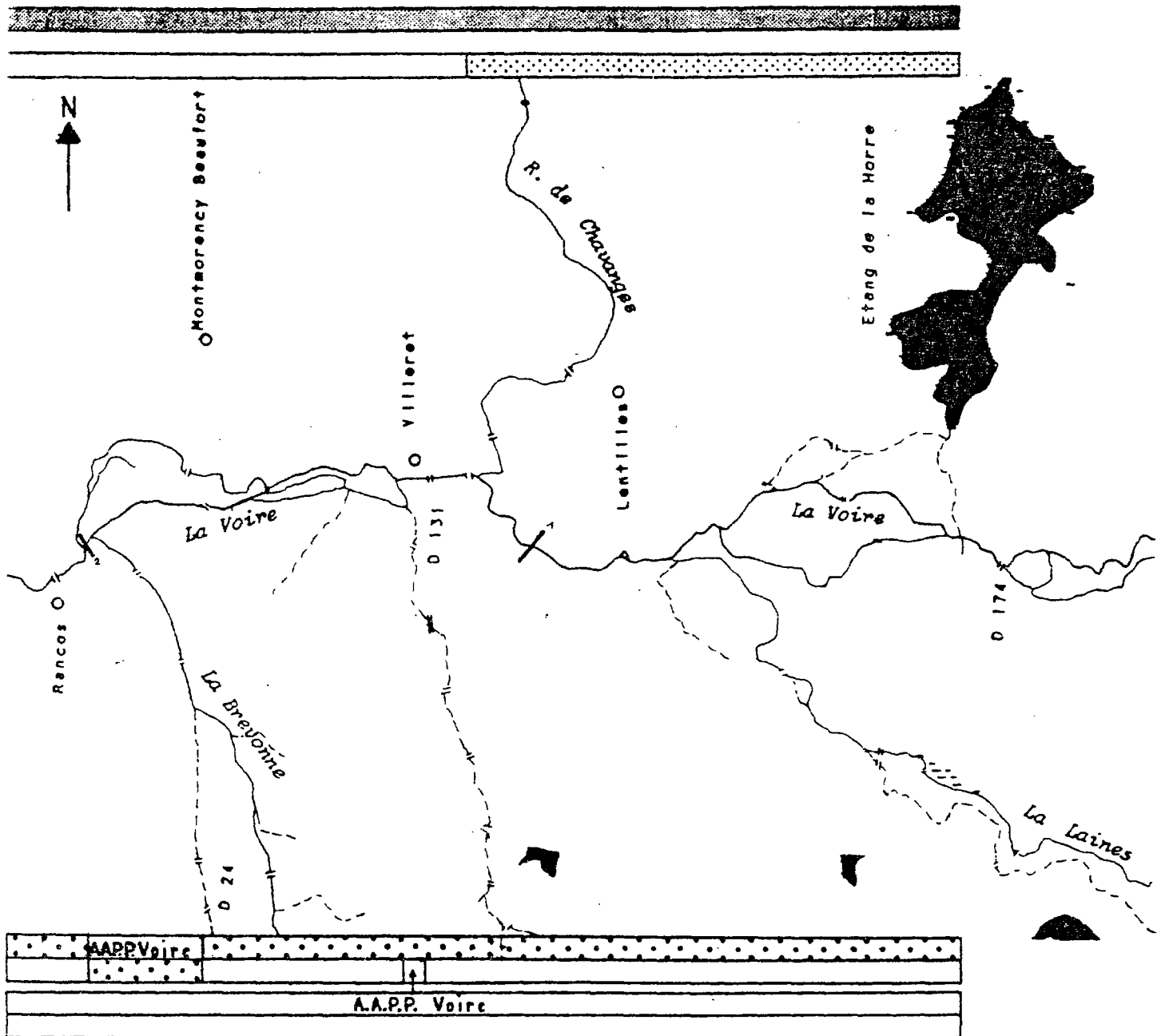
ANNEXE 5

Schéma départemental de vocation piscicole de l'Aube
(document provisoire)

SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE VOCATION PISCICOLE
DE L'AUBE

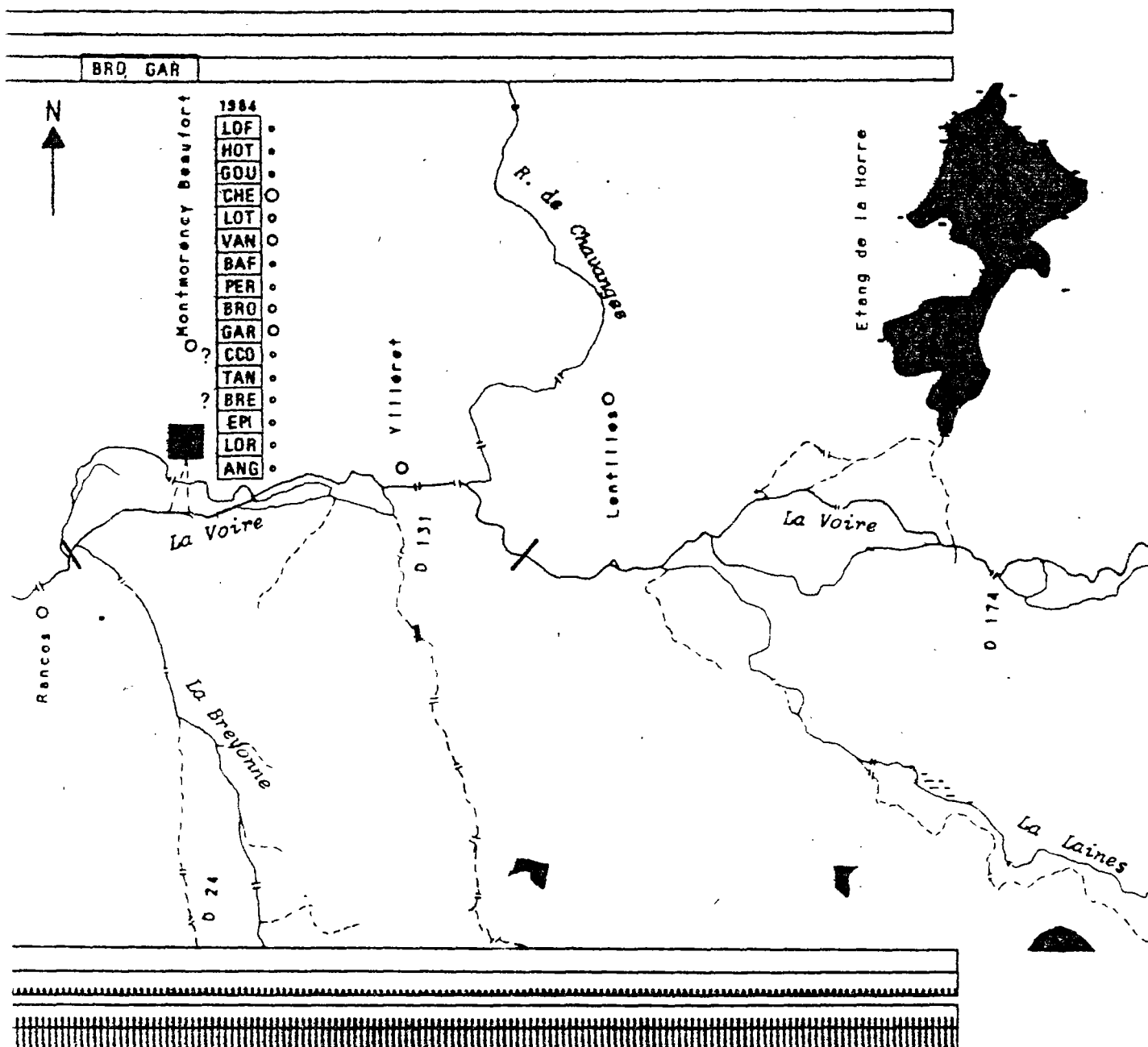
CARTES 1/50000

1 km



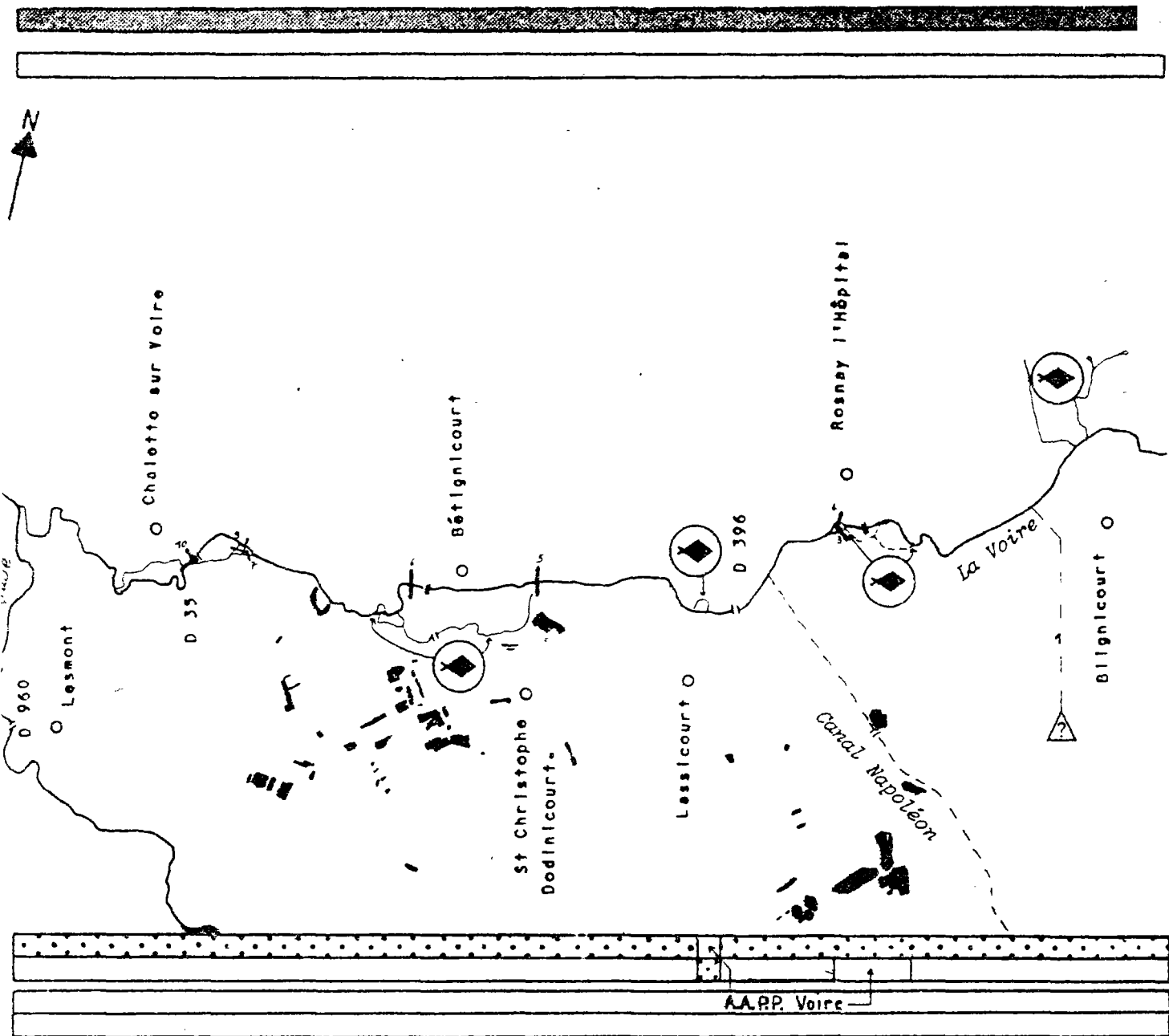
mise a jour	GESTION ADMINISTRATION	AUBE	Aube	LA VOIRE 1
-------------	------------------------	------	------	------------

1 km



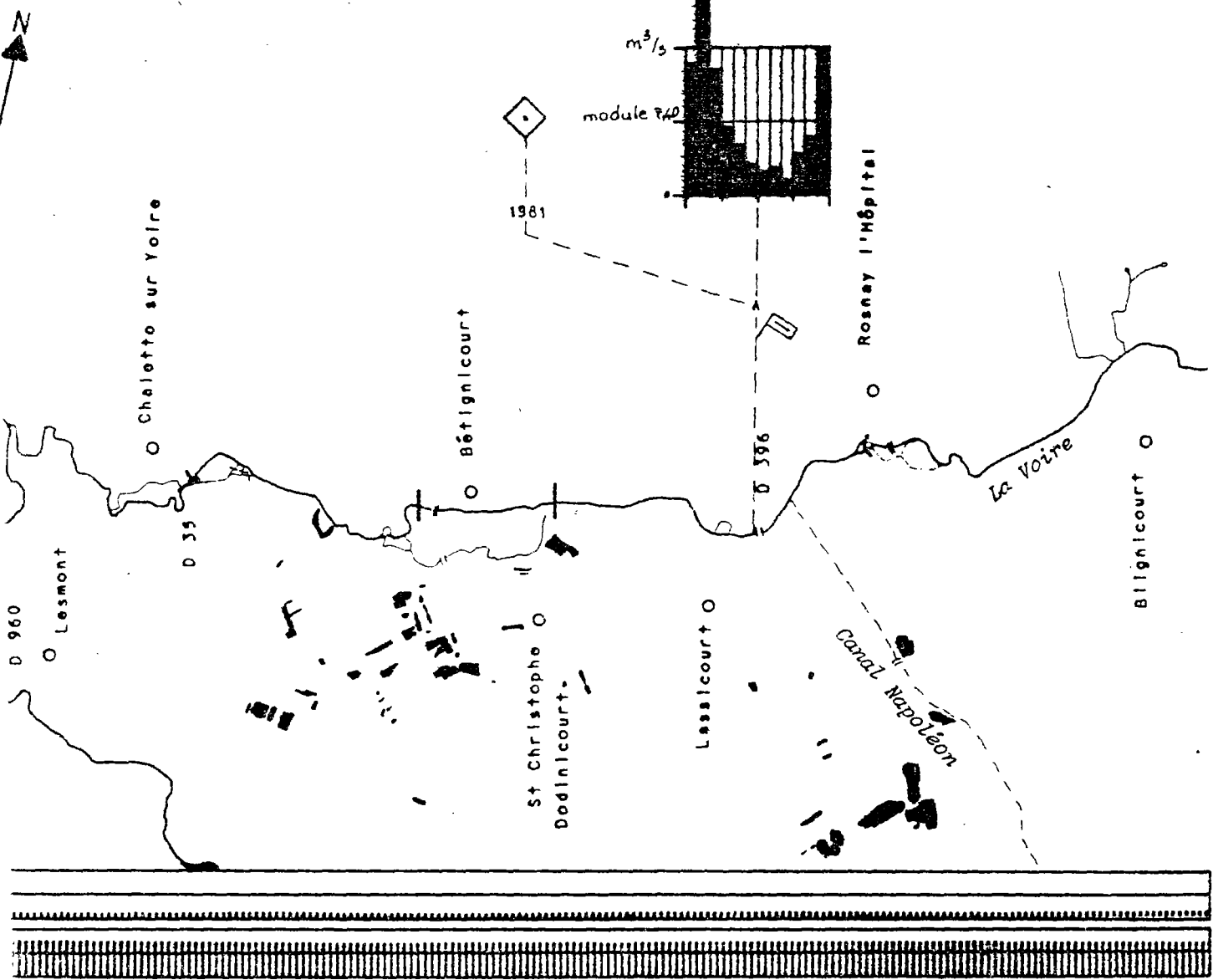
mise a jour	CONNAISSANCE DU MILIEU	AUBE	Aube	LA VOIRE 1
-------------	------------------------	------	------	------------

1 km



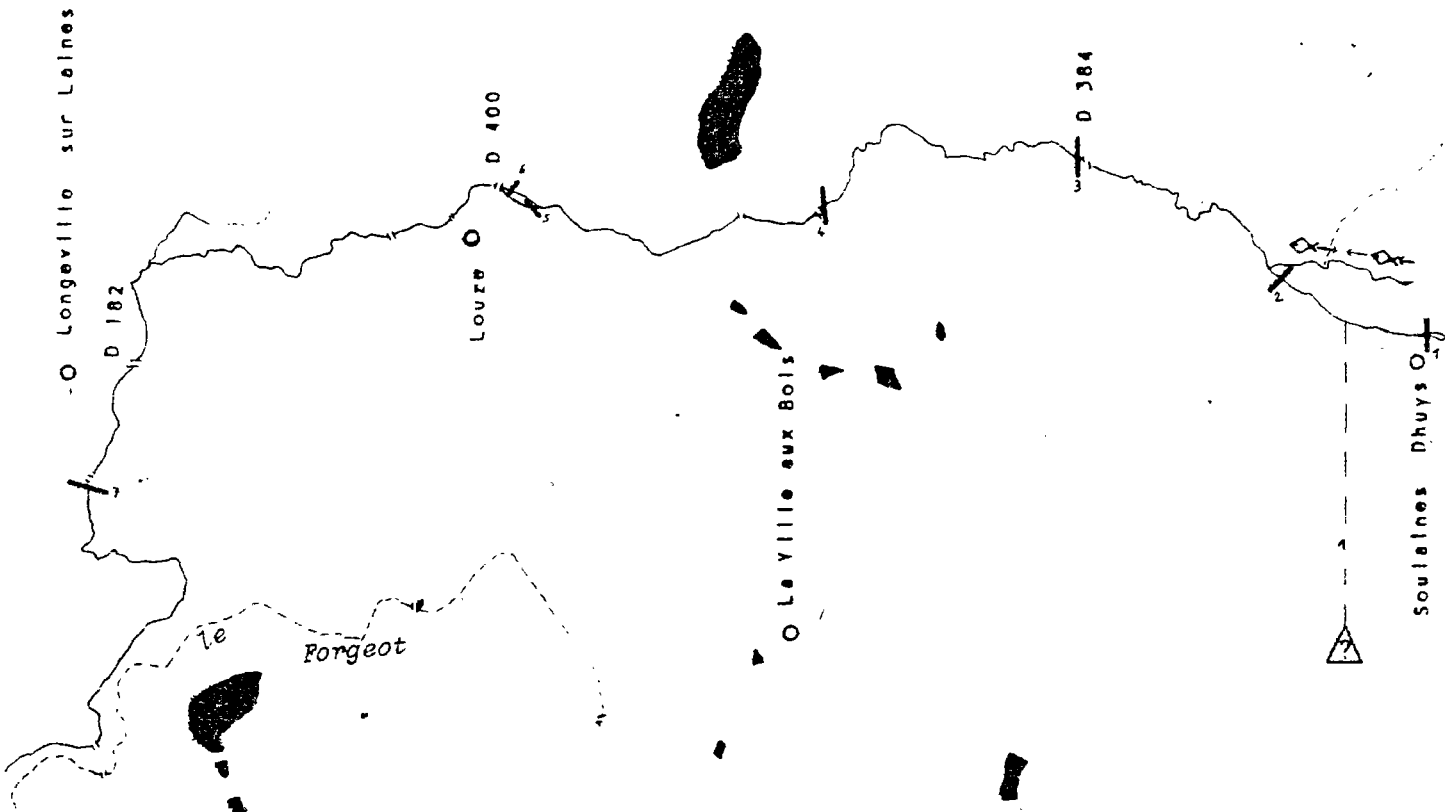
mise a jour	GESTION ADMINISTRATION	AUBE	Aube	LA VOIRE 2
-------------	------------------------	------	------	------------

1 km



mise à jour	CONNAISSANCE DU MILIEU	AUBE	Aube	LA VOIRE 2
-------------	------------------------	------	------	------------

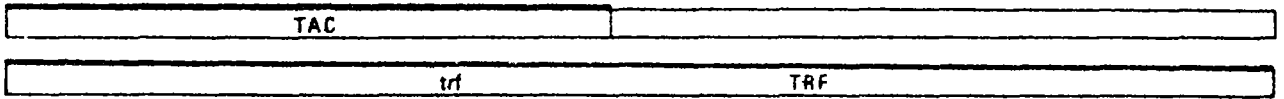
1 km



A.A.P.P.	Louze et Longeville	A.A.P.P.	Soulaines Dhuis
	Dept. HAUTE-MARNE		Dept. AUBE

mise à jour	GESTION ADMINISTRATION	AUBE	voire	JA LAINES 1
-------------	------------------------	------	-------	-------------

1 km



1963

TRF

D 384

Louze D 400

D 182

Longeville sur Laines

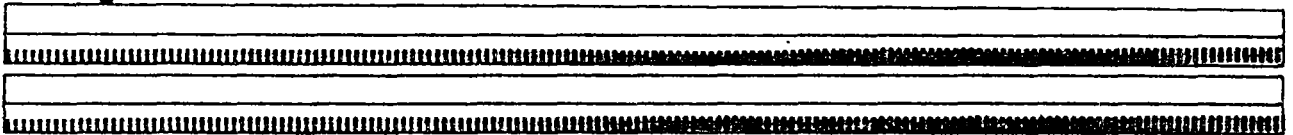
Soulaines Dhuis

La Ville aux Bois

le Forgeot

m/s

module 1,02



mise à jour:

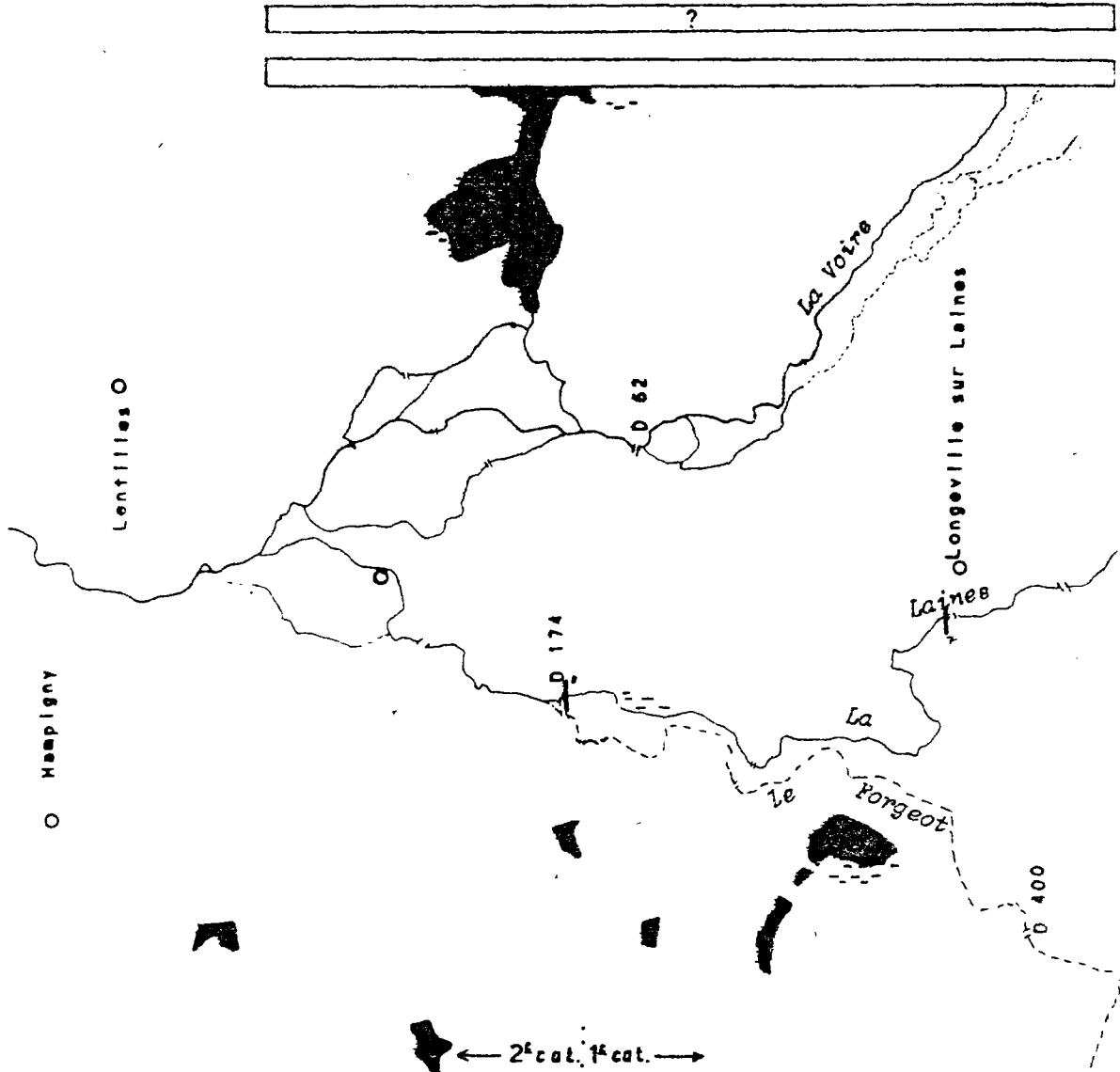
CONNAISSANCE DU MILIEU

AUBE

Voire

LA LAINES 1

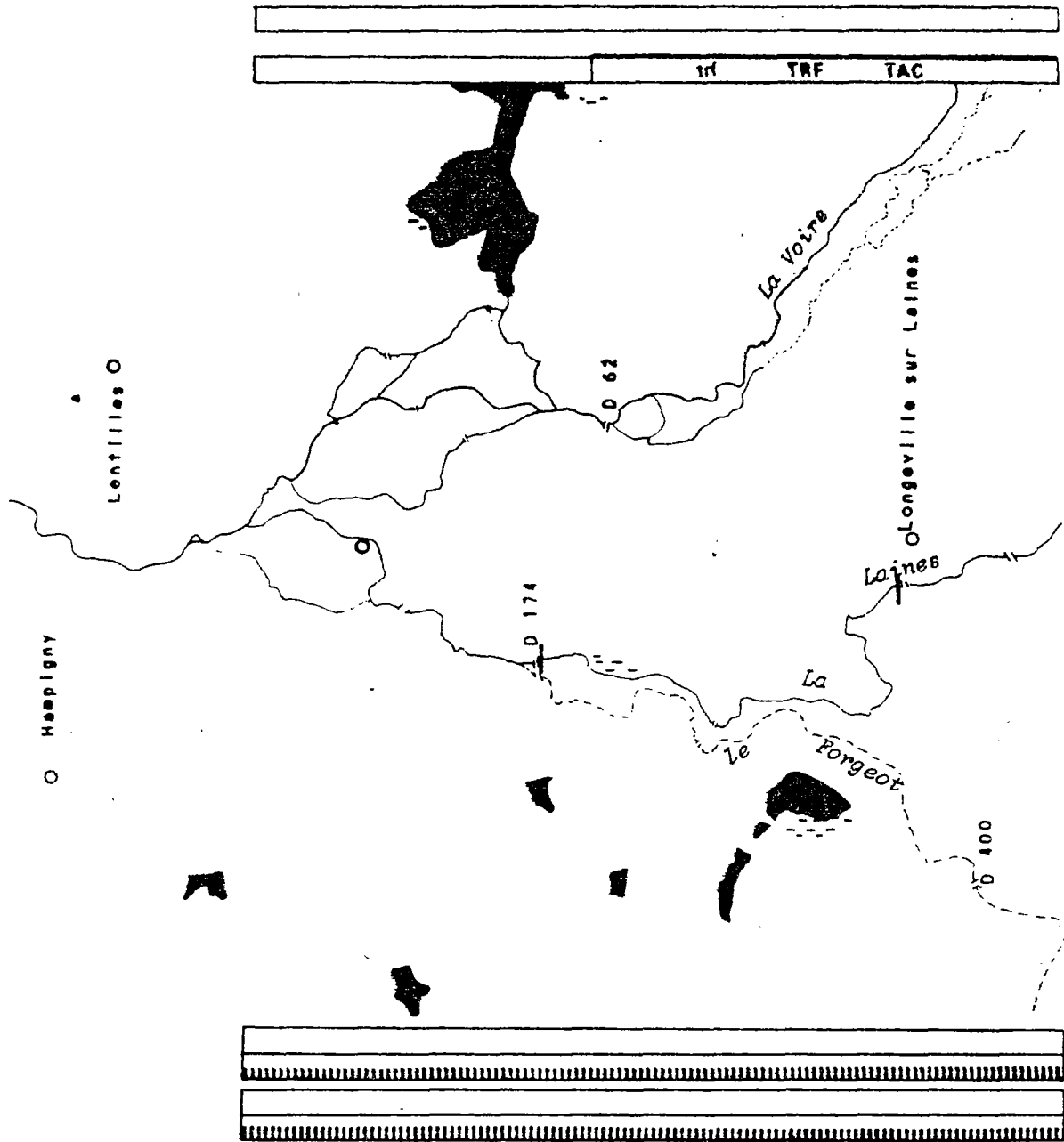
1 km



	A.A.P.P.	Longeville
Dep: AUBE	Dep:	HAUTE-MARNE

mise à jour:	GESTION ADMINISTRATION	AUBE	Voivre	LA LAINES 2
--------------	------------------------	------	--------	-------------

1 km



mise à jour

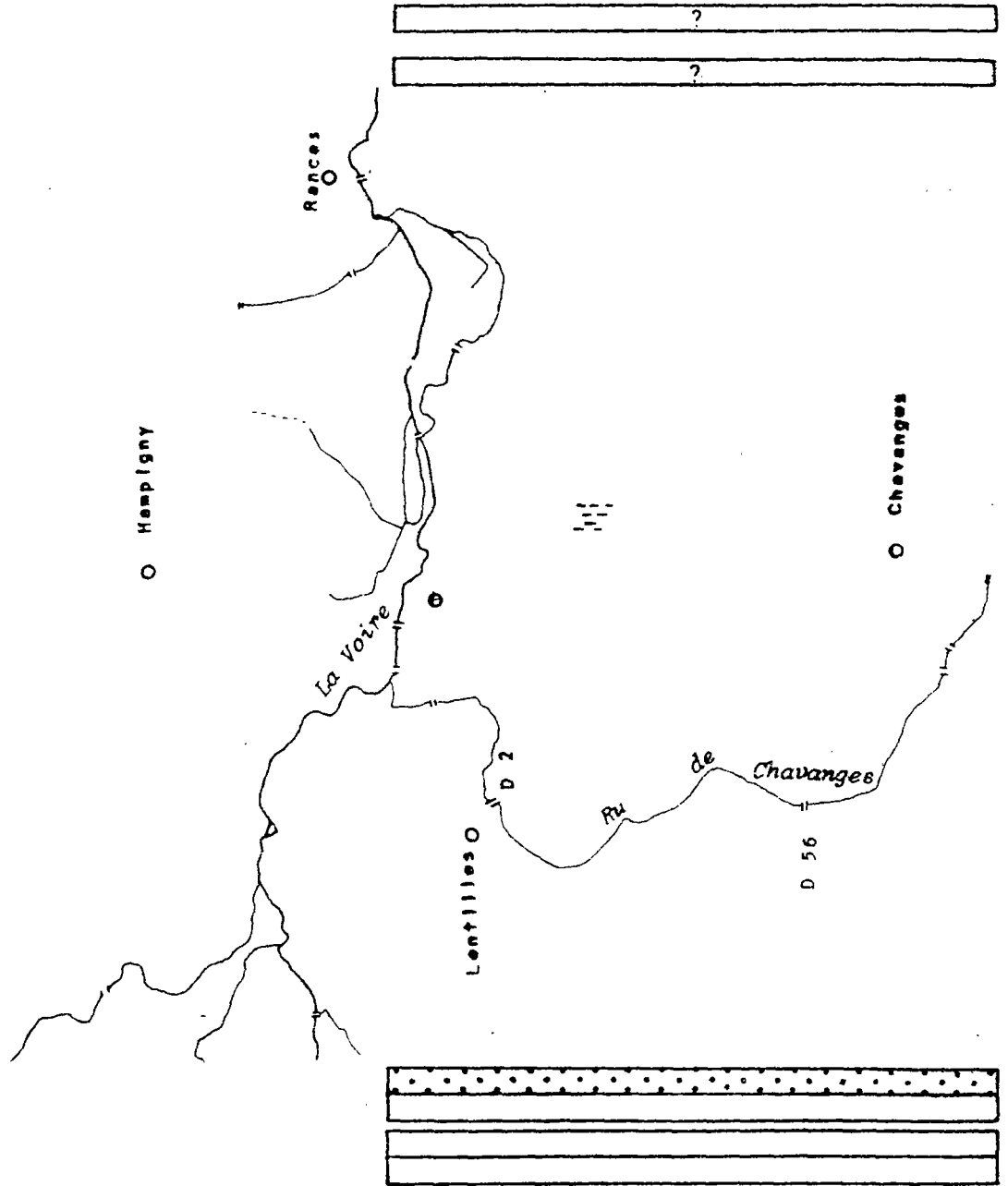
CONNAISSANCE DU MILIEU

AUBE

Voire

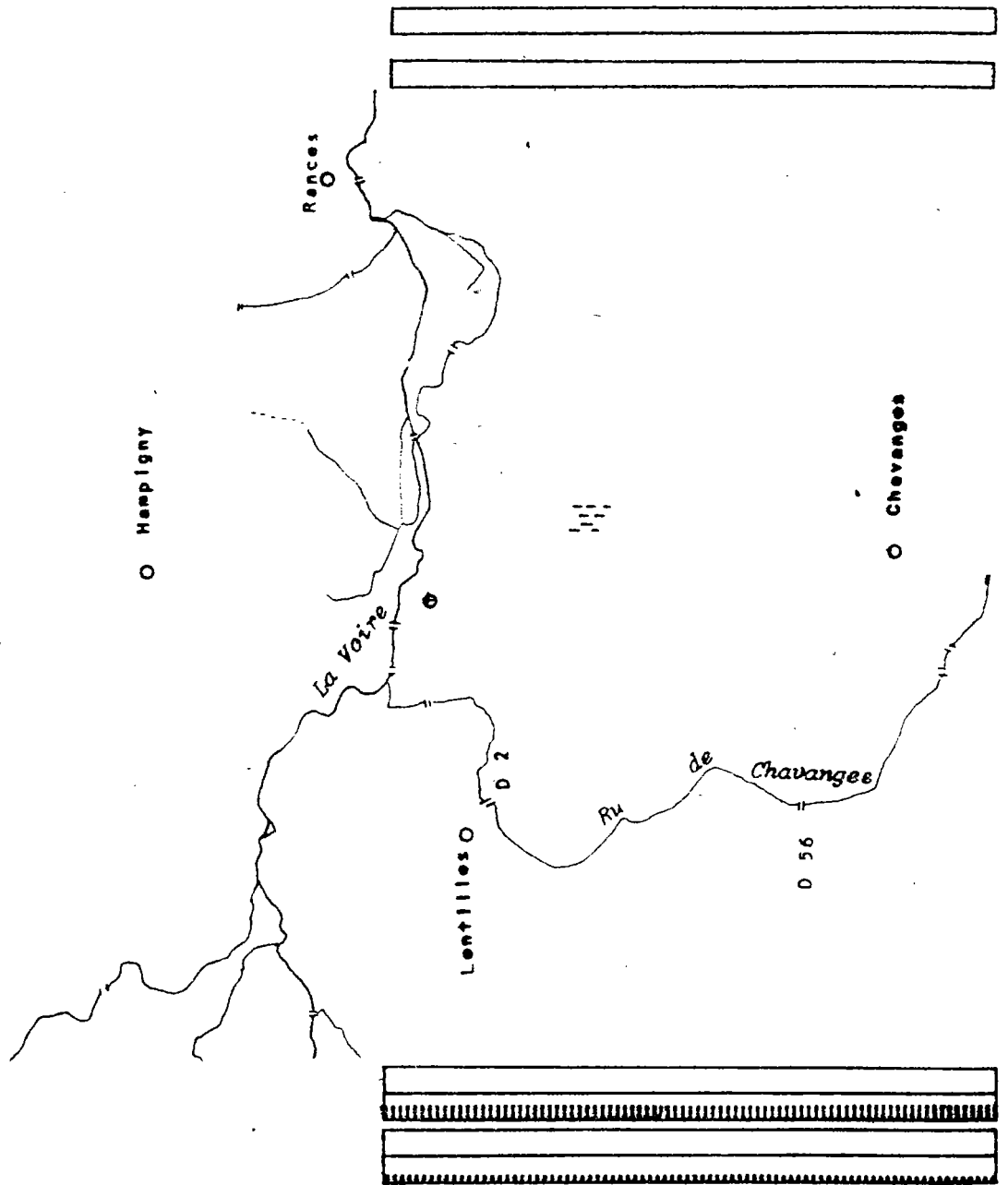
LA LAINES 2

1 km

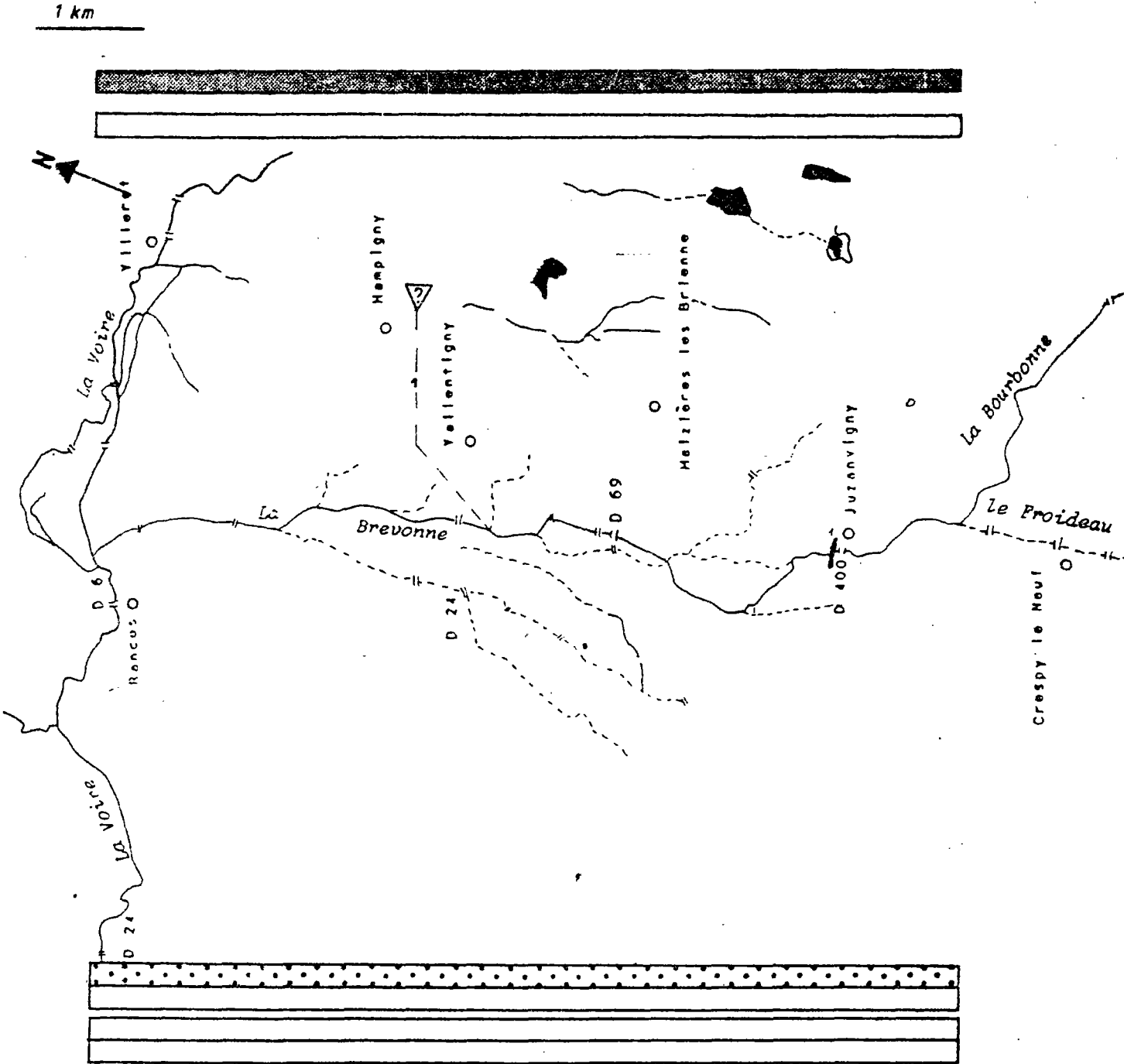


mise à jour:	GESTION ADMINISTRATION	AUBE	Voivre	LE RU DE CHAVANGES
--------------	------------------------	------	--------	--------------------

1 km

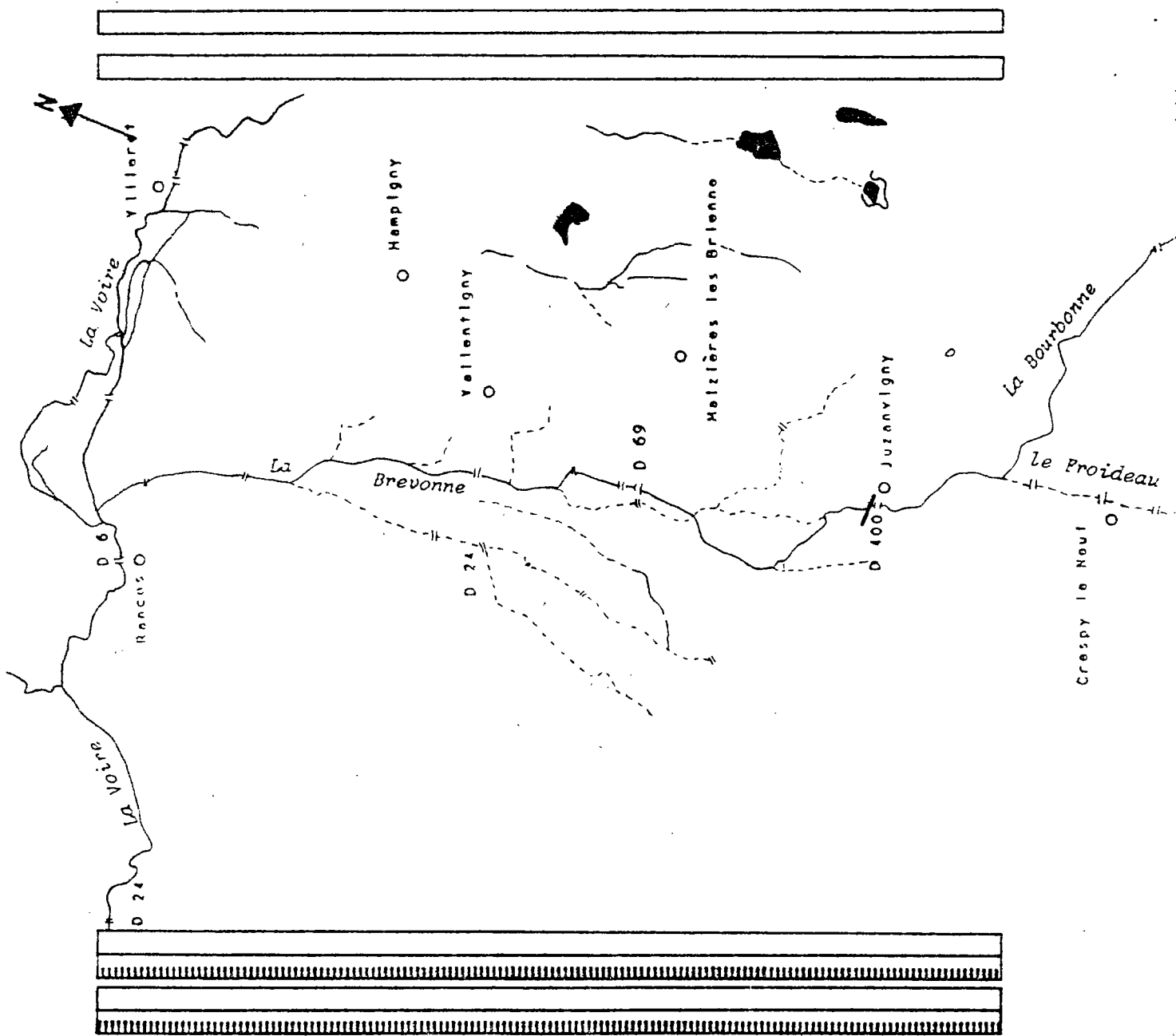


mise à jour:	CONNAISSANCE DU MILIEU	AUBE	Voire LE RU DE CHAVANGES
--------------	------------------------	------	--------------------------



mise à jour:	GESTION ADMINISTRATION	AUBE	Voivre	LA BREVONNE
--------------	------------------------	------	--------	-------------

1 km



mise à jour:

CONNAISSANCE DU MILIEU

AUBE

Voire

LA BREVONNE

SCHEMA DE VOCATION PISCICOLE ET HALIEUTIQUE

Mise à jour du : 04/06/1985

BASSIN VERSANT : AIRE

COURS D'EAU : La VOIRE

TRONCON : Limite dép. AIRE - Hte MARNE
à confluence AIRE

LONGUEUR : 24,1 km

CODE HYDRO : H 13020

N° DES CARTES : 1 et 2

SITUATION ACTUELLE	OBJECTIFS PISCICOLES	N°	ACTIONS A PROMOUVOIR
			* = actions prioritaires ** actions urgentes
<p><u>Qualité de l'eau</u> : 2 (année de référence : 1978).</p> <p>Les plus récentes analyses (1983 et 1984) révèlent une qualité convenant aux eaux cyprinicoles.</p>			<p><u>Qualité de l'eau</u> :</p> <p>- Principales actions prévues pour atteindre l'objectif de qualité (qualité IB à IA) :</p> <p>1 Station d'épuration de BRIENNE LE CHATEAU (rejet dans la VOIRE via le Canal Napoléon) : passage au niveau eHK2.</p> <p>2 Abattoir MANDIN, commune de BRIENNE LE CHATEAU (rejet dans la VOIRE via le Canal Napoléon) : passage au niveau eHK2.</p> <p>- Autres actions à promouvoir</p> <p>3 Etude en période d'étiage de l'influence du Canal Napoléon sur la qualité de l'eau de la VOIRE. Initiative : S.R.A.F. C.A., C.S.P. METZ.</p>
<p><u>Habitat</u> :</p> <p>A voir. Perturbé par la gestion anarchique des vannages du S.I.A.R.B.A. La valeur des frayères dans les noues et "basses" est également fortement diminuée par les variations brutales de niveau induites par les manoeuvres de ces ouvrages. Globalement l'habitabilité des berges semble faible (recalibrage vers 1955 de la VOIRE) sauf les 4 derniers kilomètres aval.</p>	<p>- Amélioration de l'habitat piscicole.</p>		<p><u>Habitat</u> :</p> <p>4* - Description sur le terrain de l'habitat piscicole de la VOIRE à l'étiage, notamment en ce qui concerne le lit du cours d'eau (granulométrie, atterrissements, végétation aquatique etc.). Initiative : Charmé d'étude schéma piscicole ou C.S.P. METZ.</p> <p>5** - Mettre un terme à la gestion anarchique des vannages du Syndicat de la VOIRE. Initiative : D.D.A.F. AIRE et communes responsables de la gestion de ces vannages.</p>
<p><u>Peuplements</u> :</p> <p>- Potentiel (avant recalibrage 1955) : Zone à Barbeau de MUET - 1949 (T 7 de VERNEAUX - 1977). Important potentiel de reproduction dans le lit majeur pour le Brochet et les Cyprinidés d'eau calme.</p> <p>- Actuel : A voir. Biomasse totale probablement faible. Diminution importante du recrutement naturel. Régression du Brochet et de la Carpe, disparition d'une espèce d'Ecrevisse.</p>	<p>- Restauration de la reproduction naturelle du Brochet et des Cyprinidés conformément à la vocation piscicole de la VOIRE.</p>		<p><u>Actions concernant les objectifs connus</u> :</p> <p>6** Concertation entre la D.D.A.F. AIRE et la maîtrise commissionnée du secteur, la F.D.A.A.P.P. AIRE, le C.S.P. METZ sur les plans d'une part et sur le terrain d'autre part, concernant :</p> <p>- Les travaux connexes (drainage et fossés d'assainissement) en cours ou prévus sur une grande partie des communes riveraines de la VOIRE, soit, de l'aval vers l'amont : LESMONT, CHALETTE SUR VOIRE, BETIGNICOURT, St CHRISTOPHE - D'ODINCOURT, ROSWAY L'HOPITAL et VILLERET. Objet de la concertation : préservation des zones de frayères connues, préservation de la bande littorale du cours d'eau.</p>
<p><u>Objectifs connus</u> :</p> <p>- Remembrement et travaux connexes en cours ou en projet sur l'ensemble des communes riveraines de la moitié aval de ce tronçon de la VOIRE (environ 13 km). Maître d'oeuvre : D.D.A.F. AIRE.</p>			

SCHEMA DE VOCATION PISCICOLE ET HALIQUOTIERE

Mise à jour de : 04/06/1985

BASSIN VERSANT : AUBE

COURS D'EAU : La VOIRE

TRONCON : Limite dép. AUBE - Hte MARNE
à confluence AUBE

LONGUEUR : 24,1 km

CODE HYDRO : H 13020

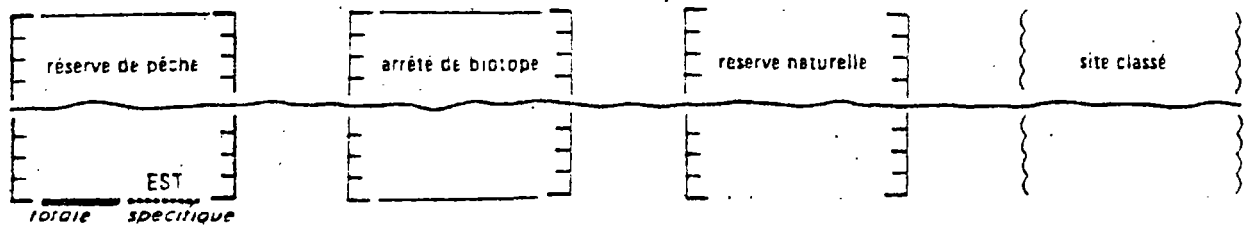
N° DES CARTES : 1 et 2

SITUATION	ACTUELLE	OBJECTIFS PISCICOLES	N°	* = actions prioritaires	ACTIONS A PROMOUVOIR ** actions urgentes
- Projet d'aménagement du bassin de la VOIRE sur la base de l'étude HYDRATEC, Maître d'oeuvre : D.D.A.F. AUBE : - "Réhabilitation du lit mineur" dès 1986.	- Création de diguettes submersibles limitant l'extension des crues moyennes.	- A long terme : Automatisation des vannages du Syndicat de la VOIRE avec éventuellement création de postes de gardes rivières.		7**	- Le projet d'aménagement du bassin de la VOIRE : (lit mineur et diguettes) Objet de la concertation : préserver l'habitabilité des berges sur certains secteurs, préserver la bande littorale et les zones de frayères connues.
					- Accélérer le remplacement des vannages du Syndicat de la VOIRE par des barrages automatiques. Financements à trouver.
					Divers : Installation d'un thermographe couplé avec un limnigraphe de la station de jaugage de LASSIGNY, créée par le S.R.A.E. C.A. Initiative : S.R.A.E. C.A.

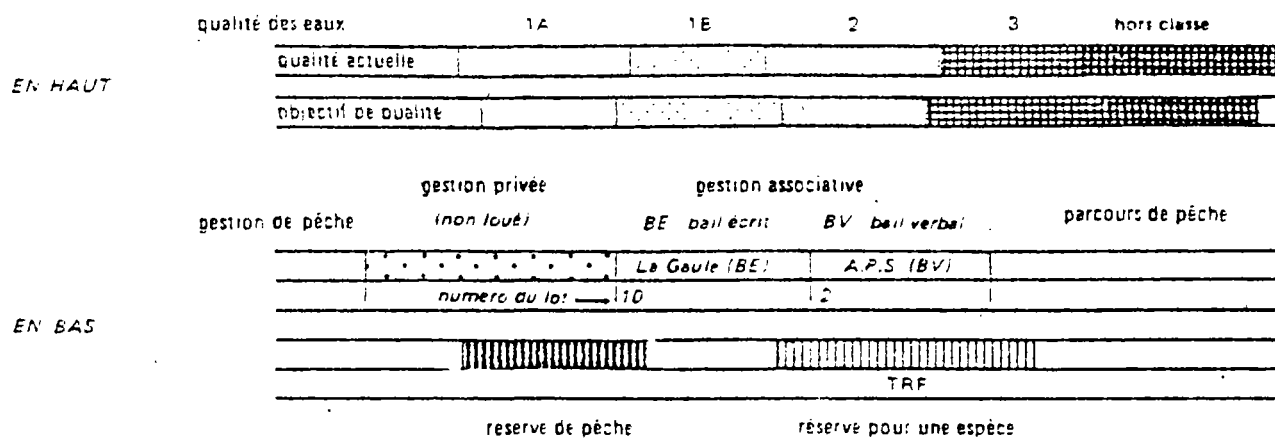
ANNEXE II.

Légende et descriptif.

STATUT JURIDIQUE DE L'ESPACE



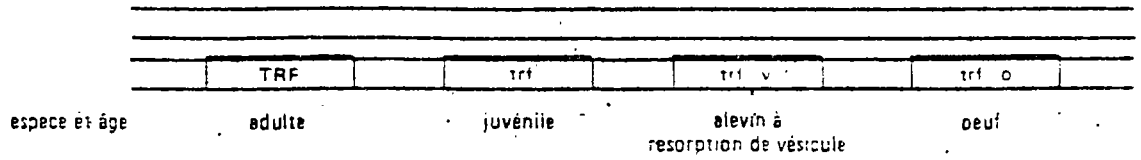
ANAMORPHOSES



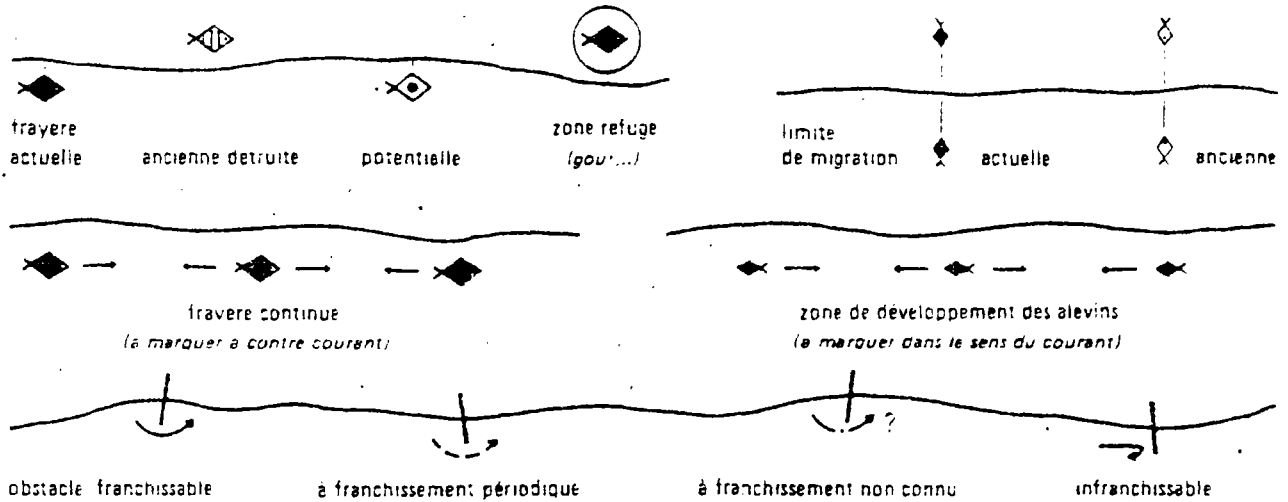
LEGENDE DE LA CARTE DE CONNAISSANCE DU MILIEU

REPEUPLEMENT

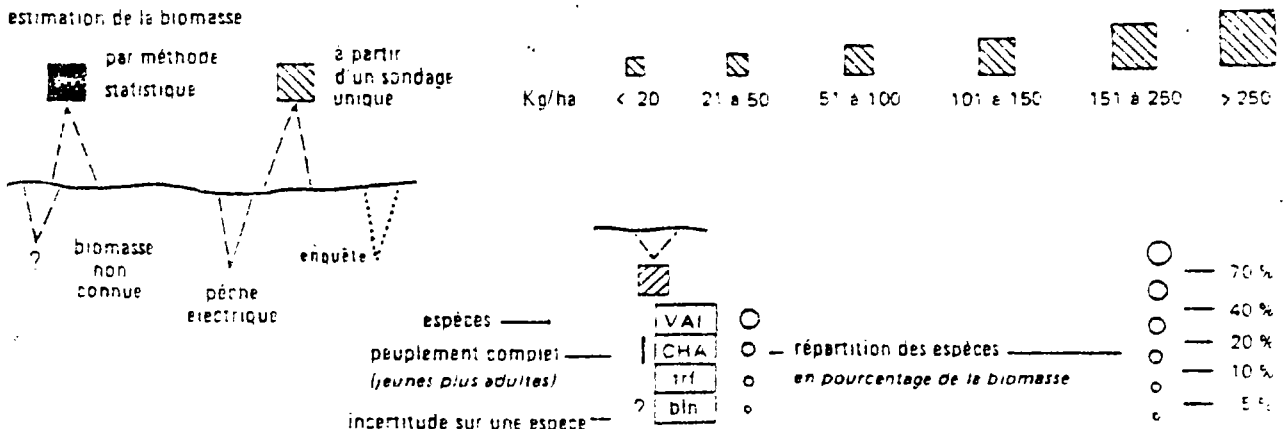
ligne de marquage en anamorphose en Haut de la carte



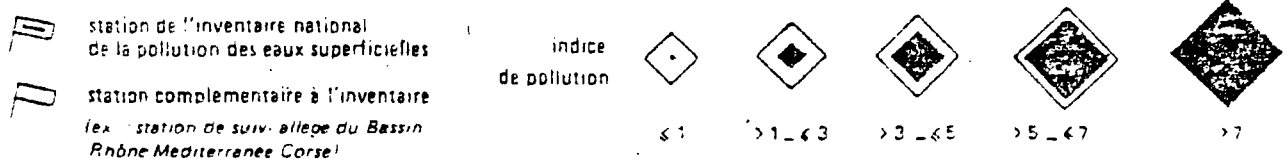
REPRODUCTION ET MIGRATION DES POISSONS



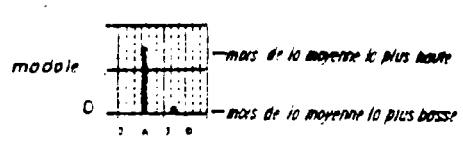
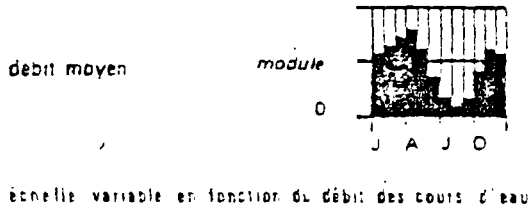
OPERATIONS DE COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES ESPECES



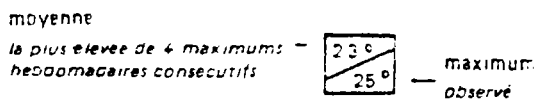
DONNÉES SUR LA POLLUTION



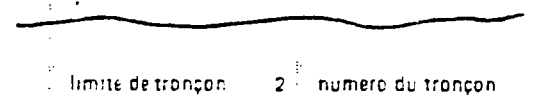
SCHEMA HYDROLOGIQUE



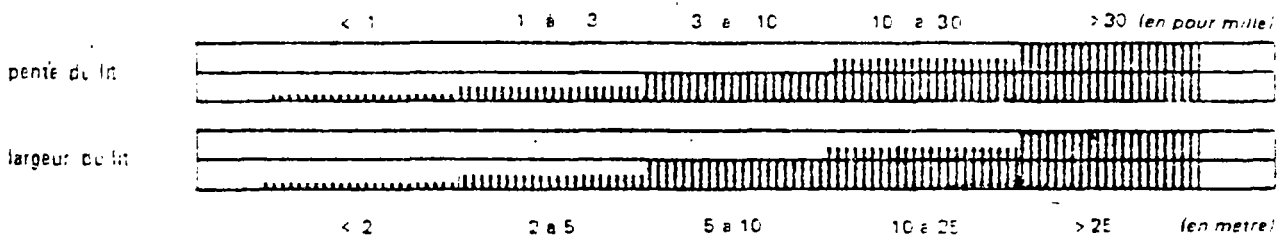
SCHEMA THERMIQUE



TRONCON INDIVIDUALISE



ANAMORPHOSES



ANNEXE 6

Milieux naturels de l'Aube
(document DRAE Champagne-Ardenne)

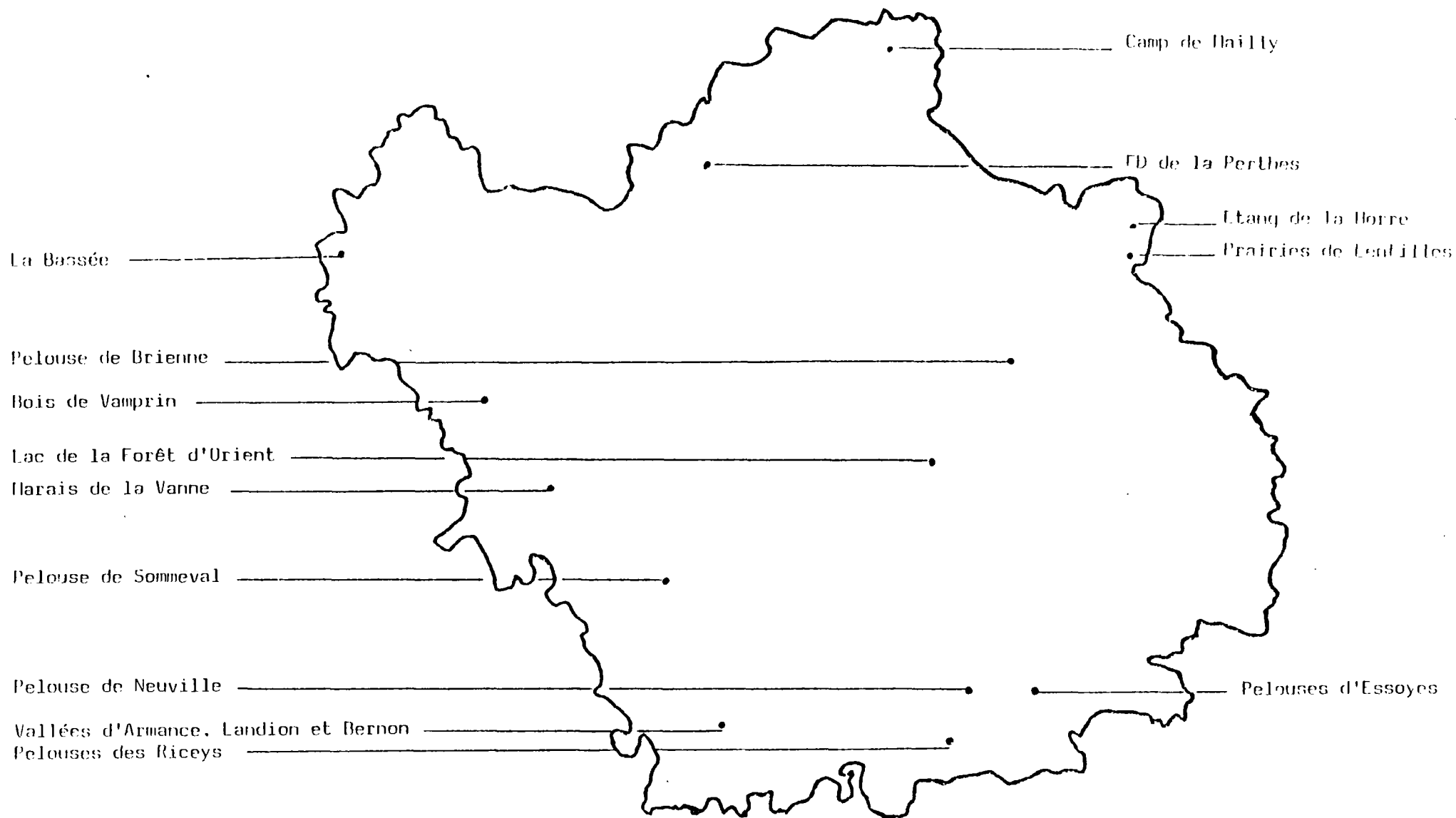
LISTE des MILIEUX NATURELS RECENSES dans le DEPARTEMENT de L'AUBE

L I E U	Superficie	stat. invent.	Intérêt	Menaces	Visite	Protection en cours Observations
FORET d'ORIENT Réservoir Seine (P. N. P. F. O.)	I.I.B.R.	N	important lieu de passage d'oiseaux (anatidés, limicolles) valeur internationale	tourisme (pêche - sports nautiques - fréquentation)	5 avril 1983	- projet de R. N. suivi par PNRFO - projet sur futur réservoir Aube contigu à celui de Seine - réserve O.N.C. sur une partie
PRAIRIES HUMIDES (DROYES : 52 - LOUZE : 52 et LENTILLES : 10)	communes 70 + 20 + 30 soit 120 ha	N	prairies de fauche botanique présence de râles des genêts	mise en culture drainage, assainissement, recalibrage	31 août 1983 8 septembre 1983 pour déplacement ligne E.D.F.	- projet de R. N. information à mener
ETANG de la HORRE (AUBE et HAUTE-MARNE)	privé 1 500 ha	N	ornithologique, retenu dans la directive de la C.E.E.	enrésinement périphérique abus de chasse bien sauvegardé avec le propriétaire actuel	18 avril 1983 31 août 1983	- projet de R. N. en attente, car directement lié au projet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral
MARAIS de la VANNE	commune 30 - 60 ha	N	marais exceptionnel sur le plan ornithologique et botanique site de nidification des 3 busards	agriculture (drainage, labour, recalibrage, feu)	30 mai 1983	- ancien projet de R. N. - projet d'A.P.P.B. refusé - projet R. N. sur 30 ha

LA BASSEE	cinq zones	N	zones humides remarquables sur les plans botaniques et faunistiques	aménagement de la vallée canal à grand gabarit gravières mise en culture	25 août 1983	projet de R. N. difficile à faire passer
PELOUSE des BREBIS (BRIENNE-la-VIEILLE PNRFD + Forêts)		NR	botanique	gravières absence de gestion enrésinement naturel ou artificiel	22 juillet 1983	- R. N. ou A.P.P.B. à définir (certainement A.P.P.B. s'il existe des espèces protégées)
PELOUSE de ND des VIGNES (NEUVILLE)		N	botanique	viticulture enrésinement	19 mai 1983	- A.P.P.B. si espèces protégées à étudier
PELOUSES et FORETS des RICEYS		NR	botanique	agriculture		à définir
PELOUSE de SOMMEVAL	commune et privé	R	botanique	agriculture enrésinement	27 mai 1983 20 juillet 1983	- A.P.P.B. en cours, à la demande du Maire
BOIS de VAMPRIN (BOURDENAY)		N	une espèce très rare (avec 3 stations en Savoie, la seule en France)	agriculture		à définir
VALLEES d'ARMANCE, LANDION et BERNON		N	zone humide			très vaste zone, difficile à protéger avec textes réglementaires existants : RN - APPB
PELOUSES de FENETRE (ESSOYES) BOIS de la FORTELLE		N				à définir
L. D. de PERTHES	O. N. F.	R	forêts de résineux	mineures pour l'instant		forêt domaniale - éventuellement à proposer en R.B.D.
CAMP de MATHLY	terrain militaire	R	Botanique, géologie			terrain militaire

AUBE - MILIEUX NATURELS

(Liste non exhaustive)



ANNEXE 7

L'inventaire des zones naturelles d'intérêts
écologique, faunistique, floristique
document méthodologique



SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Museum National d'Histoire Naturelle

57, rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05

Tél. : 336-54-32



L'INVENTAIRE DES
ZONES NATURELLES D'INTERETS
ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE, FLORISTIQUE
(ZNIEFF)

-:-:-:-:-

Dossier technique

Secrétariat de la Faune et de la Flore
Museum National d'Histoire Naturelle

Ministère de l'Environnement
Direction de la Protection de la Nature

Paris, mars 1985

Texte réalisé par
le SECRETARIAT de la FAUNE et de la FLORE et le MINISTERE de l'ENVIRONNEMENT
pour le lancement de l'inventaire

La gestion du milieu naturel nécessite avant tout une évaluation des richesses et un suivi comparatif de leur évolution.

La gestion passe par l'évolution et le suivi d'où nécessité des inventaires.

L'évaluation, pour être aussi exhaustive que possible, doit reposer sur des données récentes auxquelles il est nécessaire d'intégrer les données acquises antérieurement.

Le suivi doit être basé sur une actualisation régulière et rapide de l'information disponible par la mise en place de programmes de surveillance continue sur les zones les plus remarquables.

Les bases d'une politique de connaissance du milieu naturel ainsi posées ouvrent la voie aux divers types de stratégie de protection à développer pour maintenir le patrimoine naturel français : stratégie générale comme la définition d'un réseau national de réserves géographiquement et écologiquement homogène ou actions de conservation et de protection menées localement.

Un inventaire général des zones naturelles remarquables constitue donc un des éléments indispensables à une bonne connaissance du milieu naturel.

BUT DE L'INVENTAIRE

Identifier, localiser, décrire pour décider

Cet inventaire général, structuré à l'échelon régional et départemental a pour but l'identification, la localisation et la description de toutes les zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique ou floristique marqué, ainsi que leur prise en compte dans un fichier spécialisé.

../...

La base documentaire ainsi constituée permettra la programmation de la politique de gestion et de protection du milieu naturel en proposant aux collectivités, aux administrations et aux scientifiques les éléments de synthèse adaptés à l'évaluation de l'état et des perturbations du milieu naturel, facilitant ainsi la prise des décisions nécessaires.

Objectifs de l'enquête

Inventaire = Information
accessible

L'inventaire doit avant tout offrir une information normalisée, c'est-à-dire homogène et comparable, d'un accès facilité par des traitements informatiques adaptés. Les données de base collectées, dont l'utilisation est prévue pour des applications essentiellement administratives portent donc sur un minimum de renseignements indispensables concernant la localisation de chaque zone, sa description sur la base de typologies simples, et la liste d'espèces essentielles la composant. Les données sont ainsi comparables dans le temps et permettent, par des mises à jour régulières, la réalisation de bilans et de suivis des zones inventoriées.

Exploiter d'abord les
connaissances disponibles

Il convient toutefois de débiter le travail d'enquête par la valorisation de l'acquis et d'exploiter en priorité les connaissances disponibles sur les zones déjà connues. Un travail préliminaire a donc été réalisé par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (S.F.F.) qui a rassemblé et normalisé dans son fichier informatisé Z.E.F.F. (zones d'études faunistiques et floristiques) les données de base disponibles, mais souvent extrêmement hétérogènes, concernant les zones décrites dans le cadre de tous les inventaires, études et dossiers qui ont pu être identifiés.

Actualiser et compléter

Cette étude, présentée sous forme d'un document préliminaire, constitue une première pas d'enquête à partir de laquelle des équipes régionales peuvent débiter un travail de complément et d'actualisation sur les zones connues, ainsi qu'un recueil des données nouvelles sur toute autre zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique.

..!...

Les résultats ainsi collectés, consignés sur des formulaires d'enquête standards et simples, sont rassemblés par le Secrétariat de la Faune et de la Flore qui en assure le traitement dans le cadre du fichier informatisé Zones d'Etudes faunistiques et floristiques.

Ce fichier constitue ainsi une base documentaire, véritable outil d'utilité diversifiée et permanente. Il permet en effet par des traitements informatique adaptés à une disponibilité de l'information, la réalisation de synthèses à usage administratif nécessaires à la politique de gestion et de protection mise en place aux échelons nationaux, régionaux et départementaux, ainsi qu'à l'échelon supérieur aux niveaux européen et international.

Les possibilités d'utilisation du fichier des zones sous forme de sorties informatiques à usage administratif sont multiples et fonction du niveau des besoins exprimés :

Au niveau de chaque région ou département :

- liste des zones de type II et I par unité administrative : région, département, commune.
- description de chacune de ces zones d'après les éléments suivants :

- . nom
- . localisation administrative = communes
- . altitude, superficie
- . éléments descriptifs :
 - description générale (type de zone)
 - lithologie générale
 - activités humaines
 - mesures d'aménagement et de protection
 - statuts de propriété
- . niveau d'intérêt = départemental, régional, national, international
- . dégradations et menaces

- données statistiques contribuant aux tableaux de bord régionaux et départementaux de l'environnement.

Quelques utilisations de l'inventaire

- tous les tris, simples ou croisés, selon l'un ou l'autre de ces éléments. Exemple : Quelles sont les tourbières de plus de 10 ha d'intérêt national d'une région ?
- cartographie automatique des zones à toutes échelles, d'après le contour fourni par les équipes scientifiques.
- atlas de toutes les zones d'une région.
- interrogations spécifiques de la valeur écologique, faunistique ou floristique précise d'une ou plusieurs zones pour répondre à des besoins de protection ou de conservation tel une mesure régionale de mise en réserve ou l'achat de terrains par le conservatoire du littoral.

Au niveau national :

Toute sortie de même type que les sorties régionales et plus particulièrement :

- cartographies et atlas nationaux.
- toute publication et tout produit de synthèse faisant appel aux données de l'enquête.
- toute statistique pouvant alimenter l'annuaire statistique du ministère de l'Environnement et la comptabilité du patrimoine naturel.

METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE : I niveaux de l'enquête

Pour permettre des réponses les plus adaptées possibles aux différents types de besoins l'inventaire est réalisé simultanément à deux niveaux géographiques:

- Il identifie d'abord, à l'échelle régionale ou départementale, des ensembles de milieux les plus riches, ou zones de type II, dans lesquels toute modification fondamentale des conditions écologiques doit être évitée et dont l'exploitation éventuelle doit de ce fait être limitée. Exemple : la Camargue.

.. / ...

Deux niveaux de collecte
des données :

Zones de type I et zones
de type II.

- Ces ensembles sont le plus souvent composés, à l'échelon local de sous-ensembles, ou zone de type I correspondant à des milieux homogènes d'intérêt remarquable notamment du fait de la présence d'espèces, rares ou menacées, caractéristiques ou indicatrices, et nécessitant des mesures de protection renforcées. Exemple : l'étang du Vaccarès au coeur de la Camargue.

Les données ainsi collectées à deux niveaux d'échelle, le niveau régional ou départemental par ensemble de milieux (zones II) et le niveau local par type de milieu (zones I) permettent au fichier zones d'études faunistiques et floristiques de fonctionner également comme un système d'information statistique complet aux éléments aisément disponibles pour des études et des recherches. Ce système d'information permet en outre, dans le cadre de la comptabilité patrimoniale, l'élaboration de comptes destinés à suivre l'évolution globale à moyen et long terme du patrimoine naturel français.

II - Les documents d'enquête

L'enquête est débutée dans chaque région sur la base de deux documents :

Inventaire de l'acquis

- le document préliminaire réalisé par le Secrétariat Faune Flore qui fournit par région et département la liste des zones déjà connues ainsi que des données sur leur localisation et leur description ; ce document doit servir de base à un travail nécessaire de recueil d'information complémentaire et d'actualisation à mener sur ces zones.

Formulaire d'enquête

- le formulaire d'enquête établi suivant les normes adoptées par le ministère de l'environnement, et présenté de la façon la plus adaptée aux objectifs de l'inventaire. Il est composé de deux parties : d'une part un volet concernant les divers éléments de la localisation et de la description de la zone ; d'autre part, la liste des espèces présentes

.. / ...

dans la zone avec une attention particulière portée aux espèces rares ou menacées, caractéristiques ou indicatrices. Des instructions détaillées accompagnent ce formulaire d'enquête.

Une zone = un formulaire

Un formulaire est rempli pour chaque zone connue antérieurement ou nouvellement décrite, quelque soit son niveau ; une codification composée permet en effet d'exprimer si la zone considérée est un ensemble de niveau géographique régional ou départemental de type II, ou si elle constitue un des milieux ponctuels remarquables de type I inclus dans une zone de type II.

Un formulaire = données
minimales

Les données codées du formulaire constituent les données de base minimales indispensables à la réalisation d'un fichier informatique homogène ; les cases correspondantes doivent donc être renseignées de façon impérative par des informations récentes et scientifiquement objectives et fiables. Les données manuscrites constituent des données complémentaires importantes complétant les données codées pour l'établissement de cotations et de hiérarchisations de zones en vue de prises de mesures de protection éventuelle.

+ données complémentaires

+ carte

Chaque formulaire doit en outre être accompagné d'un extrait de carte IGN comportant le tracé de la zone considéré ce tracé permettant, par l'établissement de jeux de coordonnées, de réaliser les sorties cartographiques automatiques nécessaires. Enfin, une annexe doit fournir la liste des documents, publiés ou non, ayant servi à l'élaboration des formulaires ou susceptibles de fournir des compléments d'information.

+ bibliographie

ORGANISATION DE L'ENQUETE

Equipe scientifique :

Equipe pluridisciplinaire
et régionale

L'enquête, qui porte sur une durée de deux ans, est régionalisée ; une équipe régionale est donc choisie par région pour

.../...

être responsable de la collecte de l'information ; ces équipes doivent être qualifiées, motivées et représentatives de la région considérée ; elles doivent donc regrouper des représentants de toutes les associations d'étude et de protection de la nature, sociétés savantes, laboratoires d'universités, muséums et autres organismes scientifiques intéressés à l'inventaire, de façon à constituer une véritable équipe scientifique pluridisciplinaire régionale. Cette équipe peut être structurée, pour les régions qui s'y prêteraient en équipes départementales ayant à leur tête un correspondant par département.

Comité régional d'enquête :

Les différents organismes composant l'équipe régionale, décomposée ou non en équipes départementales, sont représentés dans un comité régional d'enquête chargé de l'organisation administrative, technique et scientifique de l'inventaire. Ce comité régional fonctionne en liaison avec le délégué régional à l'architecture et à l'environnement (D.R.A.E.) pour l'organisation administrative, avec le Secrétariat Faune-Flore pour l'organisation technique et avec le comité national d'enquête pour l'organisation générale.

Il centralise à l'échelon de la région les formulaires établis, il en assure la validation syntaxique et scientifique il réalise la synthèse sur le niveau d'intérêt des zones et effectue une première hiérarchisation ; il transmet enfin au secrétariat Faune-Flore les formulaires dûment validés et prêts pour les travaux de codage ultérieurs.

Conseil des collectivités
et administrations

Le Comité régional constitue la structure apte à recevoir de la part des administrations et des collectivités les demandes d'information concernant les zones inventoriées sur la région, et à fournir en réponse les éléments de synthèse adaptés aux questions posées. Il est destiné de ce fait à devenir agence régionale du Secrétariat Faune-Flore et à lui être relié à terme par liaison informatique, directe ou

départementalisée, pour la collecte et les restitutions des données régionales ainsi que pour la prise en charge de certaines responsabilités nationales.

Comité national d'enquête :

Le comité national d'enquête est composé d'un responsable par région administrative, coordonnateur de l'inventaire, des représentants du ministère de l'environnement et du Secrétariat Faune-Flore. Il peut également être complété par certains spécialistes dont les disciplines ne seraient pas couvertes par les représentants régionaux. Ce comité a pour rôle l'organisation générale de l'enquête et son suivi en liaison avec les délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement et les comités régionaux par l'intermédiaire des coordonnateurs.

Synthèse nationale

Il examine les résultats de l'inventaire et procède, en tenant compte des propositions déjà effectuées par les régions et des traitements informatiques réalisés par le Secrétariat Faune-Flore, à une classification et une hiérarchisation des zones selon leur niveau d'intérêt : départemental, régional, national, international. Il décide des modalités à donner à une diffusion éventuelle des synthèses nationales et à une mise à jour et un suivi du fichier.

Rôle du Délégué régional à l'architecture et à l'environnement

l'animateur administratif

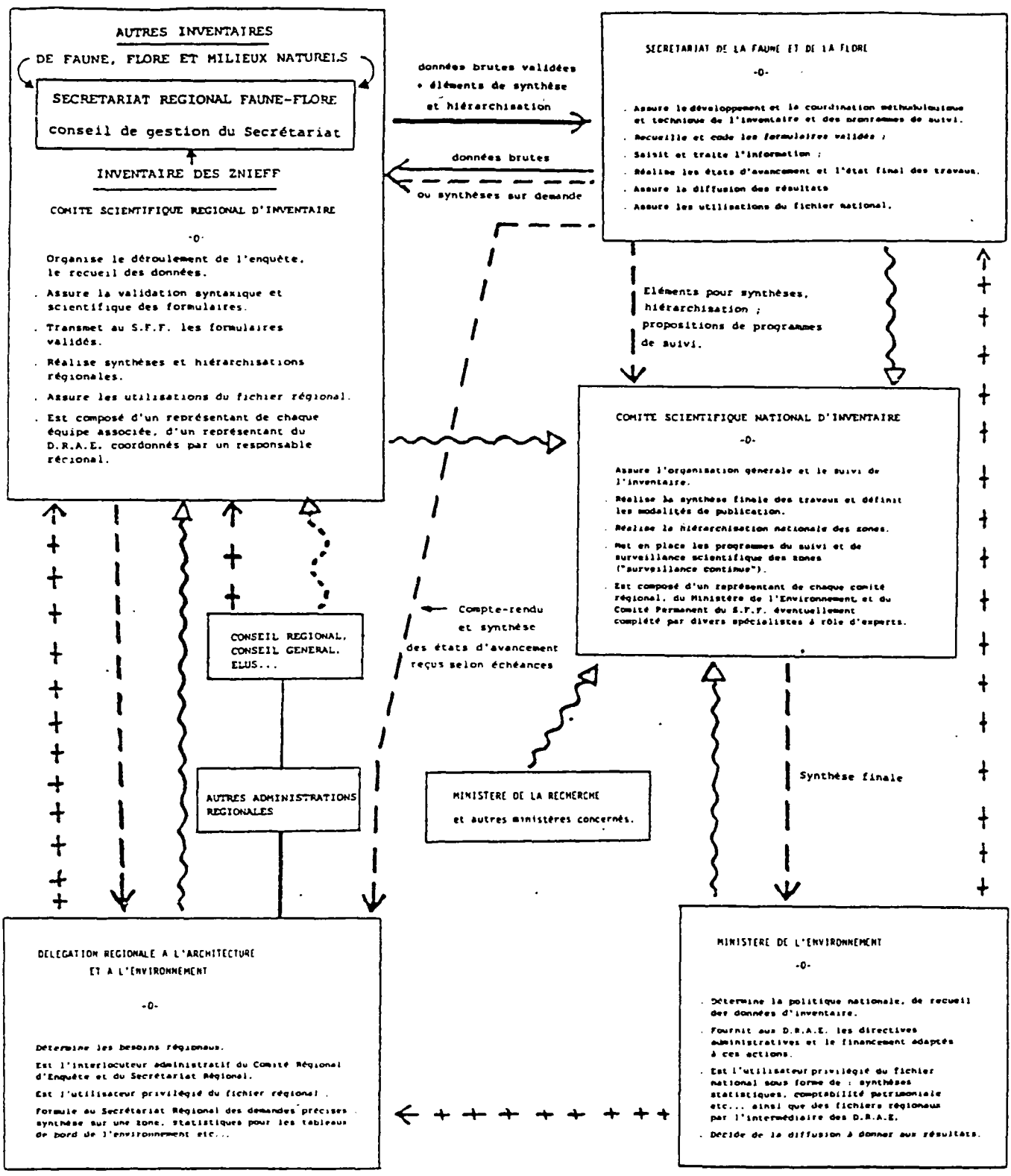
Le Délégué régional à l'architecture et à l'environnement, qui fait obligatoirement partie du conseil d'enquête assure la mise en oeuvre et le déroulement administratif de l'inventaire. Il est l'interlocuteur du comité régional, agence du Secrétariat Faune-Flore, pour exprimer les besoins des collectivités et des administrations régionales d'utilisation du fichier des zones, ainsi que des autres fichiers de la banque de données gérée par le Secrétariat Faune-Flore.

.. / ...

Rôle du Secrétariat Faune-Flore :

e Secrétariat Faune-Flore :
éthode et gestion.

Le Secrétariat Faune-Flore assure, en liaison avec les différents coordonnateurs régionaux, la coordination méthodologique et technique de l'inventaire : réalisation et diffusion des documents d'enquête (formulaire, instruction, listes taxonomiques, liste préliminaire de zones), centralisation des formulaires élaborés, etc.... ; il effectue, à partir de ces formulaires, les travaux de codage supplémentaires concernant le contour des zones, le codage des communes et les divers autres codages nécessaires ; il assure la saisie, le stockage et les traitements des informations collectées ; il effectue les sorties nécessaires à l'évaluation des résultats de l'enquête et à la hiérarchisation des zones ainsi qu'aux diffusions éventuelles des résultats ; il assure, selon des modalités à définir, la mise à jour et le suivi du fichier ; il constitue enfin, avec les équipes régionales mises en place, un réseau d'agences organisé dans un esprit garantissant la fiabilité des données, le respect des clauses de propriété scientifique et de protection définies selon le code déontologique et le règlement intérieur du Secrétariat de la Faune et de la Flore, ainsi que leur utilisation dans l'intérêt général.



ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERETS ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE, FLORISTIQUE. S.F.F. novembre 1982

Légende : ++ → financement ; ~ participation ; —→ données brutes ; - - - → synthèses

ANNEXE 8

Les zones naturelles d'intérêts
écologique, faunistique, floristique
du département de l'Aube

10 AUBE

		AMANCE ~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		ARCIS-SUR-AUBE ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		ARCONVILLE ~~~~~		
00630	1	PELOUSES D'ARCONVILLE/URVILLE (ZONE ECLATEE)	PAGE	10
		ARREMBECOURT ~~~~~		
00158	1	LE PRE AUX GARCES	PAGE	11
		AULNAY ~~~~~		
01116	1,2	LE MARAIS DU GRAND RAVET A BRAUX	PAGE	14
		BAILLY-LE-FRANC ~~~~~		
00161	1	LES PRAIRIES DE JONCREUIL	PAGE	11
00118	1	ETANG DE LA HORRE	PAGE	9
		BARBUISE ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
00618	1	ZONE HUMIDE DE LA LOUVERIE-LE SAUSSERON	PAGE	12
		BERULLE ~~~~~		
00710	1,2	BOIS DE LA CHAPELLE SAINTE REINE ET RAVIN COSAQUE	PAGE	14
		BLIGNY ~~~~~		
02035	1,2	PETIT MARAIS DE BLIGNY	PAGE	16
		(LES)BORDES-AUMONT ~~~~~		
00148	1	LES PRAIRIES DE L'HOZAIN	PAGE	10
		BOULAGES ~~~~~		
01011	2	LES GRANDS MARAIS DE LA SUPERBE ET DU SALON	PAGE	16
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		BOUY-LUXEMBOURG ~~~~~		
00978	1,2	MARAIIS DE BOUY-LUXEMBOURG	PAGE	15
		BRAUX ~~~~~		
01116	1,2	LE MARAIS DU GRAND RAVET A BRAUX	PAGE	14

		BREYONNES		
		~~~~~		
00138	1	LE MORILLER ET LES BROUSSES	PAGE	10
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		BRIEL-SUR-BARSE		
		~~~~~		
00160	1	PRAIRIES DE LA BODERONNE ET DE LA BARSE	PAGE	11
		BRIENNE-LA-VIEILLE		
		~~~~~		
00673	1,2	PELOUSE ET BOIS DES BREBIS	PAGE	13
00674	1,2	MARAIS ET PELOUSES HUMIDES DU JARS	PAGE	13
01006	2	CAMP MILITAIRE DE BRIENNE ET FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU	PAGE	13
		BRIENNE-LE-CHATEAU		
		~~~~~		
00674	1,2	MARAIS ET PELOUSES HUMIDES DU JARS	PAGE	13
00136	1	LES PRES D'ORIGNY ET LES GROS PRES	PAGE	9
01006	2	CAMP MILITAIRE DE BRIENNE ET FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU	PAGE	13
		BRILLECOURT		
		~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00989	1	LE PETIT NOGENT A NOGENT SUR AUBE	PAGE	15
		BUXEUIL		
		~~~~~		
00109	1	COTE BECHALIN ET DALIVARD	PAGE	9
		CELLES-SUR-OURCE		
		~~~~~		
00109	1	COTE BECHALIN ET DALIVARD	PAGE	9
		CHAMOY		
		~~~~~		
00709	1,2	LA BUTTE DU GENEVREUX	PAGE	14
		CHAMP-SUR-BARSE		
		~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		CHAMPIGNY-SUR-AUBE		
		~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		CHARNY-LE-BACHOT.		
		~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		CHAUDREY		
		~~~~~		
00135	1	TALUS DE LA D-49	PAGE	9
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00991	1	BOIS DE NOYATTES ET DE L'ABBE	PAGE	15
00990	1	LES PRAIRIES DE CHAUDREY	PAGE	15

		CHAVANGES ~~~~~		
00161	1	LES PRAIRIES DE JONCREUIL	PAGE	11
		(LE) CHENE ~~~~~		
00993	1	PRAIRIES ET BOIS DES GRANDES NELES	PAGE	15
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		COCLOIS ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00989	1	LE PETIT NOGENT A NOGENT SUR AUBE	PAGE	15
		COLOMBE-LE-SEC ~~~~~		
00107	1	LA COTE DEBOUT	PAGE	9
		COURCELLES-SUR-VOIRE ~~~~~		
00163	1,2	PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	PAGE	12
		COURCEROY ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		COURSAN-EN-OTHE ~~~~~		
00677	1,2	LA GARENNE DE COURSAN	PAGE	14
		COURTERON ~~~~~		
00133	1	BOIS DE LA FORTELLE	PAGE	9
		CRANCEY ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		CRENEY-PRES-TROYES ~~~~~		
02039	1,2	MARAI DE VILLECHETIF	PAGE	16
		CRESPY-LE-NEUF ~~~~~		
01006	2	CAMP MILITAIRE DE BRIENNE ET FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU	PAGE	13
00136	1	LES PRES D'ORIGNY ET LES GROS PRES	PAGE	9
		DIENVILLE ~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		DOMMARTIN-LE-COG ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00989	1	LE PETIT NOGENT A NOGENT SUR AUBE	PAGE	15

		DOSCHES ~~~~~		
00639	1	RESERVOIR SEINE (LAC DE LA FORET D'ORIENT)	PAGE	11
		EPOTHEMONT ~~~~~		
00642	1,2	BOIS D'HUMEGNIL	PAGE	13
		ESSOYES ~~~~~		
00708	1,2	LA COTE DIGNE ET LA COTE MALLET D'ESSOYES	PAGE	13
00712	1,2	PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES	PAGE	14
00713	1,2	PELOUSES DE FONTETTE	PAGE	14
00133	1	BOIS DE LA FORTELLE	PAGE	9
		ETRELLES-SUR-AUBE ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		FERREUX-QUINCEY ~~~~~		
00147	1	BOIS DU PARC DE PONT	PAGE	10
		FONTETTE ~~~~~		
00712	1,2	PELOUSES DE FENETRE ET DES ROTURES A ESSOYES	PAGE	14
00713	1,2	PELOUSES DE FONTETTE	PAGE	14
		FRESNOY-LE-CHATEAU ~~~~~		
00141	1	PRAIRIES DE LA NOUE MARIOTTE	PAGE	10
		GERAUDOT ~~~~~		
00639	1	RESERVOIR SEINE (LAC DE LA FORET D'ORIENT)	PAGE	11
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		HAMPIGNY ~~~~~		
00165	1	PRAIRIES D'HAMPIGNY-MONTMORENCY	PAGE	13
00168	1	LE BOIS DES DAMES	PAGE	13
00164	1	PRAIRIES DE LENTILLES	PAGE	12
00163	1,2	PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	PAGE	12
		ISLE-AUBIGNY ~~~~~		
00992	1	LES PRES L'ABBE ET LE PRE AUX MOINES	PAGE	15
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00991	1	BOIS DE NOYATTES ET DE L'ABBE	PAGE	15
		ISLE-AUMONT ~~~~~		
00148	1	LES PRAIRIES DE L'HOZAIN	PAGE	10
		JEUGNY ~~~~~		
00641	1,2	PRAIRIES DE JEUGNY	PAGE	12

	JONCREUIL ~~~~~		
00161	1 LES PRAIRIES DE JONCREUIL	PAGE	11
	JULLY-SUR-SARCE ~~~~~		
00675	1,2 LANDE DE LA PLAINE DE FAULX	PAGE	14
	JUVANZE ~~~~~		
00140	1 ZONE DE BEAULIEU / LES GREVES	PAGE	10
	JUZANVIGNY ~~~~~		
00136	1 LES PRES D'ORIGNY ET LES GROS PRES	PAGE	9
	LAINES-AUX-BOIS ~~~~~		
00644	1,2 TALUS DE LA ROUTE DES GRANDES VALLEES	PAGE	13
00643	1,2 LE VAL DE GLOIRE	PAGE	13
	LENTILLES ~~~~~		
00163	1,2 PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	PAGE	12
00164	1 PRAIRIES DE LENTILLES	PAGE	12
00118	1 ETANG DE LA HORRE	PAGE	9
	(LA) LOGE-AUX-CHEVRES ~~~~~		
00640	1 FORET D'ORIENT	PAGE	11
	LONGUEVILLE-SUR-AUBE ~~~~~		
00988	1,2 BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
	LUSIGNY-SUR-BARSE ~~~~~		
00639	1 RESERVOIR SEINE (LAC DE LA FORET D'ORIENT)	PAGE	11
00640	1 FORET D'ORIENT	PAGE	11
00159	1 PRAIRIES DE CHAMP-LAURENT	PAGE	11
00142	1 PRAIRIES DE LA BARSE	PAGE	10
	MAGNICOURT ~~~~~		
00988	1,2 BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE ~~~~~		
01115	1,2 LE MARAIS DU GRAND HAUT A MAIZIERES	PAGE	14
	MAIZIERES-LES-BRIENNE ~~~~~		
01006	2 CAMP MILITAIRE DE BRIENNE ET FORET DOMANIALE DE VAL D'AJOU	PAGE	13

		MARCILLY-LE-HAYER		
		~~~~~		
02008	1,2	LES MARAIS DE MARCILLY LE HAYER	PAGE	16
01138	2	BOIS DE CORNILLON A MARCILLY LE HAYER	PAGE	16
		MARNAY-SUR-SEINE		
		~~~~~		
00620	1	ZONE HUMIDE DE LA PROUSSELLE ET DU GRAND MORT	PAGE	12
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
00619	1	MARAIIS DU PETIT MOUSSOIS	PAGE	12
		MATHAUX		
		~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		(LE) MERIOT		
		~~~~~		
00623	1	LA GREVE ET LA PATURE DE BEAULIEU	PAGE	12
00621	1	ZONE DE JAILLAC - PORT SAINT-NICOLAS	PAGE	12
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		MESNIL-LETTRE		
		~~~~~		
00135	1	TALUS DE LA D-99	PAGE	9
		MESNIL-SAINT-PERE		
		~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
00639	1	RESERVOIR SEINE (LAC DE LA FORET D'ORIENT)	PAGE	11
		MONTIERAMEY		
		~~~~~		
00160	1	PRAIRIES DE LA BODERONNE ET DE LA BARSE	PAGE	11
00142	1	PRAIRIES DE LA BARSE	PAGE	10
		MONTMORENCY-BEAUFORT		
		~~~~~		
00163	1,2	PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	PAGE	12
00165	1	PRAIRIES D'HAMPIGNY-MONTMORENCY	PAGE	13
		MONTREUIL-SUR-BARSE		
		~~~~~		
00160	1	PRAIRIES DE LA BODERONNE ET DE LA BARSE	PAGE	11
00159	1	PRAIRIES DE CHAMP-LAURENT	PAGE	11
		MOREMBERT		
		~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00984	1	LE PETIT NOGENT A NOGENT SUR AUBE	PAGE	15
		(LA) MOTTE-TILLY		
		~~~~~		
00623	1	LA GREVE ET LA PATURE DE BEAULIEU	PAGE	12
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
00624	1	ZONE DE FREPAROX	PAGE	12

		MUSSY-SUR-SEINE ~~~~~		
00133	1	BOIS DE LA FORTELLE	PAGE	
		NEUVILLE-SUR-SEINE ~~~~~		
00711	1,2	LE BOIS DE THOUAN	PAGE	1
00112	1	NOTRE DAME DES VIGNES	PAGE	
		NEUVILLE-SUR-VANNES ~~~~~		
00099	1,2	MARAIS DE LA VANNE	PAGE	1
		NOGENT-SUR-AUBE ~~~~~		
00989	1	LE PETIT NOGENT A NOGENT SUR AUBE	PAGE	1
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	1
00990	1	LES PRAIRIES DE CHAUDREY	PAGE	1
		NOGENT-SUR-SEINE ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	1
00622	1	LA NOUE DES NAGEOIRES	PAGE	1.
00624	1	ZONE DE FREPAROX	PAGE	12
		ONJON ~~~~~		
00978	1,2	MARAIS DE BOUY-LUXEMBOURG	PAGE	15
		ORMES ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		ORTILLON ~~~~~		
00991	1	BOIS DE NOYATTES ET DE L'ABBE	PAGE	15
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		PAISY-COSDON ~~~~~		
01137	1,2	BOIS DE DILLO	PAGE	16
		PEL-ET-DER ~~~~~		
00139	1	RIVES DU CANAL DE YON	PAGE	10
00138	1	LE MORILLER ET LES BROUSSES	PAGE	10
		PERIGNY-LA-ROSE ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		PINEY ~~~~~		
00137	1	LES ASTRES ET ZONES VOISINES	PAGE	9
00639	1	RESERVOIR SEINE (LAC DE LA FORET D'ORIENT)	PAGE	11
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11

10 AUBE

		PLAINES-SAINT-LANGE ~~~~~		
00133	1	BOIS DE LA FORTELLE	PAGE	9
		PLANCY-L ABBAYE ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00134	1	FORET DE LA PERTHE	PAGE	9
00994	1	LES PRES DE RHEGES-BESSY	PAGE	15
		POLISY ~~~~~		
00109	1	COTE BECHALIN ET DALIVARD	PAGE	9
		PONT-SUR-SEINE ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L AUBE).	PAGE	11
00147	1	BOIS DU PARC DE PONT	PAGE	10
		POUAN-LES-VALLEES ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		POUBY ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		RADONVILLIERS ~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		RAMERUP ~~~~~		
00991	1	BOIS DE ROYATTES ET DE L'ABBE	PAGE	15
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		RANCES ~~~~~		
00165	1	PRAIRIES D'HAMPIGNY-MONTMORENCY	PAGE	13
00163	1,2	PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	PAGE	12
		RHEGES-BESSY ~~~~~		
00994	1	LES PRES DE RHEGES-BESSY	PAGE	15
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		(LES) RICETS ~~~~~		
00114	1	LE DEVOIS	PAGE	7
		ROMILLY-SUR-SEINE ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L AUBE).	PAGE	11
00115	1,2	LE MARAIS DU GRAND HAUT A MAILLIERES	PAGE	14
		ROUVRES-LES-TIGRES ~~~~~		
00116	1	LA COTE DEBARD	PAGE	

10 AUBE

		SAINT-AUBIN ~~~~~		
00147	1	BOIS DU PARC DE PONT	PAGE	10
		SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		SAINT-NABORD-SUR-AUBE ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE ~~~~~		
00621	1	ZONE DE JAILLAC - PORT SAINT-NICOLAS	PAGE	12
00622	1	LA NOUE DES NAGLOIRES	PAGE	12
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ~~~~~		
02039	1,2	MARAIS DE VILLECHETIF	PAGE	16
		SAINT-THIBAULT ~~~~~		
00148	1	LES PRAIRIES DE L'HOZAIN	PAGE	10
		SALON ~~~~~		
00134	1	FORET DE LA PERTHE	PAGE	9
		(LA) SAULSOTTE ~~~~~		
00617	2	VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L'AUBE).	PAGE	11
		SOMMEVAL ~~~~~		
00130	1	PELOUSES DE SOMMEVAL (ZONE ECLATEE)	PAGE	9
		SOULAINES-DHUY ~~~~~		
00642	1,2	BOIS D'HUMEGNIL	PAGE	13
		SOULIGNY ~~~~~		
00643	1,2	LE VAL DE GLOIRE	PAGE	13
		TORCY-LE-GRAND ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
00989	1	PRAIRIES ET BOIS DES GRANDES NELES	PAGE	15
		TORCY-LE-PETIT ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		TRANNES ~~~~~		
00140	1	ZONE DE BERGELLET	PAGE	10

		UNIENVILLE ~~~~~		
00140	1	ZONE DE BEAULIEU / LES GREVES	PAGE	10
02020	1,2	GRAVIERES ABANDONNEES ET PELOUSES AU SUD-EST D'UNIENVILLE	PAGE	10
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
00157	1	LES GRANDS PRES	PAGE	10
		URVILLE ~~~~~		
00630	1	PELOUSES D'ARCONVILLE/URVILLE (ZONE ECLATEE)	PAGE	10
		VAL-D-AUZON ~~~~~		
00138	1	LE MORILLER ET LES BROUSSES	PAGE	10
		VAL-D'ORVIN ~~~~~		
00676	1,2	LE BOIS DE VAMPRIN	PAGE	14
		VALLENTIGNY ~~~~~		
00163	1,2	PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE	PAGE	12
		VAUCHONVILLIERS ~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		VAUPOISSON ~~~~~		
00992	1	LES PRES L'ABBE ET LE PRE AUX MOINES	PAGE	15
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		VENDEUURE-SUR-BARSE ~~~~~		
00640	1	FORET D'ORIENT	PAGE	11
		VERRICOURT ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		VIAPRES-LE-PETIT ~~~~~		
00988	1,2	BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE	PAGE	15
		VILLADIN ~~~~~		
01138	2	BOIS DE CORNILLON A MARCILLY LE HATER	PAGE	10
		(LA) VILLE-AUX-BOIS ~~~~~		
00640	1,2	BOIS D'HUMLEGNIL	PAGE	10
		VILLECHETIF ~~~~~		
00000	1,2	MARQUIS DE VILLECHETIF	PAGE	10

## VILLEMAUR-SUR-VANNE

~~~~~

00099 1,2 MARAIS DE LA VANNE PAGE 11

(LA) VILLENEUVE-AU-CHATELOT

~~~~~

00617 2 VALLEE DE LA SEINE (DEPARTEMENT DE L AUBE). PAGE 11

(LA) VILLENEUVE-AU-CHENE

~~~~~

00640 1 FORET D'ORIENT PAGE 11

VILLERET

~~~~~

00165 1 PRAIRIES D'HAMPIGNY-MONTMORENCY PAGE 13

00163 1,2 PRAIRIES DU BASSIN DE LA VOIRE PAGE 12

## VILLETTE-SUR-AUBE

~~~~~

00988 1,2 BASSE VALLEE DE L AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE PAGE 15

VINETS

~~~~~

00992 1 LES PRES L'ABBE ET LE PRE AUX MOINES PAGE 15

00988 1,2 BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON SUR AUBE PAGE 15

ANNEXE 9

L'étang de La Horre  
Projet de réserve naturelle

Ministère de l'Environnement  
délégation régionale champagne ardenne



# L'Etang de La Horre

(Aube - Haute Marne)

DOSSIER ETABLI PAR

l'Union Régionale Champagne Ardenne  
pour la Nature et l'Environnement

Siège social : 20 rue du Général Leclerc - U.R.C.A.N.E.  
FRIGNICOURT 51300 VITRY LE FRANCOIS

Etude réalisée par l'UNION REGIONALE CHAMPAGNE ARDENNE  
pour la NATURE et l'ENVIRONNEMENT

Président : Daniel YON

Siège social : U.R.C.A.N.E. 20 rue Général Leclerc

FF FRIGNICOURT 51 300 VITRY LE FRANCOIS

à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture  
et à l'Environnement CHAMPAGNE ARDENNE

Données :

Centre Ornithologique Champagne-Ardenne - COCA

(Ornithologie)

M. Bernard DIDIER (Botanique)

Réaction :

COCA - Jean-Marie ROLLET

Décembre 1981

## SOMMAIRE

I	<u>INTRODUCTION</u>	4
	Plan de situation	5
II	<u>FONDEMENTS DES PROPOSITIONS D'UNE MISE EN</u>	
	<u>RESERVE NATURELLE</u>	6
	1) L'ovifère	6
	Liste des espèces observées	9
	2) Autres données faunistiques	14
	3) La végétation de l'Etang	15
III	<u>PRESENTATION DU PROJET</u>	
	1) Les nécessités de la protection	16
	2) Délimitation proposée	18
	3) Etat parcellaire	19
	4) Gestion actuelle de l'Etang et des forêts	20
	5) Gestion souhaitée et incidence de la création de la réserve naturelle	20

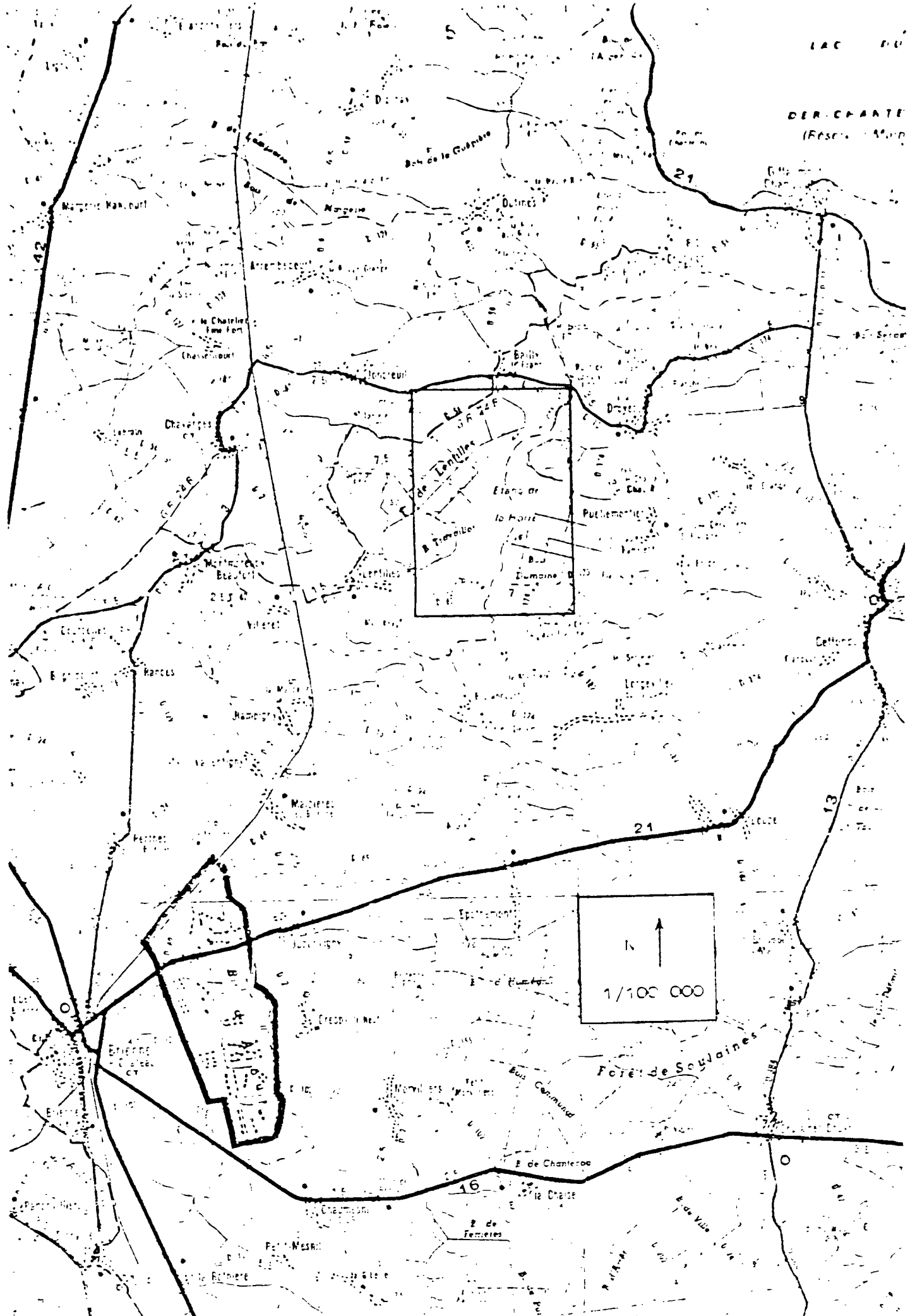
## I. INTRODUCTION

L'étang de la Horre constitue un ensemble palustre et forestier que l'on peut classer parmi les quatre ou cinq sites les mieux conservés et les plus représentatifs de ce milieu en France.

Le classement en réserve naturelle assurerait la pérennité de ce milieu exceptionnel, ainsi que la faune et la flore remarquables qui s'y développent. Sa protection est d'autant plus importante et urgente que tous les étangs voisins ont disparu : Etang de Joncreuil, Etangs de Bailly le Franc, de Maizières-les-Briennes, d'Arrembécourt, Etang du Poêle, Etang Bardot (Près de Gigny-Bussy), Etang Neuf (proche de l'Etang de la Horre). Un des seuls étangs de ce type à subsister, de dimensions bien plus réduites, est l'étang de la Fosse aux Bois.

L'étang de la Horre est situé en Champagne humide, mais à proximité de la Champagne crayeuse. L'ensemble de prairies humides des villages de Droyes et Louze et la vallée de la Voire, voisins de l'étang de la Horre, complètent son intérêt : par exemple en ce qui concerne l'alimentation des anatidés.

Les premières investigations ornithologiques ont été menées il y a près de trente ans par M. LABITTE, et concrétisées par la publication de plusieurs articles, parus dans la revue *Alauda* en 1955, et s'attachent aux espèces les plus remarquables de ce milieu.



## 11. FONDEMENTS DES PROPOSITIONS D'UNE MISE EN RESEVE NATURELLE.

### L'intérêt faunistique de l'étang de la Horre.

Les oiseaux constituent le groupe faunistique sur lequel on dispose du plus grand nombre de données. Recueillies par le Centre Ornithologique Champagne-Ardennes, leur importance est liée au nombre élevé d'espèces, mais aussi à la grande compétence des observateurs.

La richesse faunistique de l'étang et de son écrin forestier est due à l'interaction de ces deux milieux, à la présence de ceintures marécageuses étendues, à la faible profondeur du plan d'eau.

#### 1) L'AVIFAUNE

Pour les Ardéidés, il s'agit d'un des deux derniers sites de reproduction en Champagne humide du Butor étoilé (environ 1 à 3 couples). C'est l'un des deux seuls sites de Champagne Ardennes où se reproduit le Héron pourpré (2 à 5 couples). Ces deux espèces connaissent une régression générale de leurs effectifs due à de multiples causes, parmi lesquelles il est difficile de cerner les plus déterminantes. Le Héron pourpré est ici à la limite Nord de son aire de reproduction.

Le Héron cendré nichait autrefois mais la hêronnière a été détruite.  
La Grande Aigrette a été observée à l'automne.  
Le Blongios nain était jadis abondant : il a quasiment disparu.  
Le héron Bibon est noté régulièrement au passage.

### Les anatidés

Quasiment toutes les espèces sont notées aux passages ou pendant l'hivernage. Des concentrations de 1 000 à 1 500 canards ne sont pas exceptionnelles en période de passage.

L'étendue du plan d'eau, sa faible profondeur, sa tranquillité exercent un attrait pour les canards plongeurs, espèces généralement sous-représentées en Champagne humide ; parmi elles : le Fuligule milouin, le Fuligule morillon (avec des bandes comptant jusqu'à 100 - 140 individus), le Garrot à oeil d'or (groupes remarquables de 20 à 50 individus), les Harles (Harle bièvre, H. huppé, H. piette).

Le plan d'eau est également très favorable aux Cygnes. Le Cygne de Bewick est présent chaque hiver : l'étang de la Horre et le Barrage réservoir Marne assurant des fonctions complémentaires pour l'espèce. Le Cygne sauvage et le Cygne tuberculé sont observés irrégulièrement.

Les Oies sauvages sont notées régulièrement tous les hivers. Jusque vers 1965 un hivernage d'Oies des moissons était connu, groupent de 50 à 200 individus. Il semble que ce soit cette population qui s'est déplacée vers le réservoir Seine lors de la mise en eau de ce dernier.

Grands Cormorans et Plongeurs sont observés régulièrement (au passage)

L'étang constitue une excellente zone de reproduction des anatidés.

Canard colvert de 15 à 50 couples

Canard chipeau 3 à 10 couples

(L'espèce s'y reproduit depuis quelques années)

Canard souchet 2 à 3 couples

Sarcelle d'hiver 2 à 3 couples

Sarcelle d'été 2 à 3 couples

Fuligule milouin de 10 à 15 couples

Fuligule morillon nicheur probable (1 à 3 couples)

La Foulque macroule est abondante (environ 200 couples nicheurs) tandis que les Grèbes sont faiblement représentés.

Deux espèces de Marouettes sont nicheuses : la Marouette ponctuée, et la Marouette poussin. Ces deux espèces sont en régression dans toute la région.

C'est pratiquement le seul étang de la région à rassembler un aussi grand nombre d'espèces aquatiques nicheuses.

Les Guifettes sont régulières au passage. La Guifette noire a dû nicher. Elle pourrait d'ailleurs être facilement attirée à l'aide de quelques aménagements.

Les Rapaces sont un des groupes d'espèces qui bénéficie de la complémentarité des milieux palustre et forestier. Espèces nicheuses :

Autour des Palombes :	1 couple
Bondrée apivore :	3 couples
Epervier d'Europe :	plusieurs couples
Milan royal :	1 à 2 couples
Milan noir :	6 à 8 couples
Busard des roseaux :	3 à 5 couples
Busard Saint-Martin :	1 à 3 couples

L'Étang de la Horre a été l'un des derniers sites de la région où le Circaète Jean-le-Blanc se soit reproduit (l'espèce est en régression générale). L'Aigle botté s'y reproduisait également (le dénichage par les collectionneurs d'oeufs a constitué un des facteurs de régression de l'espèce). Le Faucon hobereau ne semble plus nicher.

L'étang constituait un centre d'hivernage régulier du Pygargue à queue blanche. L'espèce n'est plus maintenant notée qu'au passage. C'est aussi le cas du Balbuzard pêcheur, du Hibou des marais, qui sont vus régulièrement.

Parmi les limicoles, la Bécassine des marais est notée au passage post-nuptial, lorsque la vidange de l'étang a été effectuée.

Parmi les Passereaux les fauvettes des roseaux sont bien représentées : Bouscarle de Cetti, Locustelle Luscinoïde, Rousserolles effarvante et turdoïde, Phragmite des joncs.

La forêt abrite de nombreuses espèces de Pics : Pic vert et Pic épeiche bien entendu, mais également Pic cendré, Pic épeichette, Pic mar, et Pic noir.

LISTE DES ESPECES OBSERVEES A L'ETANG DE  
LA HORNE ET DANS LA FORET DEVELAINI

	STATUT	ABONDANCE	REMARQUES	STATUT LEGAL
	(1)	(2)		(3)
PLONGEON ARCTIQUE	M		exceptionnel	xxx
GREBE HUPPE	N	C		xxx
GREBE CASTAGNEUX	N	C		xxx
GRAND CORMORAN	M		irrégulier	xxx
HERON CENDRE	N	TR		xxx
HERON POURPRE	N	TR	espèce relictuelle	xxx
AIGRETTE GARZETTE	M	R		xxx
GRANDE AIGRETTE	M		exceptionnel	xxx
HERON CRABIER	M		exceptionnel	xxx
HERON BIHOREAU	M	R		xxx
BUTOR BLONGIOS	N	R	(en régression)	xxx
BUTOR ETOILE	N	R	(en régression)	xxx
CIGOGNE NOIRE	M	TR		xxx
CYGNE SAUVAGE	H	R		xxx
CYGNE DE BEWICK	H	R		xxx
CYGNE TUBERCULE	H	R		xxx
OIE DES MOISSONS	M	R	(H il y a 10-15ans)	xx
TADORNE DE BELON	M	R		xxx
CANARD COLVERT	N-M-H	C		x
SARCELLE D'HIVER	N	TR		xx
	M	C		
	H	R		
SARCELLE D'ETE	N	R		xx
	M	R		
CANARD CHIPEAU	N	R		xx
	M	C		
CANARD SIFFLEUR	M	AC		xx
CANARD PIL ET	M	C		xx
CANARD SOUCHET	N	TR		xx
	M	C		
NETTE ROUSSE	M		irrégulier	xx

(1) N = Nicheur ; M = Migrateur ; H = Hivernant

(2) TR = Très rare ; R = rare ; C = Commun ; AC = assez commun ; TC = très commun

(3) xxx = ESPECES PROTEGEES ; sont interdits : la destruction ou l'enlèvement des oeufs et nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation et qu'ils soient vivants ou morts le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. (arrêté du 17-4-81)

xx = ESPECES GIBIERS PROTEGEES : sont interdits le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, qu'ils soient vivants ou morts. (arrêté du 17-4-81)

x = ESPECES GIBIERS : tir, commercialisation autorisés suivant la législation cynégétique (arrêté du 12-6-79)

FULIGULE MILONIN	N-M-E	AC		xx
FULIGULE MORILLON	M	C	nicheur potentiel	xx
FULIGULE MILOUINAN	M		irrégulier	xx
FULIGULE NYROCA	M		exceptionnel	xxx
GARROT A Oeil D'OR	M	AR		x
HARLE BIEVRE	M-E	R		xxx
HARLE PIETTE	M-E	TR		xxx
BUSE VARIABLE	N	C (1)		xxx
EFERVIER D'EUROPE	N	AR(1)		xxx
AUTOUR DES PALOMBES	N	TR(1)		xxx
MILAN ROYAL	N	(1)		xxx
MILAN NOIR	N	C (1)		xxx
FIGARGUE A QUEUE BLANCHE	H	TR	jadis régulier	xxx
BONDREE APIVORE	N	C	(1)	xxx
BUSARD DES ROSEAUX	N	AC	(1)	xxx
BUSARD SAINT MARTIN	N	TR	plus ou moins disparu	xxx
CIRCAETE JEAN LE BLANC			nicheur disparu	xxx
BALBUZARD	M	R	mais régulier, aurait niché	xxx
FAUCON HOBEREAU	N	R	ou disparu	xxx
FAUCON PELERIN	M	TR		xxx
FAUCON KOBEZ	M	TR	irrégulier	xxx
FAISAN DE CHASSE	N			x
GRUE CENDREE	M	C		xxx
RALE D'EAU	N	AC		xx
MARQUETTE PONCTUEE	N	TR		xxx
MARQUETTE POUSSIN	N	TR		xxx
POULE D'EAU	N	C		x
FOULQUE MACRONLE	N	C		x
VANNEAU HUPPE	M	C		xx
BECASSE DES BOIS	M	AC	nicheur ?	xx
BECASSINE DOUBLE	M	R		xx
BECASSINE DES MARAIS	M	C		xx
COURLIS CENDRE	M	AR		xx
BARGE A QUEUE NOIRE	M	R		xx
GOELAND CENDRE	M	TR		xxx
MOUETTE RIEUSE	M	C		xxx (4)
GUIFETTE NOIRE	M	AR		xxx
PIGEON COLOMBIN	N	PC		x

(4) Des autorisations de destructions exceptionnelles peuvent être accordées (Arrêté du 17-4-81)

PIGEON RAMIER	N/M	C		X
TOURTELLE DES BOIS	N	C		XX
TOURTELLE TURQUE	N	C		X
COUCOU GRIS	N	C		XXX
CHOUETTE EFFRAIE	N		(1)	XXX
CHOUETTE HULOTTE	N	C		XXX
HIBOU MOYEN DUC	N	R		XXX
HIBOU DES MARAIS	M	R		XXX
MARTINET NOIR	M	C		XXX
HUPPE FASCIEE	N	R		XXX
PIC VERT	N		(1)	XXX
PIC CENDRE	N	TR		XXX
PIC EPEICHE	N	C		XXX
PIC EPEICHETTE	N	R	(1)	XXX
PIC MAR	N	R	(1)	XXX
PIC NOIR	N	R	(1)	XXX
ALOUETTE LULU	M	R		X
ALOUETTE DES CHAMPS	N-M			X
HIRONDELLE DE CHEMINEE	N-M	C		XXX
HIRONDELLE DE FENETRE	M	AC		XXX
HIRONDELLE DE RIVAGE	M	AC		XXX
LORIOT D'EUROPE	N	C		XXX
CORNEILLE NOIRE	N	C		X
CORBEAU FREUX	M	C		X
CHOUCAS DES TOURS	M	C		X
PIE BAVARDE	N	C		X
GEAI DES CHENES	N	C		X
MESANGE CHARBONNIERE	N/H	C		XXX
MESANGE BLEUE	N/H	C		XXX
MESANGE NOIRE	M	R		XXX
MESANGE NONNETTE	N	PC		XXX
MESANGE BOREALE	N/H	C		XXX
MESANGE A LONGUE QUEUE	N/H	C		XXX
SITELLE TORCHEPOT	N/H	C		XXX
GRIMPEREAU DES JARDINS	N/H	C		XXX
TROGLODYTE	N/H	C		XXX
GRIVE LITORNE	M	AC		X
	H	R		
GRIVE DRAINE	NH	C		X
GRIVE MAUVIS	M	AC		X
	H	R		

MEULE NOIR	N-H-M	C	X
TRAQUET MOTTEUX	M	PC	XXX
TRAQUET PATRE	N	R	XXX
TRAQUET TARIER	N	R	XXX
ROUGEQUEUE A FRONT BLANC	M	R	XXX
ROUGEQUEUE NOIR	N		XXX
ROSSIGNOL PHILOMELE	N	C	XXX
GORGEBLEUE	M	R	XXX
ROUGEGORGE	N	C	XXX
BOUSCARLE DE CETTI	N	C	XXX
LOCUSTELLE TACHETEE	N	R	XXX
LOCUSTELLE LUSCINOÏDE	N	C	XXX
ROUSSEROLLE TURDOIDE	N	C	XXX
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	N	C	XXX
PHRAGMITE DES JONCS	N	C	XXX
PHRAGMITE AQUATIQUE	M	TR	XXX
FAUVETTE DES JARDINS	N	C	XXX
FAUVETTE A TETE NOIRE	N	C	XXX
FAUVETTE GRISETTE	N	AR	XXX
FAUVETTE BABILLARDE	N	R	XXX
POUILLLOT VELOCE	N	C	XXX
POUILLLOT FITIS	N	C	XXX
POUILLLOT SIFFLEUR	N	R	XXX
ROITELET HUPPE	N	R	XXX
ROITELET TRIPLE BANDEAU	M-H	PC	XXX
GOPEMOUCHE GRIS	M-N	R	XXX
ACCENTEUR MOUCHET	N	C	XXX
PIPIT DE RICHARD	M		XXX
PIPIT DES ARBRES	N	C	XXX
PIPIT FARLOUSE	M	C	XXX
PIPIT SPIONCELLE	M/H	R	XXX
BERGERONNETTE GRISL	N-M	C	XXX
	H	R	
BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	M/H	R	XXX
BERGERONNETTE PRINTANIERE	M	R	XXX
PIE GRIECHE GRISE	N/H	R	XXX
PIE GRIECHE ECORCHEUR	N	AR	XXX
ETOURNEAU SANSONNET	N/H	TC	X
GROS-BEC	N/H	AC	XXX
VERDIER	N	AR	XXX

exceptionnel

(aussi MH)

CHARDONNET	N	Ab	(aussi MH)	xxx
TARIN DES ALNES	M/H	AC		xxx
LINOTTE MELODIEUSE	M	C		xxx
BOUVREUIL	N/H	C		xxx
SIZERIN FLAMME	M/H	R		xxx
PINSON DES ARBRES	N/H	C		xxx
PINSON DU NORD	M/H	AC		xxx
BRUANT PROYER	N	R		xxx
BRUANT JAUNE	N/H	C		xxx
BRUANT DES ROSEAUX	N/H	C		xxx
MOINEAU DOMESTIQUE	N	C		
MOINEAU FRIQUET	N	C		xxx

## 2) Autres données faunistiques

### LES MAMMIFERES

Le Futois et le Blaireau sont assez rares.

Le Chevreuil, le Sanglier, le Renard, la Martre, l'Hermine, le Chat sauvage, la Belette sont communs. L'Etang hébergeait une remarquable population de Loutre avant que celle-ci ^{ne} disparaisse à cause de multiples facteurs dont le piégeage.

De nombreuses espèces de petits mammifères sont connues (dont le Rat des Moissons, et la Musaraigne aquatique) ainsi que le Ragondin et le Rat musqué.

Les Chauve-souris n'ont pas été totalement répertoriées : cinq à six espèces doivent être présentes parmi lesquelles la Pipistrelle, le Vespertillon à oreilles échancrées, la Noctule ont été identifiés.

### BATRACIENS et REPTILES

Bien que l'inventaire systématique n'ait pas été dressé signalons :

- la Grenouille verte, la Grenouille rousse, la Grenouille agile, le Crapaud commun, et le Crapaud sonneur, la Rainette.
- la Couleuvre à collier
- le Lézard des souches
- la Salamandre tachetée
- les Tritons (dont le Triton alpestre).

### LES INSECTES

Ils n'ont pas été étudiés, mais le peuplement en espèces aquatiques est particulièrement remarquable par son abondance et sa diversité. Il en est de même pour celui des ceintures végétales amphibies et terrestres.

3) La végétation de l'Étang de l'Étang de la Horre

La forêt qui entoure l'étang est une chênaie mesotrophe fraîche : Chêne dominant, Charme, Merisier, Tremble, Tilleul à petites feuilles, strate herbacée : Lierre, Carex des bois.

La zone de contact avec l'étang est caractérisée par une lisière de chênaie-tremblaie avec une espèce très intéressante, par place : *Carex elongata*, typique des aulnaies riveraines à tendance acide (bords de mares et d'étangs, sur limons ou sables), que l'on trouve sur les souches en décomposition.

Les ceintures de végétation, de la rive vers l'eau libre, peuvent être décrites comme suit :

- saulaie de bordure (à *Salix cinerea*).
- cariçaie, à *Carex paludosa*, mêlé de *Carex riparia*, et à touffes de *Carex elata*.
- phragmitaie
- glyceriaie aquatique
- (dans l'eau), scirpaie à *Scirpus lacustris*.

Par endroits d'autres ceintures apparaissent :

- ceinture à *Typha latifolia* (parfois très étendues)
- " à *Typha angustifolia*

Ces deux ceintures se situent entre la scirpaie et la phragmitaie.

Il semble que l'assec de l'étang, effectué il y a une dizaine d'années ait pu modifier et banaliser la flore pour partie.

La végétation flottante est représentée, en pleine eau ou entre scirpaie et phragmitaie par les espèces suivantes :

*Nymphaea alba*, *Hydrocharis morsus-ranae*, *Lemna minor*, *Lemna trisulca*, *Spirodela polyrrhiza*, *Polygonum amphibium*.

Dans les queues de l'étang les milieux décrits ci-dessus se retrouvent disposés en mosaïque :

Phragmitaie, glyceriaie, cariçaie (*Carex gracilis*, *Carex paludosa*, *Carex riparia*) ; *Purex hydrocotylum* et *Formiculus lingua* sont également notés.

Vers le déversoir *Sagittaria sagittifolia* et *Sparganium emersum* forment des ceintures semi-flottantes.

### III PRESENTATION DU PROJET

#### 1) Les nécessités de la création

Les étangs sont des écosystèmes très élaborés, donc sensible aux modifications des caractères physio-biologiques qui le régissent.

Si l'Etang de la Horre n'est actuellement pas menacé directement des facteurs opporus récemment sont couser d'inquiétuae et pourroient se troduire à terme par un appauvrissement biologique du milieu.

Le premier de ces facteurs est la modification de la couverture forestière des versants. Au cours des dernières années, des parties importantes de la chênaie ont été détruites pour faire place à des peuplements artificiels monospécifiques, résineux et principalement peupliers. Ces opérations ont été réalisées par des propriétaires privés, avec le concours du Fond Forestier National (ce qui n'est pas du goût des municipalités concernées, ce type de plantation étant exonérés des impôts locaux pendant trente ans)..

Ces modifications de milieux réalisées sur des superficies importantes peuvent altérer l'équilibre de tout l'écosystème, et plus encore si elles sont poursuivies. Ce type de monoculture s'accompagne de la création de fossés, souvent de traitement phytosanitaires (défoliants), voire de l'épandage d'engrais.

L'utilisation de ces produits peut entraîner une pollution du plan d'eau par lessivage et ruissellement sur les versants.

L'influence sur la faune forestière est également sensible. Parmi les indicateurs les plus apparents, de nombreuses espèces de poissons (les pics par exemple), des mammifères, sont contaminés par de telles opérations! La disparition de la chênaie entraîne celle des biotopes de reproduction, des ressources alimentaires. Parmi les espèces menacées les plus remarquables figurent les rapaces dont plusieurs espèces chassent en milieu ouvert (lisières de la forêt, étang) mais se reproduisent en milieu fermé (la forêt): la peuplerie, n'offre pas les sites de modification, la tranquillité, nécessaires.

Un autre facteur inquiétant est la dégradation de la qualité des eaux. Ce phénomène devenu général s'observe ici comme ailleurs. L'extension de l'assainissement, le "tout à l'égout" qui aboutit plus souvent à la rivière ou au ruisseau qu'à une station d'épuration ajoute ses effets néfastes à ceux de l'agriculture productiviste: la création des réseaux de drains et fossés de drainage, l'amendement des prairies, ou plus radicalement leur mise en culture, l'extension du maïs, culture particulièrement exigeante en engrais et produits phytosanitaires, et fort propice au lessivage des sols.

Tous ces corollaires de l'évolution de l'agriculture ont leur effet sur l'étang, cuvette collectant les eaux issues des pentes qui le comblent et du bassin versant du ruisseau qui l'alimente.

Une autre atteinte à l'environnement de l'étang a été le passage d'une ligne à haute tension à son extrémité nord. Les effets des lignes électriques (effet d'oscillation, électrocution) sont bien connus et peuvent être, notamment lors de conditions atmosphériques défavorables, la cause d'une mortalité importante. Le champ magnétique qu'elle engendrent serait également la cause de perturbations dans la reproduction des animaux, et la migration des oiseaux.

Dans le cas précis l'implantation de cette ligne de transport de force est d'autant plus malheureuse qu'elle est située entre le barrage-réservoir Morne et ces étangs marécageux, et l'Etang de la Morne perpendiculairement à la ligne de vol utilisée par les espèces d'oiseaux (anatisés principalement) qui utilisent alternativement ces plans d'eau suivant leur besoins

- qu'elle surplombe perpendiculairement la queue marécageuse la plus vaste
- qu'elle traverse la forêt sur une longueur voisine de trois kilomètres, créant ainsi un facteur de perturbation supplémentaire.



ANNEXE 10

Les prairies naturelles du bassin de la Voire  
Projet de réserve naturelle

Ministère de l'Environnement  
délégation régionale champagne ardenne



# Les Prairies naturelles du Bassin de la Voire

(Aube - Haute Marne)

DOSSIER ETABLI PAR

l'Union Régionale Champagne Ardenne  
pour la Nature et l'Environnement

Siège social : 20 rue du Général Leclerc - U.R.C.A.N.E.  
FRIGNICOURT 51300 VITRY LE FRANCOIS

Etude réalisée par l'UNION REGIONALE CHAMPAGNE ARDENNE  
pour la NATURE et l'ENVIRONNEMENT

Président : Daniel YON

Siège social : U.R.C.A.N.E. 20 rue Général Leclerc

FRIGNICOURT 51300 VITRY LE FRANCOIS

à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et  
à l'Environnement CHAMPAGNE ARDENNE

Données recueillies par :

MM. Bernard DIDIER et Jean-Marie ROYER (Botanique)

Le Centre Ornithologique Champagne-Ardenne (C.O.C.A.)

(Zoologie)

M. Jean-Louis MAIGROT (Ethnohistoire)

Rédaction :

MM. J-M ROYER, J-M ROLLET, le C.O.C.A.

Décembre 1981

SOMMAIRE

I <u>INTRODUCTION</u>	4
Plan de situation	6
II <u>FONDEMENTS DES PROPOSITIONS D'UNE MISE EN RESERVE NATURELLE</u>	
1) Intérêt botanique	7
2) Intérêt ornithologique	10
3) Intérêt ethno-écologique	12
III <u>PRESENTATION DU PROJET</u>	13
1) Délimitation proposée	14
2) Etat parcellaire	16
IV <u>GESTION ET INCIDENCES DE LA RESERVE</u>	
1) Gestion de la réserve naturelle	17
2) Incidences du projet	18

## I. INTRODUCTION

A l'Est de la Champagne crayeuse, la Champagne humide offre de vastes étendues planes occupées essentiellement par des massifs boisés et des pâturages à l'aspect plus ou moins bocager. L'homogénéité du sous-sol où l'argile et les sables spécifiques dominent, imprime à l'ensemble des caractères spécifiques exprimés par l'épithète humide. Partout des étangs, des ruisseaux, des mares marquent le paysage. Les sols, souvent lourds, argilo-limoneux, conviennent parfaitement à la prairie, fort développée actuellement. Alors que dans beaucoup de régions, les prairies sont des milieux récents, plus ou moins artificialisés, il n'en est pas de même en Champagne humide où de nombreuses prairies sont très anciennes, présentant une flore et une faune riche et équilibrée. C'est le cas des prairies des vallées alluviales petites et moyennes, généralement exploitées en fauche depuis des siècles, voire des millénaires, souvent par le biais d'un droit coutumier très strict. Les prairies du bassin de la Voire, essentiellement depuis Rances en aval, jusqu'à Louze, Montier en Der, Giffaumont en amont (vallées de la Voire, de la Laines et de l'Héronne), sont à rattacher à ce type, du moins pour leur plus grande partie. Il s'agit donc de milieux secondaires, anthropiques, mais d'origine très ancienne, dérivant du déboisement de la forêt du Der par les moines, vers 600-700 après Jésus-Christ. Leur flore et leur faune est donc plus ou moins stabilisée depuis douze siècles environ, ce qui explique leur grande richesse, comparée à celles de prairies classiques. Ce sont donc des prairies semi-naturelles. Ces écosystèmes, outre les associations prairiales, dominantes, renferment de nombreux biotopes aquatiques ou marécageux (noues, mares, dépressions) ainsi que quelques bosquets relictuels.

Il s'agit essentiellement de prairies de fauche, souvent territoires communaux. Toutes une série de règles très strictes, issues de règlements communautaires très anciens permettaient la gestion du milieu : fixation d'une date annuelle de début de fauchaison, distribution de parcelles annuelles de fauche pour chaque agriculteur avec droits de passages spéciaux tenant compte de l'avancée de la fauchaison, droits de vaine pâture une fois la fauche terminée, interdiction de parcourir la prairie au printemps avant la fauche, etc... Ces dispositifs existent encore à Lentilles (Plaine du Han). Ils ont tendance à disparaître au profit des prés clos. Toutefois, même après remembrement, de nombreuses parcelles restent communales et sont toujours traitées en fauche (par exemple à

Droyes). Ces prairies furent fréquemment paturées autrefois, la fauche n'apparaissant pas toujours permanente.

Ce type d'exploitation subsistant depuis fort longtemps est lié à deux types de contraintes :

- il s'agit d'écosystèmes à inondations périodiques importantes (bassin argileux imperméable, faible pente) provoquant la ruine de tout autre type de culture,
- les sols sont très particuliers, très riches en argile, et très difficiles à travailler.

La prairie permanente est donc le type d'exploitation agricole le mieux adapté à ces contraintes. Dans certaines zones où la Voire a été fortement surcreusée pour limiter les inondations, on peut constater que les prairies ont été maintenues et que leur flore a peu variée. Il apparaît donc illusoire d'envisager un drainage général de la vallée, puisque l'argile locale, particulièrement imperméable, empêche toute conversion de la prairie vers l'agriculture céréalière.

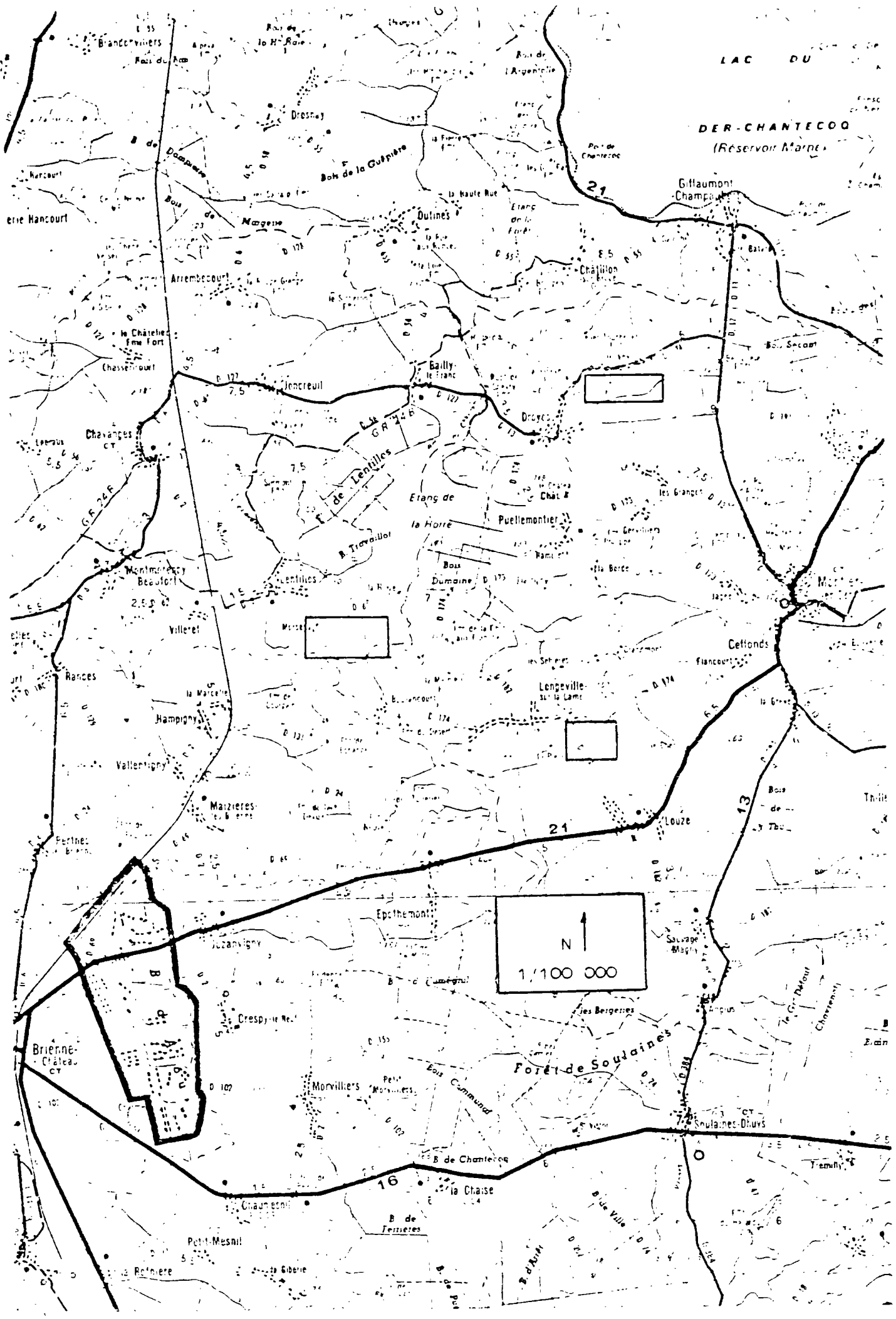
Enfin ces prairies sont de type ancestral non modifié, car aucun pesticide n'y est déversé, et surtout les engrais généralement non employés : la fertilisation est liée aux inondations.

Les prairies du bassin de la Voire présentent un triple intérêt :

- intérêt botanique et phytosociologique, avec une flore riche, variée, aux populations importantes,
- intérêt zoologique, connu actuellement seulement sous son aspect ornithologique,
- intérêt ethnoécologique, puisqu'il s'agit d'un milieu anthropique très particulier, lié à des coutumes communautaires.

L'ensemble des prairies du bassin étant encore relativement intact, on peut considérer que leur intérêt dépasse largement le cadre régional, ce qui justifie la demande de mise en réserve.

L'intérêt agricole de ce type de réserve est d'ailleurs loin d'être négligeable par ailleurs, puisqu'il permettra la conservation de souches d'espèces prairiales en populations importantes, et donc éventuellement leur sélection et leur amélioration dans quelques décennies. Si des réserves prairiales ne sont pas mises en place, de nombreuses souches s'éteindront avec les prairies semi-naturelles qui disparaissent actuellement au profit du maïs, du peuplier et des prairies artificielles.



LAC DU

DER-CHANTECOO  
(Réservoir Martini)

N  
↑  
1/100 000

Forêt de Soulaines

Brienne-la-Grande

Soulaing-Drèves

la Chaise

Louze

Celles

Épithemont

Morvilliers

Chaumesnil

Petit-Mesnil

la Retrière

Dulines

Bailly-le-Franc

Forêt de Lentilles

Etang de la Horre

Longeville-sur-la-Lame

Boulay

Hampigny

Vallerot

Juzanvigny

Crespy-le-Neuf

Châteauneuf

Arrembecourt

Chavanges

Châtillon

Arrembecourt

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

Châtillon

## II. FONDEMENTS DES PROPOSITIONS D'UNE MISE EN RESERVE NATURELLE

### 1) Intérêt botanique

L'intérêt botanique des prairies du bassin de la Voire est essentiellement dû au caractère semi-naturel de cet écosystème. Les bosquets et les bois y sont rares; il s'agit avant tout d'une vaste plaine herbeuse découverte par M. HEMET à la fin du siècle dernier, ces sites sont régulièrement parcourus depuis 10 ans par les naturalistes aubois et haut-marnais. La Société Botanique de France a visité en 1981 le site de Droyes et reconnu son caractère.

Un grand nombre d'espèces peu fréquentes dans l'est de la France sont hébergées dans ces prairies: Oenanthe media, Poa palustris, Carex vulpina s.s., Inula britannica, Gratiola officinalis, Ranunculus ophioglossifolius, Stellaria glauca. Elles sont toutes représentées par de fortes populations, exceptée la Renoncule, très localisée. Par ailleurs, d'autres espèces en voie de raréfaction trouvent refuge ici, notamment: Acorus calamus, Myosurus minimus, Ranunculus sardous, Medicago polymorpha... etc.

Les associations végétales des prairies fauchées et pâturées sont variées, en fonction du substrat et de la hauteur de la nappe phréatique. Nous avons distingué sept groupements prairiaux ainsi que différents groupements annexes. Cette variété exceptionnelle de milieux dans un écosystème de type prairial habituellement banalisé fait ressortir l'intérêt de ce site.

Le groupement dominant, lié aux sols argileux lourds les moins inondables, est une association à Oenanthe media de l'Agropyro-Rumicion. Il contient plus de 90 espèces différentes ce qui est exceptionnel pour un groupement prairial. Les espèces dominantes sont toutes des prairiales Oenanthe media, Senecio aquaticus, Poa trivialis, Alopecurus pratensis, Cardamine pratensis, Festuca pratensis, Achillea ptarmica, Agrostis

stolonifera, Bromus racemosus, Hordeum secalinum, Carex disticha,  
Leontodon autemalis, Lychnis flos-cuculi, Centaurea jacea, Lysimachia  
nummularia, Holcus lanatus, Anthoxanthum odoratum, Phleum pratense,  
Lotis uliginosus, Ranunculus repens (groupement rare en France).

Les parties fauchées en dépression au sein de l'association à Oenanthe media sont peuplées sur sol lourd par l'association à Carex vulpina (s. stricto), dominée par Carex vulpina, Oenanthe fistulosa, Stellaria glauca, Poa palustris, Inula britannica, Phalaris arundinacea, Carex disticha, Galium palustre, Rumex crispus, Senecio aquaticus, Ranunculus repens, Achillea ptarmica, Alopecurus pratensis (groupement très rare en France).

Les zones alluviales sableuses, en mosaïque avec les alluvions argileuses, sont peuplées par une association à Festuca rubra comprenant des espèces prairiales comme Festuca rubra, Holcus lanatus, Ranunculus acris, Rumex acetosa, Festuca pratensis, Anthoxanthum odoratum, Acoris stolonifera, Silaum silaus, Centaurea jacea, Potentilla erecta, Lysimachia nummularia, Spirea ulmaria, et des espèces acidiphiles comme Viola canina, Polygala vulgaris et même Calluna vulgaris.

Les dépressions les plus profondes sont généralement fauchées et peuplées par diverses associations de type roselière ou magnocari çaises

- association à Phalaris arundinacea, peu répandue.
- association à Carex gracilis, répandue, avec Carex gracilis, Iris pseudacorus, Lythrum salicaria, Polygonum amphibium, Stachis palustris,
- association à Carex acutiformis, peu répandue, avec Carex acutiformis; Carex riparia, Polygonum amphibium.
- association à Glyceria maxima, répandue, avec Glyceria maxima, Acoris calamus, Polygonum amphibium, Lythrum salicaria, Carex riparia, Galium palustre (groupement rare en France avec Acoris).

Les noues sont quand elles peuplées par l'association à Oenanthe aquatica et Rorippa amphibium qui contient en outre Butomus umbellatus. Les zones les plus profondes renferment Ranunculus peltatus, Lemna minor, Lemna polyrrhiza, Lemna gibba, Lemna trisulca, Hydrocharis morsus-ranae, Potamogeton lucens.

Les groupements associés des prairies sont essentiellement les groupements des chemins et des zones piétinées, très riche en espèces annuelles, dont la germination suit l'inondation: *Mycurus minimus*, *Ranunculus sardous*, *Veronica aciniifolia*, *Matricaria retucita*, *Medicago polymorpha*, *Coronopus squamatus*, *Epilobium adnatum*, *Spergula arvensis*, *Gypsophila muralis*, *Peplis portula*, *Lythrum hyssopiifolia*, *Plantago intermedia*, *Limosella aquatica*, *Juncus bufonius*, ...etc . Ce groupement est riche en diverses hépatiques. Il est en voie de disparition en France.

Les bosquets sont de deux types dans les zones les moins inondables. Ils sont dominés par *Quercus robur*, *Salix alba*, *Fraxinus excelsior*, *Populus tremula*, *Alnus glutinosa*, et même *Ulmus laevis*. Le reste de la flore est constitué par : *Crataegus monogyna*, *Prunus spinosa*, *Cornus sanguinea*, *Ribes rubrum*, *Valeriana officinalis*, *Urtica dioica*, *Circea lutetiana*. Dans les zones plus humides, *Salix viminalis* et *Salix purpurea* dominant avec *Fraxinus excelsior* et diverses mésohygrophiles.

En résumé, la Vallée de la Voire ainsi que certaines vallées de ses affluents présente un intérêt floristique et phytosociologique évident. L'importance de la superficie occupée par l'écosystème prairial détermine des populations importantes d'espèces rares pour l'Est de la France voire pour l'ensemble du pays. Les zones proposées en réserve naturelle sont représentatives de l'ensemble, renfermant toutes les espèces mentionnées plus haut et l'essentiel des associations végétales. D'autres zones très riches mériteraient également d'être protégées dans ce bassin.

#### Bibliographie:

HEMET (R) . Géographie botanique de l'Est du département de l'Aube 1902  
DIDIER (B), ROYER (J.M) . Phytosociologie de la Vallée de la Voire  
et de ses affluents . Bull.Soc.Sc.Nat.Arch.Hte-Marne 1981

## 2) Intérêt ornithologique

Les quelques riches prairies naturelles des vallées de la Laines, de la Héronne et de la Voire accueillent encore - mais pour combien de temps - une avifaune à peu près intacte et représentative de ce type de milieux. Ces unités relictuelles sont enchassées dans un paysage bocager encore remarquable, notamment sur Louze et Droyes, mais qui tend à être dégradé à la suite des remembrements.

Les haies feuillues buissonnantes qui bordent ces prairies sont le refuge d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux communes ou plus rares. Sans se lancer dans une énumération fastidieuse en ce qui concerne les premières, il faut citer les oiseaux à distribution ponctuelle, localisés ou aux effectifs généralement faibles, tels que le Pic vert (*Picus viridis*), le Pic épeichette (*Dendrocoptes minor*) et le Torcol (*Jynx torquilla*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), la Pie-Grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et la Pie-Grièche grise (*L. excubitor*), le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) et le Traquet pâtre (*S. torquata*), tous deux en régression sensible dans la région, la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolaïs polyglotta*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) et la Fauvette babillarde (*S. curruca*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et le Lorient (*Cricotus orientalis*).

La Huppe (*Upupa epops*), devenue rare dans la région, ne se rencontre plus guère que dans ce biotope précisément, où elle trouve d'une part des sites de nid dans les vieux arbres creux et d'autre part suffisamment de nourriture pour l'élevage des jeunes : quelques couples y sont encore nicheurs (3 à 5 pour toute la zone considérée).

Si les rapaces diurnes ne font qu'englober ces zones dans leurs vastes territoires de chasse, le Milan royal (*Milvus milvus*) et la Bondrée (*Fernis apivorus*) y prennent un relief particulier. Les rapaces nocturnes sont bien représentés ; l'Effraie (*Tyto alba*) et la Hulotte (*Strix aluco*) chassent très régulièrement sur ces prairies riches en micromammifères, et deux autres espèces caractéristiques s'y reproduisent : le Moyen-Duc (*Asio otus*) et la Chevêche (*Athene noctua*) dont les effectifs se sont amenuisés de façon catastrophique depuis une quinzaine d'année et qui est au seuil de l'extinction en de nombreux secteurs de la région. Enfin, le Hibou des marais (*Asio flammeus*) s'y rencontre parfois au passage, en automne surtout, et est susceptible de s'y installer de temps à autre pour nicher.

Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) est un nicheur rare dans ces prairies où quelques couples se cantonnent chaque printemps, et cette rareté est représentative de son statut régional.

Mais l'originalité de ces sites et leur principale valeur est d'être le seul milieu encore favorable à l'existence de la Caille (*Coturnix coturnix*), espèce en très forte régression et notamment présente à Louze (1972-1979), et surtout du Râle de genêts (*Crocy crocy*) dont seulement 3 secteurs de nidification sont encore connus dans toute la Champagne, et dont les effectifs sont de l'ordre de 5 à 6 couples (1972-1979) pour la zone considérée. Ces espèces, du fait de leur rareté, sont particulièrement précieuses et les milieux qui permettent leur survie doivent évidemment être conservés à tout prix.

Les prairies des petites vallées bocagères sont particulièrement attractives pour la Grive litorne (*Turdus pilaris*) et sa nidification est attendue d'une année à l'autre, dans le contexte de l'expansion territoriale de l'espèce.

Dans les parties les plus vastes (Lentilles), les Courlis cendrés (*Numenius arquata*) "basés" sur le lac du Der viennent régulièrement chercher leur nourriture, et leur nidification pourrait intervenir à terme, ce qui serait un évènement pour cette région où l'espèce est jusqu'ici inconnue. Il convient donc de ménager cette éventualité.

L'ensemble prairial de la vallée de la Voire sur Lentilles, beaucoup plus étendu que les autres, est très utilisé par les Grues (*Grus grus*) qui y font régulièrement escale et parfois avec des effectifs importants (généralement plusieurs centaines annuellement).

En période hivernale et surtout lors des inondations post-hivernales, cette zone accueille assez souvent, quoique brièvement, des groupes d'Anatidés divers, notamment les Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) et d'été (*A. querquedula*), des Siffleurs (*A. penelope*), Pilets (*A. acuta*) et Souchets (*A. clypeata*) et, plus rarement des Harles bièvres (*Mergus merganser*) et même des Cygnes de Bewick (*Cygnus bewickii*), ainsi que quelques passereaux peu communs : Le Pipit spioncelle (*Anthus spinoletta*) et, plus tard, la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) dont la race nordique (M.F. *thunbergi*) est régulière.

Enfin, elle est également très exploitée en tant que zone de chasse par les Busards des roseaux (*Circus aeruginosus*) et St-Martin (*C. cyaneus*) qui viennent s'y ravitailler en Campagnols et en Grenouilles.

3) Intérêt ethno-écologique

Ce type d'intérêt a été développé dans l'introduction générale. Il a été démontré récemment par l'étude de M. MAIGROT centrée sur Droyes et Louze ( cf. infra). C'est l'action des moines de l'abbaye de Montier-en-Der qui a été déterminante pour la mise en valeur de cette région, avec le déboisement de la forêt du Der, l'éradication de nombreux marécages (création d'étangs, assèchement) et le creusement du lit de certaines rivières comme la Laines. Dès le 8^e siècle, il apparaît que des prairies étaient installées au niveau des vallées inondables au sous-sol argileux très mal drainé. Ces prairies furent à Droyes utilisées soit en fauche soit en pâturage extensif, des documents l'attestent fermement depuis 1766 pour cette commune. A Louze, comme à Droyes, la fauche n'était pas possible tous les ans à cause des inondation, aussi les rivières furent-elles périodiquement curées pour faciliter l'écoulement des eaux, ce qui apparemment a peu modifié la composition de l'écosystème prairial.

De ces études il ressort que les prairies sont des sites historiques, représentatif d'un type de société et d'exploitation ancestral. Leur intérêt est donc ethnohistoricoécologique.

-----

Bibliographie

MAIGROT J.L -Les prairies humides de Louze et Droyes - Profil socioéconomique . Bull. Soc.Sc.Nat.Arch. Hte Marne 1981

### III. PRESENTATION DU PROJET

Il apparait indispensable de conserver certaines prairies du bassin de la Vallée de la Voire pour diverses raisons exprimées plus haut:

- grande richesse floristique et phytosociologique
- richesse ornithologique importante
- type de milieu lié à des activités humaines particulières (témoin ethno-historico-sociologique)
- conservatoire agricole de souches d'espèces prairiales

Il n'est pas question de demander la mise en réserve de la totalité des prairies alluviales du bassin (plus de 10.000 hectares, plus de 20 communes sur l'Aube et la Haute-Marne).

Il a donc fallu effectuer des choix en fonction des critères suivants: richesse et variété floristique, ce qui est fondamental pour le rôle de conservatoire de souches; type de propriété. Les propriétés communales apparaissent les plus adaptées à devenir des réserves car elles présentent le type de gestion évoqué plus haut depuis des siècles et sont souvent de dimensions suffisantes pour héberger les espèces en population importante. De plus elles n'ont pratiquement jamais reçu d'engrais et ne sont jamais paturées intensivement. Les propriétés des communes de Lentilles ( plaine du Han, Vallée de la Voire), de Droyes (vallée de l'Héronne) et de Louzeconviendraient parfaitement pour réaliser ce type de réserve. Ces trois sites sont d'ailleurs complémentaires les uns des autres pour les groupements végétaux.

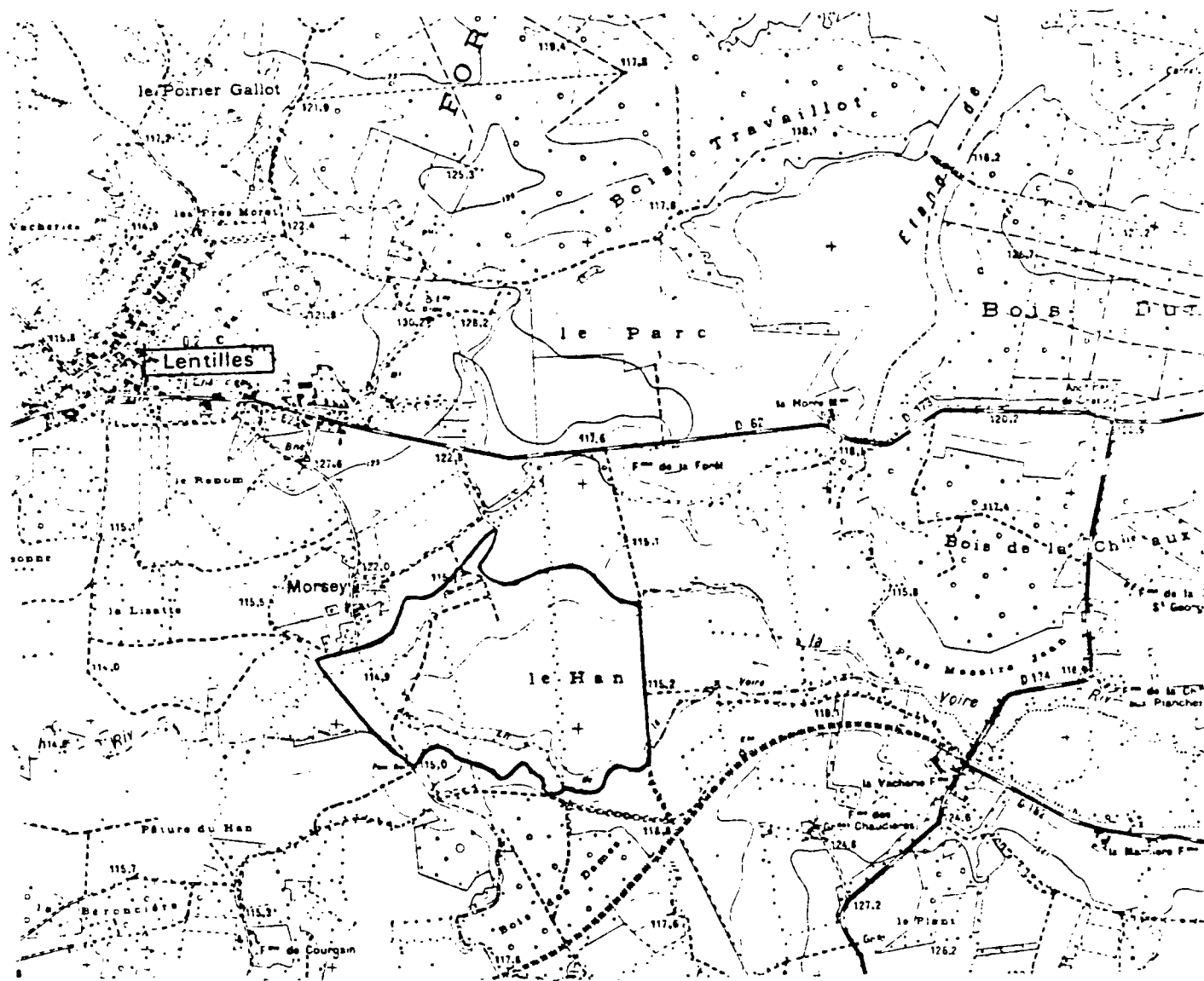
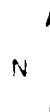
Les menaces encouruent par les prairies du bassin de la Voire sont multiples, les plus graves étant liées à un plan de drainage général et d'aménagement du bassin, plan déjà ancien et non réalisé mais repris actuellement. Ce projet pourrait induire l'essai de transformation de la plus grande partie des prairies en champs de maïs, le résultat final n'étant par ailleurs pas assuré comme souligné plus haut.

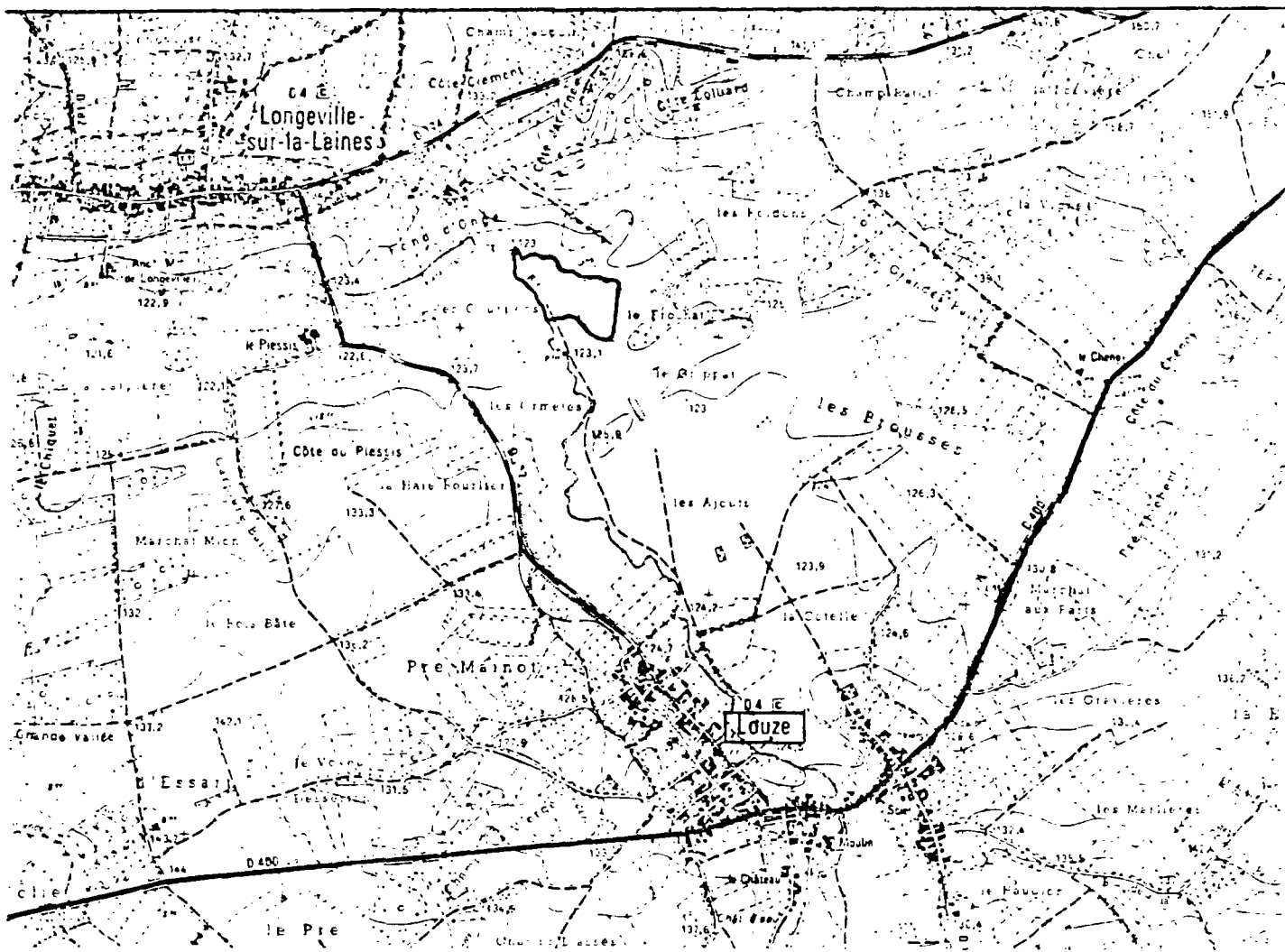
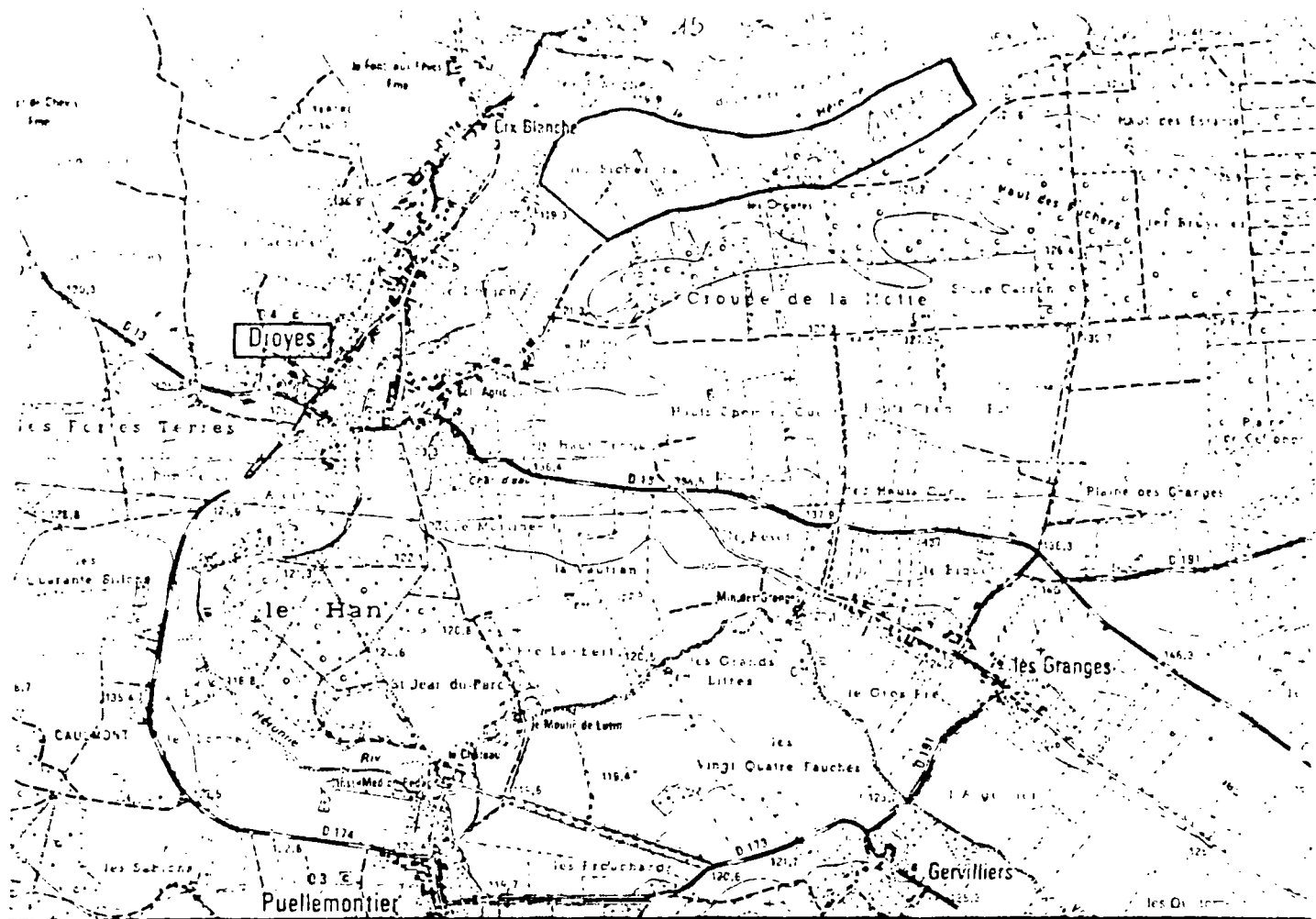
1) Délimitation proposée

▭ commune concernée

— délimitation approximative des réserves

Echelle : 1/25 000





2) Etat parcellaire

Commune de Lentilles (Aube)

Section AE Le Han

ha a ca

15	23 27 20 p.p	Commune de Lentilles
17	31 98 80	"
18		"
16	22 48 00 p.p	Commune de Hanpigny

Commune de Louze (Haute-Marne)

Section ZA Les Gros Prés

21	9 41 60	Commune de Louze
----	---------	------------------

Section ZA Le Grippat

24	6 70 20	Commune de Louze
----	---------	------------------

Commune de Droyes (Haute-Marne)

Section ZA Les Essarts

1	14 80	M. PREAU Michel 52 Planrupt
2	33 90	Mme Vve TRUSSARD Raymond née Griffon Geneviève 19 place Courterrie 52 Montier en Der
3	61 90	M. JACQUOT Jean Epx Doncker 10 Chavanges et line
4	1 93 60	Commune de Droyes
5	3 06 20	Mme Vve COUSIN Henry nce Berton Suzanne 52 Droyes
7	1 27 70	Bureau d'Aide Sociale 52 Droyes
16	95 10	M. THOMAS Jean Charnel 5 rue Pasteur 92 St Cloud et line

Section ZS Les Sichierons

66	23 96 40	Commune de Droyes
----	----------	-------------------

#### IV. GESTION ET INCIDENCES DE LA RÉSERVE

##### 1) Gestion de la réserve naturelle

Le but de ce projet de réserve naturelle étant de conserver dans leur état actuel des prairies semi-naturelles, témoins éthonhistoriques, cette conservation passe par le maintien du type d'exploitation et des activités pratiquées

Seraient proscrits:-le retournement de la prairie,  
-le semis de céréales ou de graminées fourragères,  
la plantation de peupliers.  
-le drainage systématique.  
-l'emploi des pesticides (herbicides,...).

L'emploi des engrais est également à écarter. Une étude expérimentale préalable effectuée sur des parcelles témoins, et une étude comparative sur des prairies recevant des engrais pourra être réalisée; si leur influence est faible ou nulle sur la diversité de la flore présente, cette position sera modulée.

Il apparaît que la fauche est le meilleur moyen de conserver la richesse floristique de l'écosystème. S'il est envisagé la substitution éventuelle du pâturage à la fauche, il importe de réaliser une étude scientifique sur plusieurs années (cinq au minimum). En tout état de cause ce pâturage ne pourrait être que léger.

La création de la réserve sera accompagnée de la mise en place d'un "Conseil de Gestion" composé de représentants des parties intéressées: propriétaires (élus communaux), administrations concernées (dont la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement), scientifiques, protecteurs de la nature.

## 2) Incidences du projet

L'effet de la création de la réserve est nul dans la mesure où le type d'exploitation actuel est poursuivi: c'est-à-dire la fauchaison suivie éventuellement d'un pâturage automnal.

L'effet sera par contre important dans le cas où serait envisagé d'autres types d'exploitation: intensification de la prairie, passage à la prairie artificielle, ou au maïs, plantation de peupliers, ceux-ci allant à l'opposé du soucis de protection.

La création de la réserve n'aura pas d'incidence sur le nettoyage régulier des rivières, qui pourra être effectué. Par contre la transformation des rivières en canaux profonds est incompatible avec la création de réserves. Par ailleurs ce type d'aménagement, préconisé par certains pour la Voire et ses affluents est incompatible avec une gestion normale du bassin. Elle ne permettra pas de résoudre les problèmes posés par les facteurs naturels limitants de faibles pentes.

L'Agence de Bassin va d'ailleurs entreprendre incessamment une étude visant à déterminer un programme de travaux cohérent, à mesurer l'influence du bassin de la Voire (900 km²) sur la vallée de l'Aube (1200 km²) afin de prévoir la gestion du barrage-réservoir Aube et à déterminer l'impact des travaux de drainage et assainissement (augmentation des débits de base, vitesse de propagation des crues...).

Un certain nombre d'élus locaux ont pu être contactés.

Le Maire de Lentilles a rapporté que la localisation de la fauche constitue la seule ressource communale, proche de 10 000 F. annuels. La location est adjugée par parcelles de 33 ares qui sont bornés. Ce sont souvent des agriculteurs étrangers au village qui soumissionnent. A Lentilles la première fauche est suivie du pâturage tandis qu'à Longeville et Puellemontier elle est suivie de la coupe du regain. Les habitants sont conscients de la richesse de leurs prairies d'ailleurs classées

en première catégorie. Les prairies communales n'ont jamais reçues d'engrais, bénéficiant de l'alluvionnement naturel lors des inondations. La question de cet apport pourrait se poser si la commune au lieu de louer la fauche louait le droit de pâture: cette hypothèse a déjà été envisagée par la commune si la location de la fauche ne trouvait plus preneur, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le Maire de Louze a été contacté lors des opérations de remembrement par M. AUBERT, personne qualifiée au titre de la protection de la nature, au sein de la commission communale de remembrement. Des parcelles de prairies bordant la Laines, ont été attribuées ou réattribuées à la commune à l'issue des opérations (deux de ces parcelles sont concernées par le projet de réserve naturelle). Le Maire de Louze a précisé que s'il y avait un projet de protection des prairies, il importait de bien préciser l'intérêt de ces milieux naturels et la nécessité de leur protection. Il importerait également de bien définir le mode de gestion. En tout état de cause il demande que la réalisation d'un tel projet ne représente pas une charge supplémentaire pour sa commune.

A Droyes, le Maire a également été contacté lors des opérations de remembrement par M. RAMEAU, qualifié au titre de la protection de la nature. De grandes parcelles de prairies ont été attribuées à la commune. Là aussi l'attention a été attirée sur le patrimoine naturel et historique représenté par ces prairies, et la nécessité de leur protection.

La création de réserves naturelles ne devrait pas avoir d'incidences sur les autres activités exercées, sur, ou en bordure des parcelles concernées, telles que la chasse ou la pêche: dans le cadre de ce dossier il n'est en effet pas demandé de restrictions particulières à leur sujet.

ANNEXE 11

Données socio-économiques (d'après les documents de l'INSEE)

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	X	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	X (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	X (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
TOTAL		14	100,0	6	9	5	55,6	5	1	20,0	14	9	5
1982-1983	0-19	3	21,4	-	1	-	-	2	-	-	3	1	2
1962-1918	20-64	3	21,4	6	3	5	100,0	3	1	33,3	3	3	3
AVANT 1918	65 OU +	3	21,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1982-1978	0- 4	2	14,3	///	1	///	///	1	///	///	2	1	1
1977-1973	5- 9	1	7,1	///	-	///	///	1	///	///	1	-	1
1972-1968	10-14	-	-	///	-	///	///	-	///	///	-	-	-
1967-1963	15-19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1962-1958	20-24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1957-1953	25-29	2	14,3	2	1	1	100,0	1	1	100,0	2	1	1
1952-1948	30-34	1	7,1	1	1	1	100,0	-	-	-	1	1	1
1947-1943	35-39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1942-1938	40-44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1937-1933	45-49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1932-1928	50-54	1	7,1	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
1927-1923	55-59	1	7,1	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
1922-1918	60-64	2	14,3	2	2	2	100,0	-	-	-	2	2	1
1917-1913	65-69	1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
1912-1908	70-74	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1907-1903	75-79	2	14,3	-	2	-	-	-	-	-	2	2	-
1902-1898	80-84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1897-1893	85-89	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AVANT 1893	90 OU +	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MÊME SEXE ET DE MÊME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	ENFANTS DE 16 ANS OU DE 65 ANS MOINS (B)	PERSONNES ET PLUS
1 PERSONNE	6	6	-	3
TOTAL HOMMES FEMMES	6	6	-	3
2 PERSONNES	2	6	-	-
3 PERSONNES	-	-	-	-
4 PERSONNES	-	-	-	-
5 PERSONNES	-	-	-	-
6 PERSONNES OU PLUS	1	6	3	-
ENSEMBLE	7	14	3	3
DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 19 ANS OU PLUS	6	6	-	3
HOMMES FEMMES	6	6	-	3

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	6	8
1	-	-
2	-	-
3	1	6
4 OU PLUS	-	-
ENSEMBLE	7	14

(B) ENFANTS : PERSONNES DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE

AUBE - COMMUNE DE LA VILLE-AUX-BOIS

PAGE 2

E4. POPULATION TOTALE ET SCOLARISEE DE 1 A 20 ANS

ANNEE DE MAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
		TOTAL	DT SCOLARISES NOMBRE X		
1981	1	1	///	-	1
1980	2	1	///	-	1
1979	3	1	///	1	-
1978	4	1	///	-	1
1977	5	1	100,0	-	1
1976	6	-	-	-	-
1975	7	-	-	-	-
1974	8	-	-	-	-
1973	9	-	-	-	-
1972	10	-	-	-	-
1971	11	-	-	-	-
1970	12	-	-	-	-
1969	13	-	-	-	-
1968	14	-	-	-	-
1967	15	-	-	-	-
1966	16	-	-	-	-
1965	17	-	-	-	-
1964	18	-	-	-	-
1963	19	-	-	-	-
1962	20	-	-	-	-

E5. POPULATION SUIVANT LE SEXE, LA NATIONALITE ET LE TYPE D'ACTIVITE

		POPULATION TOTALE	DONT POPULATION DE 19 ANS OU PLUS		
			TOTAL	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS
ENSEMBLE	TOTAL	14	11	4	2
	HOMMES FEMMES	9 5	5 6	4 1	2 1
FRANCAIS	TOTAL	14	11	4	2
	HOMMES FEMMES	9 5	5 6	4 1	2 1
ETRANGERS	TOTAL	1	1	1	1
	HOMMES FEMMES	1 1	1 1	1 1	1 1

E6. POPULATION DES MENAGES AGRICOLES PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE (A)

AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DONT ACTIVES AGRICOLES
TOTAL	8	6	3	6	3	2	6	1	1
0	2	///	///	1	///	///	1	///	///
1	1	///	///	1	///	///	1	///	///
2	1	///	///	1	///	///	1	///	///
3	1	-	-	1	-	-	1	-	-
4	1	-	-	1	-	-	1	-	-
5	1	-	-	1	-	-	1	-	-
6	1	-	-	1	-	-	1	-	-
7	1	-	-	1	-	-	1	-	-
8	1	-	-	1	-	-	1	-	-
9	1	-	-	1	-	-	1	-	-
10	1	-	-	1	-	-	1	-	-
11	1	-	-	1	-	-	1	-	-
12	1	-	-	1	-	-	1	-	-
13	1	-	-	1	-	-	1	-	-
14	1	-	-	1	-	-	1	-	-
15	1	-	-	1	-	-	1	-	-
16	1	-	-	1	-	-	1	-	-
17	1	-	-	1	-	-	1	-	-
18	1	-	-	1	-	-	1	-	-
19	1	-	-	1	-	-	1	-	-
20	1	-	-	1	-	-	1	-	-
21	1	-	-	1	-	-	1	-	-
22	1	-	-	1	-	-	1	-	-
23	1	-	-	1	-	-	1	-	-
24	1	-	-	1	-	-	1	-	-
25	1	-	-	1	-	-	1	-	-
26	1	-	-	1	-	-	1	-	-
27	1	-	-	1	-	-	1	-	-
28	1	-	-	1	-	-	1	-	-
29	1	-	-	1	-	-	1	-	-
30	1	-	-	1	-	-	1	-	-
31	1	-	-	1	-	-	1	-	-
32	1	-	-	1	-	-	1	-	-
33	1	-	-	1	-	-	1	-	-
34	1	-	-	1	-	-	1	-	-
35	1	-	-	1	-	-	1	-	-
36	1	-	-	1	-	-	1	-	-
37	1	-	-	1	-	-	1	-	-
38	1	-	-	1	-	-	1	-	-
39	1	-	-	1	-	-	1	-	-
40	1	-	-	1	-	-	1	-	-
41	1	-	-	1	-	-	1	-	-
42	1	-	-	1	-	-	1	-	-
43	1	-	-	1	-	-	1	-	-
44	1	-	-	1	-	-	1	-	-
45	1	-	-	1	-	-	1	-	-
46	1	-	-	1	-	-	1	-	-
47	1	-	-	1	-	-	1	-	-
48	1	-	-	1	-	-	1	-	-
49	1	-	-	1	-	-	1	-	-
50	1	-	-	1	-	-	1	-	-
51	1	-	-	1	-	-	1	-	-
52	1	-	-	1	-	-	1	-	-
53	1	-	-	1	-	-	1	-	-
54	1	-	-	1	-	-	1	-	-
55	1	-	-	1	-	-	1	-	-
56	1	-	-	1	-	-	1	-	-
57	1	-	-	1	-	-	1	-	-
58	1	-	-	1	-	-	1	-	-
59	1	-	-	1	-	-	1	-	-
60	1	-	-	1	-	-	1	-	-
61	1	-	-	1	-	-	1	-	-
62	1	-	-	1	-	-	1	-	-
63	1	-	-	1	-	-	1	-	-
64	1	-	-	1	-	-	1	-	-
65	1	-	-	1	-	-	1	-	-
66	1	-	-	1	-	-	1	-	-
67	1	-	-	1	-	-	1	-	-
68	1	-	-	1	-	-	1	-	-
69	1	-	-	1	-	-	1	-	-
70	1	-	-	1	-	-	1	-	-
71	1	-	-	1	-	-	1	-	-
72	1	-	-	1	-	-	1	-	-
73	1	-	-	1	-	-	1	-	-
74	1	-	-	1	-	-	1	-	-
75 OU PLUS	1	-	-	1	-	-	1	-	-

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EXERCE UNE PROFESSION AGRICOLE

## E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE	
	TOTAL	%	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	%	NOMBRE	%
TOTAL	14	100,0	3	2	1	3	5	6	100,0	7	100,0
MEME COMMUNE (A)	7	50,0	-	1	-	1	5	3	50,0	6	85,7
DONT MEME LOGEMENT	7	50,0	-	1	-	1	5	3	50,0	6	85,7
AUTRE COMMUNE DE FRANCE METROPOLITAINE	7	50,0	3	1	1	2	-	3	50,0	1	14,3
DONT MEME REGION	7	50,0	3	1	1	2	-	3	50,0	1	14,3
DONT MEME DEPARTEMENT	2	14,3	-	-	-	2	-	1	16,7	1	14,3
HORS FRANCE METROPOLITAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDEREES COMME UNE SECTE COMMUNE, DE MEME QUE MARSEILLE ET CHACUN DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

## E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES			SEXE		
	TOTAL	15-19	20-24	25-29	MASCULIN	FEMININ
TOTAL	11	-	-	2	8	3
ACTIFS	6	-	-	2	5	1
ACT. AYANT UN EMPLOI	4	-	-	2	3	1
CHOMEURS	2	-	-	-	2	-
INACTIFS	5	-	-	-	3	2
ETUDIANTS OU ELEVES	-	-	-	-	-	-
AUTRES INACTIFS	5	-	-	-	3	2

## E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	6	3	3
NON SALARIES	3	2	1
SALARIES	3	1	2
PROF A CARACTERE AGRICOLE	3	2	1
NON SALARIES	3	2	1
SALARIES	-	-	-
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	1	1	-
NON SALARIES	1	1	-
SALARIES	1	1	-

## E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	%	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIEES
ENSEMBLE	4	100,0	1	3	1	1	-
DONT RESIDANT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEME COMMUNE	3	75,0	-	2	-	1	-
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES	1	25,0	1	1	1	-	-
DU MEME DEPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	-
DE LA MEME ZPIU (B)	-	-	-	-	-	-	-
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) ZPIU : ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES REDRESSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A SOIT - % DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

AUBE - COMMUNE DE SOULAINES-DMUYS

PAGE 1

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
TOTAL		254	100,0	93	132	62	47,0	122	31	25,4	254	132	122
1982-1963	0-19	80	31,5	1	43	1	2,3	37	-	-	80	43	37
1962-1918	20-64	126	49,6	92	72	61	84,7	52	31	59,6	126	72	54
AVANT 1918	65 OU +	50	19,9	-	17	-	-	35	-	-	50	17	33
1982-1970	0-4	16	6,3	///	7	///	///	9	///	///	16	7	9
1977-1973	5-9	25	9,8	///	14	///	///	11	///	///	25	14	11
1972-1968	10-14	20	7,9	///	12	///	///	8	///	///	20	12	8
1967-1963	15-19	19	7,5	1	10	1	10,0	9	-	-	19	10	9
1962-1958	20-24	14	5,5	10	10	7	70,0	4	3	75,0	14	10	4
1957-1953	25-29	14	5,5	12	8	100,0	100,0	2	4	66,7	14	8	6
1952-1948	30-34	20	7,9	15	11	91,7	91,7	5	4	50,0	20	12	8
1947-1943	35-39	19	7,5	17	12	100,0	100,0	2	5	71,4	19	12	7
1942-1938	40-44	16	6,3	13	9	87,5	87,5	3	3	77,8	16	9	7
1937-1933	45-49	11	4,3	9	6	100,0	100,0	2	3	60,0	11	6	5
1932-1928	50-54	9	3,5	7	6	100,0	100,0	2	3	33,3	9	6	3
1927-1923	55-59	13	5,1	6	9	82,9	82,9	4	3	50,0	13	7	6
1922-1918	60-64	4	1,6	3	4	50,0	50,0	1	1	25,0	4	4	0
1917-1913	65-69	1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
1912-1908	70-74	1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
1907-1903	75-79	1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
1902-1898	80-84	1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
1897-1893	85-89	1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
AVANT 1893	90 OU +	1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MEME SEXE ET DE MEME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES	
		TOTAL	ENFANTS DE PERSONNES 16 ANS OU DE 65 ANS MOINS (B) ET PLUS
1 PERSONNE	27	27	-
TOTAL HOMMES	9	9	-
FEMMES	18	18	-
2 PERSONNES	20	40	-
3 PERSONNES	14	42	5
4 PERSONNES	12	48	20
5 PERSONNES	11	55	24
6 PERSONNES OU PLUS	6	42	18
ENSEMBLE	90	254	67
DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 19 ANS OU PLUS	22	22	1
HOMMES	9	9	-
FEMMES	13	13	-

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	58	104
1	11	42
2	10	45
3	9	48
4 OU PLUS	2	15
ENSEMBLE	90	254

(B) ENFANTS : PERSONNES DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE

ALBE - COMMUNE DE SOULAINES-DHUY

PAGE 2

E4. POPULATION TOTALE ET SCOLARISEE DE 1 A-20 ANS

ANNEE DE MAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN	SEXE EMININ	
		TOTAL	DONT SCOLARISES			
			NOMBRE			%
1981	1	1	///	///	1	
1980	2	1	///	///	1	
1979	3	1	///	///	1	
1978	4	1	///	///	1	
1977	5	1	///	///	1	
1976	6	1	///	///	1	
1975	7	1	///	///	1	
1974	8	1	///	///	1	
1973	9	1	///	///	1	
1972	10	1	///	///	1	
1971	11	1	///	///	1	
1970	12	1	///	///	1	
1969	13	1	///	///	1	
1968	14	1	///	///	1	
1967	15	1	///	///	1	
1966	16	1	///	///	1	
1965	17	1	///	///	1	
1964	18	1	///	///	1	
1963	19	1	///	///	1	
1962	20	1	///	///	1	

E5. POPULATION SUIVANT LE SEXE, LA NATIONALITE ET LE TYPE D'ACTIVITE

		POPULATION		DONT POPULATION DE 19 ANS OU PLUS		
		TOTALE	TOTAL	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS	INACTIFS
ENSEMBLE	TOTAL	254	178	89	1	86
	HOMMES	122	92	51	1	41
FRANCAIS	TOTAL	238	164	86	1	75
	HOMMES	123	84	51	1	26
ETRANGERS	TOTAL	16	14	3	-	11
	HOMMES	9	8	1	-	5
	FEMMES	7	6	-	-	6

E6. POPULATION DES MENAGES AGRICOLES PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE (A)

AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DONT ACTIVES AGRICOLES
TOTAL	50	29	23	25	19	15	25	10	8
1	1	///	///	1	///	///	1	///	///
2	1	///	///	1	///	///	1	///	///
3	1	///	///	1	///	///	1	///	///
4	1	///	///	1	///	///	1	///	///
5	1	///	///	1	///	///	1	///	///
6	1	///	///	1	///	///	1	///	///
7	1	///	///	1	///	///	1	///	///
8	1	///	///	1	///	///	1	///	///
9	1	///	///	1	///	///	1	///	///
10	1	///	///	1	///	///	1	///	///
11	1	///	///	1	///	///	1	///	///
12	1	///	///	1	///	///	1	///	///
13	1	///	///	1	///	///	1	///	///
14	1	///	///	1	///	///	1	///	///
15	1	///	///	1	///	///	1	///	///
16	1	///	///	1	///	///	1	///	///
17	1	///	///	1	///	///	1	///	///
18	1	///	///	1	///	///	1	///	///
19	1	///	///	1	///	///	1	///	///
20	1	///	///	1	///	///	1	///	///
21	1	///	///	1	///	///	1	///	///
22	1	///	///	1	///	///	1	///	///
23	1	///	///	1	///	///	1	///	///
24	1	///	///	1	///	///	1	///	///
25	1	///	///	1	///	///	1	///	///
26	1	///	///	1	///	///	1	///	///
27	1	///	///	1	///	///	1	///	///
28	1	///	///	1	///	///	1	///	///
29	1	///	///	1	///	///	1	///	///
30	1	///	///	1	///	///	1	///	///
31	1	///	///	1	///	///	1	///	///
32	1	///	///	1	///	///	1	///	///
33	1	///	///	1	///	///	1	///	///
34	1	///	///	1	///	///	1	///	///
35	1	///	///	1	///	///	1	///	///
36	1	///	///	1	///	///	1	///	///
37	1	///	///	1	///	///	1	///	///
38	1	///	///	1	///	///	1	///	///
39	1	///	///	1	///	///	1	///	///
40	1	///	///	1	///	///	1	///	///
41	1	///	///	1	///	///	1	///	///
42	1	///	///	1	///	///	1	///	///
43	1	///	///	1	///	///	1	///	///
44	1	///	///	1	///	///	1	///	///
45	1	///	///	1	///	///	1	///	///
46	1	///	///	1	///	///	1	///	///
47	1	///	///	1	///	///	1	///	///
48	1	///	///	1	///	///	1	///	///
49	1	///	///	1	///	///	1	///	///
50	1	///	///	1	///	///	1	///	///
51	1	///	///	1	///	///	1	///	///
52	1	///	///	1	///	///	1	///	///
53	1	///	///	1	///	///	1	///	///
54	1	///	///	1	///	///	1	///	///
55	1	///	///	1	///	///	1	///	///
56	1	///	///	1	///	///	1	///	///
57	1	///	///	1	///	///	1	///	///
58	1	///	///	1	///	///	1	///	///
59	1	///	///	1	///	///	1	///	///
60	1	///	///	1	///	///	1	///	///
61	1	///	///	1	///	///	1	///	///
62	1	///	///	1	///	///	1	///	///
63	1	///	///	1	///	///	1	///	///
64	1	///	///	1	///	///	1	///	///
65	1	///	///	1	///	///	1	///	///
66	1	///	///	1	///	///	1	///	///
67	1	///	///	1	///	///	1	///	///
68	1	///	///	1	///	///	1	///	///
69	1	///	///	1	///	///	1	///	///
70	1	///	///	1	///	///	1	///	///
71	1	///	///	1	///	///	1	///	///
72	1	///	///	1	///	///	1	///	///
73	1	///	///	1	///	///	1	///	///
75 OU PLUS	1	///	///	1	///	///	1	///	///

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EXERCE UNE PROFESSION AGRICOLE

E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE	
	TOTAL	%	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	%	NOMBRE	%
TOTAL	254	100,0	80	28	39	49	58	93	100,0	90	100,0
MEME COMMUNE (A)	159	62,6	38	17	13	38	53	59	63,4	60	66,7
TOTAL	159	62,6	38	17	13	38	53	59	63,4	60	66,7
DONT MEME LOGEMENT	130	51,2	22	12	10	33	53	50	53,8	55	61,1
AUTRE COMMUNE DE FRANCE	95	37,4	42	11	26	11	5	34	36,6	30	33,3
TOTAL	95	37,4	42	11	26	11	5	34	36,6	30	33,3
DONT MEME REGION METROPOLITAINE	52	20,5	23	7	14	7	2	23	24,7	17	18,9
DONT MEME DEPARTEMENT	34	13,4	17	4	9	4	-	13	14,0	9	10,0
MORS FRANCE METROPOLITAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDEREE COMME UNE SECCO COMMUNE, DE MEME QUE MARSEILLE ET CRACON DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	
	TOTAL	15-19	20-24	25-29		
TOTAL	193	19	14	14	99	94
ACTIFS	93	1	10	12	62	31
ACT. AYANT UN EMPLOI	89	-	9	11	58	31
CHOMEURS	4	1	1	1	4	-
INACTIFS	100	18	4	2	37	63
ETUDIANTS OU ELEVES	17	17	-	-	8	9
AUTRES INACTIFS	83	1	4	2	29	54

E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	89	58	31
NON SALARIES	30	18	12
SALARIES	59	40	19
PROF A CARACTERE AGRICOLE	24	16	8
NON SALARIES	18	10	8
SALARIES	6	6	-
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	65	42	23
NON SALARIES	12	8	4
SALARIES	53	34	19

E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	%	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIEES
ENSEMBLE	89	100,0	59	58	40	31	19
DONT RESIDANT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEME COMMUNE	60	67,4	32	37	21	23	11
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES DU MEME DEPARTEMENT	29	32,6	27	21	19	8	8
DE LA MEME ZPIU (B)	19	21,3	17	12	10	7	7
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) ZPIU : ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES REDRESSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A 301 - 2 DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

AUBE - COMMUNE DE NORVILLIERS

PAGE 1

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
<b>TOTAL</b>		251	100,0	101	130	70	53,8	121	31	25,6	251	130	121
1982-1963	0-19	64	25,5	3	32	2	6,2	32	1	3,1	64	32	32
1962-1918	20-64	131	52,2	97	73	68	93,2	58	29	50,0	131	73	58
AVANT 1918	65 OU +	56	22,3	1	25	-	-	31	1	3,2	56	25	31
1982-1978	0-4	14	5,6	///	6	///	///	8	///	///	14	6	8
1977-1973	5-9	18	7,2	///	12	///	///	6	///	///	18	12	6
1972-1968	10-14	16	6,4	///	13	///	///	11	///	///	16	13	11
1967-1963	15-19	18	7,2	///	11	///	///	17	///	///	18	11	7
1962-1958	20-24	10	4,0	///	8	///	///	11	///	///	10	8	2
1957-1953	25-29	10	4,0	1	8	8	100,0	7	7	87,5	10	8	2
1952-1948	30-34	14	5,6	1	7	6	85,7	7	5	71,4	14	7	7
1947-1943	35-39	11	4,4	1	10	8	100,0	8	7	87,5	11	7	4
1942-1938	40-44	11	4,4	1	10	8	100,0	7	6	85,7	11	8	3
1937-1933	45-49	11	4,4	1	10	8	100,0	7	6	85,7	11	8	3
1932-1928	50-54	11	4,4	1	8	7	87,5	7	6	85,7	11	8	3
1927-1923	55-59	15	6,0	1	11	9	81,8	10	7	70,0	15	10	5
1922-1918	60-64	11	4,4	1	8	6	75,0	7	5	71,4	11	8	3
1917-1913	65-69	15	6,0	1	11	9	81,8	10	7	70,0	15	10	5
1912-1908	70-74	20	8,0	1	16	12	75,0	11	8	72,7	20	16	4
1907-1903	75-79	16	6,4	1	11	8	72,7	11	8	72,7	16	10	6
AVANT 1903	80 OU +	7	2,8	1	6	4	66,7	2	1	50,0	7	4	3

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MÊME SEXE ET DE MÊME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES	
		TOTAL	ENFANTS DE PERSONNES 16 ANS OU DE 65 ANS MOINS (B) ET PLUS
1 PERSONNE	21	21	-
TOTAL	10	10	-
HOMMES	11	11	-
FEMMES	11	11	-
2 PERSONNES	31	62	-
3 PERSONNES	17	51	4
4 PERSONNES	15	60	18
5 PERSONNES	9	45	20
6 PERSONNES OU PLUS	2	12	6
ENSEMBLE	95	251	50
DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 19 ANS OU PLUS	18	21	-
HOMMES	9	9	-
FEMMES	9	10	-

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	69	141
1	9	31
2	10	42
3	7	37
4 OU PLUS	-	-
ENSEMBLE	95	251

(B) ENFANTS : PERSONNES DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE

AUBE - COMMUNE DE MORVILLIERS

PAGE 2

E4. POPULATION TOTALE ET SCOLARISEE DE 1 A 20 ANS

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
		TOTAL	DT SCOLARISES NOMBRE %		
1981	1	2	///	1	2
1980	2	2	///	1	2
1979	3	2	///	1	2
1978	4	2	///	1	2
1977	5	2	///	1	2
1976	6	2	///	1	2
1975	7	2	///	1	2
1974	8	2	///	1	2
1973	9	2	///	1	2
1972	10	2	///	1	2
1971	11	2	///	1	2
1970	12	2	///	1	2
1969	13	2	///	1	2
1968	14	2	///	1	2
1967	15	2	///	1	2
1966	16	2	///	1	2
1965	17	2	///	1	2
1964	18	2	///	1	2
1963	19	2	///	1	2
1962	20	2	///	1	2

E5. POPULATION SUIVANT LE SEXE, LA NATIONALITE ET LE TYPE D'ACTIVITE

	POPULATION TOTALE	DONT POPULATION DE 19 ANS OU PLUS			
		TOTAL	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS	INACTIFS
ENSEMBLE	TOTAL 251	192	97	3	92
	HOMMES 130	100	66	3	31
	FEMMES 121	92	31	1	61
FRANCAIS	TOTAL 250	191	97	3	91
	HOMMES 130	100	66	3	31
	FEMMES 120	91	31	1	60
ETRANGERS	TOTAL 1	1	-	-	1
	HOMMES 1	-	-	-	-
	FEMMES 1	1	-	-	1

E6. POPULATION DES MENAGES AGRICOLES PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE (A)

AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DONT ACTIVES AGRICOLES
TOTAL	56	27	25	30	20	19	26	7	6
75 OU PLUS	3	///	///	3	///	///	1	///	///

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EXERCE UNE PROFESSION AGRICOLE

AUBE - COMMUNE DE MORVILLIERS

PAGE 3

## E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE	
	TOTAL	X	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	X	NOMBRE	X
TOTAL	251	100,0	64	27	25	64	71	101	100,0	95	100,0
MEME COMMUNE (A)   TOTAL	209	83,3	47	17	17	60	68	90	89,1	83	87,4
DONT MEME LOGEMENT	177	70,5	27	11	11	60	68	81	80,2	76	80,0
AUTRE COMMUNE DE FRANCE   TOTAL	42	16,7	17	10	8	4	3	11	10,9	12	12,6
DONT MEME REGION	28	10,0	9	8	4	4	-	8	7,9	7	7,4
METROPOLITAINE   DONT MEME DEPARTEMENT	23	9,2	9	6	4	4	-	8	7,9	7	7,4
MORS FRANCE METROPOLITAINE   TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDEREES COMME UNE SEULE COMMUNE, DE MEME QUE MARSEILLE ET CHACUN DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

## E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

## E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES			SEXE		
	TOTAL	15-19 ANS	20-24 ANS	25-29 ANS	MASCULIN	FEMININ
TOTAL	205	181	101	171	109	96
ACTIFS	101	31	8	10	70	31
ACT. AYANT UN EMPLOI	98	3	7	9	67	31
CHOMEURS	3	-	1	1	3	-
INACTIFS	104	151	2	7	39	65
ETUDIANTS OU ELEVES	13	13	1	-	7	6
AUTRES INACTIFS	91	3	1	7	32	59

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	98	67	31
NON SALARIES	35	23	12
SALARIES	63	44	19
PROF A CARACTERE AGRICOLE	29	20	9
NON SALARIES	27	18	9
SALARIES	2	2	-
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	69	47	22
NON SALARIES	8	5	3
SALARIES	61	42	19

## E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	X	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIEES
ENSEMBLE	98	100,0	63	67	44	31	19
DONT RESIDANT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEME COMMUNE	46	46,9	12	30	7	16	5
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES DU MEME DEPARTEMENT	52	53,1	51	37	37	15	14
DE LA MEME ZPIU (B)	35	35,7	34	23	23	12	11
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) ZPIU : ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES REDRESSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A SOIT - 2 DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

AUBE - COMMUNE D'EPOTHEMONT

PAGE 1

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE MAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
<b>TOTAL</b>		142	100,0	68	62	39	62,9	80	29	36,2	142	62	80
1982-1983	0-19	35	24,6	7	14	4	28,6	21	3	14,3	35	14	21
1962-1978	20-64	82	57,7	58	41	34	82,9	61	24	39,5	82	41	61
AVANT 1918	65 OU +	25	17,6	3	7	1	14,3	18	2	11,1	25	7	18
1982-1978	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1977-1978	0-19	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
1972-1976	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1967-1971	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1962-1966	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1957-1961	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1952-1956	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1947-1951	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1942-1946	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1937-1941	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1932-1936	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1927-1931	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1922-1926	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1917-1921	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1912-1916	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1907-1911	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1902-1906	0-19	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1997-1999	20-64	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
AVANT 1893	65 OU +	1	0,7	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MEME SEXE ET DE MEME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES	
		TOTAL	ENFANTS DE PERSONNES 16 ANS OU DE 65 ANS MOINS (B) ET PLUS
<b>1 PERSONNE</b>	14	14	-
TOTAL	14	14	12
HOMMES	1	1	1
FEMMES	13	13	11
<b>2 PERSONNES</b>	7	14	1
<b>3 PERSONNES</b>	10	30	3
<b>4 PERSONNES</b>	9	36	7
<b>5 PERSONNES</b>	6	30	12
<b>6 PERSONNES OU PLUS</b>	3	18	3
<b>ENSEMBLE</b>	49	142	26
<b>DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 16 ANS OU PLUS</b>	12	15	2
HOMMES	1	1	1
FEMMES	11	14	1

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	35	82
1	7	26
2	4	19
3	3	15
4 OU PLUS	-	-
<b>ENSEMBLE</b>	49	142

(B) ENFANTS : PERSONNES DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE



E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE	
	TOTAL	%	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	%	NOMBRE	%
TOTAL	142	100,0	35	14	14	51	28	68	100,0	49	100,0
MEME COMMUNE (A)	113	79,6	25	12	10	40	26	55	80,9	39	79,6
DONT MEME LOGEMENT	97	68,3	16	10	7	38	26	50	73,5	36	73,5
AUTRE COMMUNE DE FRANCE METROPOLITAINE	28	19,7	9	2	4	11	2	13	19,1	10	20,4
DONT MEME REGION	20	14,1	6	1	4	8	1	10	14,7	8	16,3
DONT MEME DEPARTEMENT	3	2,1	-	-	1	2	-	3	4,4	2	4,1
MORS FRANCE METROPOLITAINE	1	0,7	1	-	-	-	-	-	-	-	-
DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDEREE COMME UNE SEULE COMMUNE, DE MEME QUE MARSEILLE ET L'UNION DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES				SEXE	
	TOTAL	IDT 15-19	IDT 20-24	IDT 25-29	MASCULIN	FEMININ
TOTAL	122	15	12	2	54	68
ACTIFS	64	7	10	2	39	29
ACT. AYANT UN EMPLOI	60	5	8	1	37	23
CHOMEURS	4	2	2	1	2	6
INACTIFS	58	8	2	-	15	39
ETUDIANTS OU ELEVES	9	8	1	-	3	6
AUTRES INACTIFS	49	-	1	-	12	33

E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	60	37	23
NON SALARIES	21	14	7
SALARIES	39	23	16
PROF A CARACTERE AGRICOLE	17	11	6
NON SALARIES	15	9	6
SALARIES	2	2	-
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	43	26	17
NON SALARIES	6	5	1
SALARIES	37	21	16

E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	%	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIEES
ENSEMBLE	60	100,0	39	37	23	23	16
DONT RESIDENT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEME COMMUNE	32	53,3	11	19	5	13	6
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES	28	46,7	28	18	18	10	10
DE LA MEME DEPARTEMENT	17	28,3	19	10	10	7	7
DE LA MEME ZPIU (B)	-	-	-	-	-	-	-
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) ZPIU : ZONE DE PERIMETRE INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES RECHIFFREMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A SOIT - 2 DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

AUBE - COMMUNE DE LA CHAISE

PAGE 1

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
<b>TOTAL</b>		32	100,0	17	12	10	83,3	20	7	35,0	32	12	20
1982-1963	0-19	6	18,7	1	1	-	-	5	1	20,0	6	1	5
1962-1918	20-64	20	62,5	16	10	10	100,0	10	6	60,0	20	10	10
AVANT 1918	65 OU +	6	18,7	-	-	-	-	5	-	-	6	-	5
1982-1978	0-9	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1977-1973	1-4	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1972-1968	5-14	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1967-1963	15-19	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1962-1958	20-24	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1957-1953	25-29	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1952-1948	30-34	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1947-1943	35-39	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1942-1938	40-44	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1937-1933	45-49	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1932-1928	50-54	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1927-1923	55-59	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1922-1918	60-64	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1917-1913	65-69	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1912-1908	70-74	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1907-1903	75-79	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1902-1898	80-84	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
1897-1893	85-89	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1
AVANT 1893	90 OU +	1	3,1	///	1	///	///	1	///	///	1	1	1

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MÊME SEXE ET DE MÊME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	ENFANTS DE PERSONNES 16 ANS OU DE 65 ANS MOINS (B) ET PLUS	
1 PERSONNE	2	2	-	2
TOTAL HOMMES FEMMES	2	2	-	2
2 PERSONNES	4	8	-	3
3 PERSONNES	2	6	-	1
4 PERSONNES	1	4	-	-
5 PERSONNES	1	5	2	-
6 PERSONNES OU PLUS	1	7	2	-
ENSEMBLE	11	32	4	6
DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 19 ANS OU PLUS	1	1	-	1
HOMMES FEMMES	1	1	-	1

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	9	20
1	-	-
2	2	12
3	-	-
4 OU PLUS	-	-
ENSEMBLE	11	32

(B) ENFANTS 1 PERSONNE DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE

AUBE - COMMUNE DE LA CHAISE

PAGE 2

E4. POPULATION TOTALE ET SCOLARISEE DE 1 A 20 ANS

ANNEE DE MAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
		TOTAL	PT SCOLARISES NOMBRE X		
1981	20	1	///	-	1
1980	19	1	///	-	1
1979	18	1	///	-	1
1978	17	1	///	-	1
1977	16	1	///	-	1
1976	15	1	///	-	1
1975	14	1	100,0	1	1
1974	13	1	///	-	1
1973	12	1	///	-	1
1972	11	1	///	-	1
1971	10	1	///	-	1
1970	9	1	///	-	1
1969	8	1	///	-	1
1968	7	1	100,0	-	1
1967	6	1	///	-	1
1966	5	1	100,0	-	1
1965	4	1	///	-	1
1964	3	1	///	-	1
1963	2	1	100,0	-	1
1962	1	1	///	-	1

E5. POPULATION S'IVANT LE SEXE, LA NATIONALITE ET LE TYPE D'ACTIVITE

	POPULATION TOTALE	DONT POPULATION DE 19 ANS OU PLUS			
		TOTAL	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS	INACTIFS
ENSEMBLE	32	27	15	1	11
TOTAL HOMMES	12	11	10	-	1
FEMMES	20	16	5	1	10
FRANCAIS	31	26	15	1	10
TOTAL HOMMES	11	10	10	-	-
FEMMES	20	16	5	1	10
ETRANGERS	1	1	-	-	1
TOTAL HOMMES	1	1	-	-	1
FEMMES	-	-	-	-	-

E6. POPULATION DES MENAGES AGRICOLES PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE (A)

AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DONT ACTIVES AGRICOLES
TOTAL	17	11	8	7	6	6	10	5	2
0-4	1	///	///	1	///	///	1	///	///
5-9	1	///	///	1	///	///	1	///	///
10-14	1	///	///	1	///	///	1	///	///
15-19	1	///	///	1	///	///	1	///	///
20-24	1	///	///	1	///	///	1	///	///
25-29	1	///	///	1	///	///	1	///	///
30-34	1	///	///	1	///	///	1	///	///
35-39	1	///	///	1	///	///	1	///	///
40-44	1	///	///	1	///	///	1	///	///
45-49	1	///	///	1	///	///	1	///	///
50-54	1	///	///	1	///	///	1	///	///
55-59	1	///	///	1	///	///	1	///	///
60-64	1	///	///	1	///	///	1	///	///
65-69	1	///	///	1	///	///	1	///	///
70-74	1	///	///	1	///	///	1	///	///
75 OU PLUS	1	///	///	1	///	///	1	///	///

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EXERCE UNE PROFESSION AGRICOLE

E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE	
	TOTAL	%	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	%	NOMBRE	%
TOTAL	32	100,0	6	6	2	12	6	17	100,0	11	100,0
MEME COMMUNE (A)	23	71,9	4	4	-	10	5	12	70,6	8	72,7
DONT MEME LOGEMENT	21	65,6	2	4	-	10	5	12	70,6	8	72,7
AUTRE COMMUNE DE FRANCE	9	28,1	2	2	2	2	1	5	29,4	3	27,3
METROPOLITAINE	7	21,9	2	2	2	-	1	4	23,5	2	18,2
MORS FRANCE METROPOLITAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDEREE COMME UNE SECCO COMMUNE, DE MEME QUE MARSEILLE ET CRACON DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES				SEXE	
	TOTAL	15-19	20-24	25-29	MASCULIN	FEMININ
TOTAL	29	3	3	3	11	18
ACTIFS	17	1	3	3	10	7
ACT. AYANT UN EMPLOI	15	-	2	3	10	5
CHOMEURS	2	1	-	-	-	2
INACTIFS	12	2	-	-	1	11
ETUDIANTS OU ELEVES	2	2	-	-	-	2
AUTRES INACTIFS	10	-	-	-	1	9

E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	15	10	5
NON SALARIES	4	3	1
SALARIES	11	7	4
PROF A CARACTERE AGRICOLE	8	6	2
NON SALARIES	4	3	1
SALARIES	4	3	1
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	7	4	3
NON SALARIES	-	-	-
SALARIES	7	4	3

E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	%	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIEES
ENSEMBLE	15	100,0	11	10	7	5	4
DONT RESIDANT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEME COMMUNE	9	60,0	5	6	3	3	2
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES	4	26,7	4	4	4	2	2
DU MEME DEPARTEMENT	4	26,7	4	4	4	2	2
DE LA MEME ZPIU (B)	-	-	-	-	-	-	-
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) ZPIU : ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES REGRUPPEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A SOIT - 2 DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

AUBE - CANTON DE SOULAINES-DMOYS

PAGE 1

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
TOTAL		2473	100,0	1082	1259	691	54,9	1214	391	32,2	2473	1259	1214
1982-1983	0-19	524	28,1	38	359	26	7,2	337	12	3,4	696	359	337
1962-1918	20-64	353	54,7	102	726	655	90,2	627	371	59,2	1353	726	627
AVANT 1918	65 OU +	424	17,1	18	174	10	5,7	250	8	3,2	424	174	250
1982-1978	0-4	123	5,0	///	56	///	///	67	///	///	123	56	67
1977-1973	5-9	124	7,4	///	103	///	///	81	///	///	184	103	81
1972-1968	10-14	133	7,8	///	95	///	///	98	///	///	193	95	98
1967-1963	15-19	194	7,9	38	105	26	24,8	91	12	13,2	196	105	91
1962-1958	20-24	174	7,0	14	101	84	80,8	70	59	81,4	174	104	70
1957-1953	25-29	157	6,3	13	76	72	94,7	81	59	72,8	157	76	81
1952-1948	30-34	180	7,3	14	101	97	96,0	79	50	63,3	180	101	79
1947-1943	35-39	133	5,4	11	73	72	98,6	60	42	70,0	133	73	60
1942-1938	40-44	109	4,4	9	52	51	98,1	57	40	70,2	109	52	57
1937-1933	45-49	156	6,3	12	84	83	98,8	72	40	55,6	156	84	72
1932-1928	50-54	150	6,1	10	78	74	94,9	72	34	47,2	150	78	72
1927-1923	55-59	172	7,0	11	90	80	88,9	82	39	47,6	172	90	82
1922-1918	60-64	122	4,9	5	68	42	61,8	54	10	18,5	122	68	54
1917-1913	65-69	92	3,7	1	53	6	11,3	39	6	15,4	92	53	39
1912-1908	70-74	106	4,3	2	35	2	5,7	71	-	-	106	35	71
1907-1903	75-79	104	4,2	2	45	2	4,4	61	-	-	106	45	61
1902-1898	80-84	74	3,0	1	28	-	-	48	1	2,1	76	28	48
1897-1893	85-89	35	1,4	1	13	-	-	22	1	4,7	35	13	22
AVANT 1893	90 OU +	9	0,4	-	-	-	-	9	-	-	9	-	9

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MÊME SEXE ET DE MÊME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES	
		TOTAL	ENFANTS DE PERSONNES 16 ANS OU DE 65 ANS MOINS (B) ET PLUS
1 PERSONNE	208	208	-
TOTAL	208	208	136
HOMMES	76	76	32
FEMMES	132	132	104
2 PERSONNES	238	476	5
3 PERSONNES	150	450	60
4 PERSONNES	138	552	183
5 PERSONNES	83	415	182
6 PERSONNES OU PLUS	55	372	141
ENSEMBLE	872	2473	571
DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 19 ANS OU PLUS	185	248	24
HOMMES	84	109	13
FEMMES	101	139	11

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	582	1165
1	103	374
2	116	529
3	56	297
4 OU PLUS	15	108
ENSEMBLE	872	2473

(B) ENFANTS : PERSONNES DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE

AUBE - CANTON DE SOULAINES-DHUY

PAGE 2

E4. POPULATION TOTALE ET SCOLARISEE DE 1 A 20 ANS

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
		TOTAL	DT SCOLARISES			
			NOMBRE	X		
1981	1	25	///	///	11	14
1980	2	26	///	///	10	16
1979	3	26	///	///	10	16
1978	4	27	1	55,6	10	17
1977	5	27	1	96,1	18	16
1976	6	31	1	100,0	18	13
1975	7	38	1	100,0	15	23
1974	8	38	1	100,0	21	17
1973	9	38	1	100,0	23	15
1972	10	33	1	100,0	24	19
1971	11	39	1	100,0	16	23
1970	12	33	1	100,0	19	14
1969	13	38	1	100,0	19	19
1968	14	40	1	100,0	17	23
1967	15	29	2	100,0	15	14
1966	16	42	3	95,2	21	21
1965	17	40	3	80,0	21	19
1964	18	45	3	73,3	23	20
1963	19	40	4	80,0	23	17
1962	20	39	9	23,1	13	26

E5. POPULATION SUIVANT LE SEXE, LA NATIONALITE ET LE TYPE D'ACTIVITE

	POPULATION TOTALE	DONT POPULATION DE 19 ANS OU PLUS				
		TOTAL	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS	INACTIFS	
						ENSEMBLE
	HOMMES	1259	923	648	31	244
	FEMMES	1214	894	349	35	510
FRANCAIS	TOTAL	2416	1768	980	65	723
	HOMMES	1228	896	634	31	231
	FEMMES	1188	872	346	34	492
ETRANGERS	TOTAL	57	49	17	1	31
	HOMMES	31	27	14	-	13
	FEMMES	26	22	3	1	18

E6. POPULATION DES MENAGES AGRICOLES PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE (A)

AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DONT ACTIVES AGRICOLES
TOTAL	800	451	380	419	284	259	381	167	121
0-4	76	///	///	21	///	///	25	///	///
5-9	75	///	///	22	///	///	22	///	///
10-14	56	///	///	19	///	///	17	///	///
15-19	60	51	33	20	16	10	20	10	10
20-24	60	60	35	20	20	10	20	20	10
25-29	72	62	35	20	20	10	20	20	10
30-34	88	65	35	20	20	10	20	20	10
35-39	88	65	35	20	20	10	20	20	10
40-44	88	65	35	20	20	10	20	20	10
45-49	88	65	35	20	20	10	20	20	10
50-54	88	65	35	20	20	10	20	20	10
55-59	88	65	35	20	20	10	20	20	10
60-64	88	65	35	20	20	10	20	20	10
65-69	88	65	35	20	20	10	20	20	10
70-74	88	65	35	20	20	10	20	20	10
75 OU PLUS	24	3	3	19	2	2	2	2	2

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EXERCE UNE PROFESSION AGRICOLE

- 17 -

## E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE		
	TOTAL	%	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
	TOTAL	2473	100,0	696	331	313	587	546	1082	100,0	872	100,0
MEME COMMUNE (A)	TOTAL	1885	76,2	479	216	182	508	500	817	75,5	699	80,2
	DONT MEME LOGEMENT	1533	62,0	301	146	126	474	486	697	64,4	610	70,0
AUTRE COMMUNE DE FRANCE	TOTAL	579	23,4	212	115	129	77	46	262	24,2	171	19,6
METROPOLITAINE	DONT MEME REGION	453	18,3	165	98	99	59	32	215	19,9	128	14,7
	DONT MEME DEPARTEMENT	352	14,2	131	76	76	46	23	167	15,4	97	11,1
HORS FRANCE METROPOLITAINE	TOTAL	9	0,4	5	-	2	2	-	3	0,3	2	0,2
	DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDERE COMME UNE SECTE COMORE, DE MEME QUE MARSEILLE ET CAUCON DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

## E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES				SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	15-19	20-24	25-29	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ
	TOTAL	1973	196	174	157	1005	968	
ACTIFS	1082	38	141	131	691	391		
ACT. AYANT UN EMPLOI	1008	25	118	120	657	351		
CHOMEURS	74	13	23	11	34	40		
INACTIFS	891	158	33	26	314	577		
ETUDIANTS OU ELEVES	163	150	12	1	78	85		
AUTRES INACTIFS	728	8	21	25	236	492		

## E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	1008	657	351
NON SALARIES	433	284	149
SALARIES	575	373	202
PROF A CARACTERE AGRICOLE	400	268	132
NON SALARIES	349	222	127
SALARIES	51	46	5
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	608	389	219
NON SALARIES	84	62	22
SALARIES	524	327	197

## E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	%	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIEES
	ENSEMBLE	1008	100,0	575	657	373	351
DONT RESIDENT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEME COMMUNE	569	56,4	149	364	90	205	59
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES	439	43,6	426	293	283	146	143
OU MEME DEPARTEMENT	388	38,7	376	253	244	139	132
DE LA MEME ZPIU (B)	122	12,1	117	86	83	36	34
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) ZPIU : ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES REDRESSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A 9, SOIT 0,9 % DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

MARNE - COMMUNE D'ANGLURE

PAGE 1

E1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE MAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
<b>TOTAL</b>		<b>835</b>	<b>100,0</b>	<b>348</b>	<b>412</b>	<b>203</b>	<b>49,3</b>	<b>423</b>	<b>145</b>	<b>34,3</b>	<b>822</b>	<b>405</b>	<b>417</b>
1982-1963	0-19	268	32,1	13	139	9	6,5	129	6	3,1	260	135	125
1963-1918	20-64	443	53,2	331	273	192	69,9	275	139	64,7	427	214	213
AVANT 1918	65 ou +	135	16,2	6	56	2	3,6	79	2	2,5	195	56	79
1982-1978	0-64	53	6,3	///	28	///	///	23	///	///	51	27	24
1977-1973	0-64	66	7,9	///	37	///	///	29	///	///	61	36	25
1972-1968	0-64	90	10,8	///	54	///	///	46	///	///	88	42	46
1967-1963	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1962-1958	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1957-1953	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1952-1948	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1947-1943	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1942-1938	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1937-1933	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1932-1928	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1927-1923	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1922-1918	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1917-1913	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1912-1908	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1907-1903	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1902-1898	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
1897-1893	0-64	100	12,0	///	60	///	///	50	///	///	100	50	50
AVANT 1893	65 ou +	135	16,2	6	56	2	3,6	79	2	2,5	195	56	79

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE MEME SEXE ET DE MEME GROUPE D'AGE (TAUX D'ACTIVITE)

E2. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	TOTAL HOMMES FEMMES	MENAGES	POPULATION DES MENAGES	
			TOTAL	ENFANTS DE PERSONNES 16 ANS OU MOINS (B) ET PLUS
1 PERSONNE	85	85	85	67
2 PERSONNES	89	89	178	72
3 PERSONNES	48	48	144	11
4 PERSONNES	42	42	168	3
5 PERSONNES	27	27	135	1
6 PERSONNES OU PLUS	17	17	112	1
ENSEMBLE	308	308	822	135
DONT MENAGES AVEC 1 SEULE PERSONNE DE 16 ANS OU PLUS	76	76	106	33
HOMMES	35	35	47	9
FEMMES	41	41	59	24

E3. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (B)

NOMBRE D'ENFANTS DU MENAGE	MENAGES	POPULATION DES MENAGES
0	197	347
1	42	134
2	33	137
3	25	131
4 OU PLUS	11	73
ENSEMBLE	308	822

(B) ENFANTS : PERSONNES DE 16 ANS OU MOINS DU MENAGE

MARNE - COMMUNE D'ANGLURE

PAGE 2

E4. POPULATION TOTALE ET SCOLARISEE DE 1 A 20 ANS

ANNEE DE MAISSANCE	AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
		TOTAL	DY SCOLARISES NOMBRE   %		
1981			///	1	1
1980			///	1	1
1979			///	1	1
1978			///	1	1
1977			///	1	1
1976			///	1	1
1975			///	1	1
1974			///	1	1
1973			///	1	1
1972			///	1	1
1971			///	1	1
1970			///	1	1
1969			///	1	1
1968			///	1	1
1967			///	1	1
1966			///	1	1
1965			///	1	1
1964			///	1	1
1963			///	1	1
1962			///	1	1

E5. POPULATION SUIVANT LE SEXE, LA NATIONALITE ET LE TYPE D'ACTIVITE

		POPULATION		DONT POPULATION DE 19 ANS OU PLUS		
		TOTALE	TOTAL	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS	INACTIFS
ENSEMBLE	TOTAL	835	574	324	16	234
	HOMMES	412	278	161	6	111
	FEMMES	423	296	133	10	153
FRANCAIS	TOTAL	830	569	322	16	231
	HOMMES	410	276	160	6	110
	FEMMES	420	293	132	10	151
ETRANGERS	TOTAL	5	5	2	-	3
	HOMMES	3	3	1	-	2
	FEMMES	2	2	1	-	1

E6. POPULATION DES MENAGES AGRICOLES PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE (A)

AGE AU 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DONT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DONT ACTIVES AGRICOLES
TOTAL	50	23	20	27	14	14	23	9	6
75 OU PLUS	1	///	///	1	///	///	1	///	///

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EXERCE UNE PROFESSION AGRICOLE

E7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							DONT ACTIFS		PERSONNES DE REFERENCE		
	TOTAL	X	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	NOMBRE	X	NOMBRE	X	
	TOTAL	835	100,0	268	106	137	146	178	348	100,0	308	100,0
MEME COMMUNE (A)	TOTAL	599	70,9	184	69	81	128	166	239	68,7	219	71,1
	DONT MEHE LOGEMENT	472	49,3	107	25	40	110	130	169	48,6	169	54,9
AUTRE COMMUNE DE FRANCE METROPOLITAINE	TOTAL	241	28,9	84	36	55	16	30	109	31,3	87	28,2
	DONT MEHE REGION	170	20,4	64	29	43	8	14	83	23,9	61	19,8
	DONT MEHE DEPARTEMENT	113	13,8	40	27	25	8	15	57	16,4	43	14,0
MORS FRANCE METROPOLITAINE	TOTAL	61	0,7	-	1	1	2	2	-	-	2	0,6
	DONT PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	1	0,1	-	1	-	-	-	-	-	-	-

(A) LYON EST CONSIDEREES COMME UNE SECE CORAIRE, DE MEHE BOE MARSEILLE ET CHACUN DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

E8. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES				SEXE	
	TOTAL	15-19	20-24	25-29	MASCULIN	FEMININ
TOTAL	627	60	67	59	303	324
ACTIFS	348	13	37	51	203	145
ACT. AYANT UN EMPLOI	328	8	31	47	194	134
CORNEURS	20	5	6	4	9	11
INACTIFS	279	47	10	8	100	179
ETUDIANTS OU ELEVES	67	44	-	-	28	39
AUTRES INACTIFS	232	1	9	8	80	152

E9. ACTIFS AYANT UN EMPLOI SUIVANT LE STATUT ET LE CARACTERE AGRICOLE DE LA PROFESSION

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	TOTAL	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
ENSEMBLE	328	194	134
NON SALARIES	68	41	27
SALARIES	260	153	107
PROF A CARACTERE AGRICOLE	21	14	7
NON SALARIES	19	12	7
SALARIES	2	2	-
PROF A CARACTERE NON AGRICOLE	307	180	127
NON SALARIES	69	39	30
SALARIES	238	151	107

E10. MIGRATIONS ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	TOTAL	X	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES	TOTAL	DONT SALARIES
ENSEMBLE	328	100,0	260	194	153	134	107
DONT RESIDANT ET TRAVAILLANT (C)							
DANS LA MEHE COMMUNE	254	78,0	191	147	108	109	83
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES	22	22,0	69	37	35	25	24
DE LA MEHE DEPARTEMENT	39	12,9	44	26	26	19	11
DE LA MEHE UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-

(B) 2P10 : ZONE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL OU URBAIN

(C) APRES REBUTEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELEVAIT A 6, SOIT 1,8 % DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

T1. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION DES MENAGES PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1963	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	%	DONT ACTIFS	TOTAL	DONT ACTIFS	% (A)	TOTAL	DONT ACTIVES	% (A)	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
TOTAL		2376	100,0	932	1184	632	53,4	1192	300	25,2	2376	1184	1192
1962-1963	0-19	728	30,6	44	348	24	6,9	350	20	5,7	728	348	350
1962-1918	20-64	1232	51,9	675	654	604	91,0	568	372	47,9	1232	664	568
AVANT 1918	65 OU +	416	17,5	12	172	4	2,3	244	8	3,3	416	172	244
1962-1978	0-4	132	5,6	///	49	///	///	54	///	///	132	48	64
1977-1978	5-9	180	7,6	///	104	///	///	75	///	///	180	104	76
1971-1976	10-14	216	9,1	///	104	///	///	112	///	///	216	104	112
1967-1973	15-19	200	8,4	44	92	24	26,1	108	20	18,5	200	92	108
1961-1966	20-24	120	5,1	9	77	2	2,6	48	44	91,7	120	72	48
1957-1963	25-29	136	5,7	100	64	60	93,7	72	40	55,6	136	64	72
1952-1958	30-34	260	10,9	134	131	101	76,3	92	35	38,9	260	108	92
1947-1953	35-39	144	6,1	110	59	50	84,7	64	31	48,2	144	50	64
1942-1948	40-44	106	4,5	72	64	51	79,7	44	32	72,7	106	64	44
1937-1943	45-49	120	5,1	64	64	100,0	///	56	20	35,7	120	64	56
1932-1938	50-54	136	5,7	14	6	6	100,0	68	11	16,2	136	68	68
1927-1933	55-59	148	6,2	104	8	8	100,0	68	1	1,5	148	8	68
1922-1928	60-64	120	5,1	30	64	30	46,9	56	4	7,1	120	64	56
1917-1923	65-69	100	4,2	1	50	1	2,0	44	1	2,3	100	50	44
1912-1918	70-74	132	5,6	-	40	-	-	92	-	-	132	40	92
1907-1913	75-79	80	3,4	-	30	-	-	44	-	-	80	30	44
1902-1898	80-84	76	3,2	-	28	-	-	48	-	-	76	28	48
1897-1899	85-89	24	1,0	-	12	-	-	12	-	-	24	12	12
AVANT 1895	90 OU +	4	0,2	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4

(A) NOMBRE D'ACTIFS POUR 100 PERSONNES DE PERE SEXE ET DE MERE GROUPE D'AGE (TAD) D'ACTIVITES

T2. POPULATION TOTALE DE 1 A 20 ANS PAR ANNEE D'AGE SELON LE SEXE, LA COMMUNICATION, L'ACTIVITE ET L'APPARTENANCE A UN MENAGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE AU 1-1-1963	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			POPULATION DES MENAGES		
		TOTAL	% (B)	IDT SOC- ILARISES	DONT ACTIFS	TOTAL	IDT SOC- ILARISES	DONT ACTIFS	TOTAL	IDT SOC- ILARISEES	DONT ACTIVES	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
1961	1	28	1,2	///	///	8	///	///	20	///	///	8	20
1960	2	44	1,8	///	///	16	///	///	28	///	///	16	28
1979	3	20	0,8	-	///	8	-	///	12	-	///	8	12
1978	4	36	1,5	20	///	16	12	///	20	5	///	16	20
1977	5	60	2,5	56	///	28	28	///	32	28	///	28	32
1976	6	24	1,0	24	///	20	20	///	4	4	///	20	4
1975	7	36	1,5	35	///	24	14	///	12	12	///	24	12
1974	8	28	1,2	28	///	12	12	///	16	16	///	12	16
1973	9	32	1,3	32	///	20	20	///	12	12	///	20	12
1972	10	52	2,2	52	///	20	20	///	32	32	///	20	32
1971	11	60	2,5	60	///	28	28	///	32	32	///	28	32
1970	12	40	1,7	40	///	24	14	///	16	16	///	24	16
1969	13	36	1,5	36	///	20	20	///	16	16	///	20	16
1968	14	28	1,2	28	///	12	12	///	16	16	///	12	16
1967	15	28	1,2	26	-	4	4	-	24	24	-	4	24
1966	16	48	2,0	44	4	23	24	-	20	20	-	28	20
1965	17	40	1,7	36	4	24	16	-	16	16	4	24	16
1964	18	44	1,8	20	30	16	-	12	23	20	8	16	28
1963	19	46	1,9	16	12	20	-	-	20	12	8	20	20
1962	20	36	1,5	6	24	16	-	0	20	4	16	16	20

(B) POURCENTAGE CALCULE PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE

T3. POPULATION HORS MENAGE  
PAR SEXE ET CATEGORIE  
(A) Y COMPRIS LES MARINIERS

SEXE	TOTAL	POP. COMPTEE A PART NON REINT	COMMUN. RELIG.	CITES UNIVERS. FOYERS D'ETUD.	MAISONS DE RETRAITE	HABITATIONS MOBILES (A)	AUTRES
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-
MASCULIN	-	-	-	-	-	-	-
FEMININ	-	-	-	-	-	-	-

T4. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS (NI SCOLAIRE NI APPRENTIE) PAR SEXE, AGE ET NIVEAU DE DIPLOMES

NIVEAU DE DIPLOMES	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ				
		TOTAL	DONT		TOTAL	DONT 15-24 ANS			
			15-24 ANS	25-34 ANS		TOTAL	DT ACTIV		
TOTAL	1096	870	284	276	820	220	190	232	104
AUCUN DIPLOME SECOLAIRE	308	428	104	120	380	50	32	95	32
CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES (CEP), DIPLOME DE FIN D'ETUDES OBLIGATOIRES (DFEO)	398	156	32	52	240	48	23	50	32
BREVET ETUDES 1 ^{er} CYCLE (BEPC), BREVET ELEMENTAIRE, BREV. ENDET PRIMAIRE SUPERIEUR (SANS CAP ET CEP)	124	32	16	-	92	52	40	25	16
CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) OU BREVET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (BEP) (SANS BEPC)	192	168	80	72	24	12	6	12	5
CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) OU BREVET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (BEP) (AVEC BEPC)	32	8	4	4	24	24	4	-	-
FPA LE DEGRE OU 1 ^{er} , 2 ^o , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e	32	20	12	8	12	8	6	-	-
BAC. TECHNICIEN (BAC. T) (SANS BAC. G) (SANS BAC. G)	8	8	8	-	-	-	-	-	-
BAC. GENERAL (Y COMPRIS BAC. TECHNIQUE T ET NON G) (SANS BAC. G) (SANS BAC. G)	24	16	8	-	8	-	-	-	-
BAC. GENERAL (Y COMPRIS BAC. TECHNIQUE T ET NON G) (AVEC BAC. G)	28	12	8	-	16	4	4	3	-
DIPLOMES DES PROFESSIONS DE LA SANTE ET DES PROFESSIONS SOCIALES (D)	12	4	-	4	8	-	-	5	3
BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR/DIP. UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, DIP. ETUDES SUPERIEURES TECHNIQUES	16	12	8	4	4	4	4	-	-
DIP. UNIV. 1 ^{er} CYCLE (SAUF DUT), CERTIFICAT FIN ETUDES NORMALES, CERTIFICAT APTITUDE PEDAGOGIQUE	12	8	-	-	4	-	-	4	4
DIP. UNIV. 2 ^e OU 3 ^e CYCLE/CAPES/CAPET/DIP. SORTIE GRANDE ECOLE PUBL. PRIVEE, DIP. ECOLE INGENIEUR	12	4	4	-	8	4	-	4	4

(B) SANS BAC. GENERAL - (C) SANS DIPLOME TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL DE NIVEAU SECONDAIRE - (D) AVEC OU SANS BAC.

T5. POPULATION DE 15 ANS OU PLUS PAR SEXE, AGE ET TYPE D'ACTIVITE

TYPE D'ACTIVITE	LES DEUX SEXES				SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
	TOTAL	DT 15-19	DT 20-24	DT 25-29	TOTAL	DT 15-19	DT 20-24	DT 25-29	TOTAL	DT 15-19	DT 20-24	DT 25-29
TOTAL	1878	200	120	136	928	90	72	64	920	100	48	72
ACTIFS	932	44	40	100	632	24	50	60	300	20	44	40
ACT. AYANT UN EMPLOI	856	36	30	64	596	20	40	52	260	16	32	32
DONT APPRENTIS	8	4	-	-	-	-	-	-	8	4	4	-
CHOMEURS	76	8	10	10	36	4	-	3	40	4	12	3
DONT N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE	8	4	4	-	-	-	-	-	8	4	4	-
INACTIFS	946	156	24	36	296	66	20	4	620	80	4	32
MILITAIRES DU COE	24	8	10	-	24	8	10	-	11	11	11	11
ETUDIANTS OU ELEVES	144	136	8	-	52	48	4	-	92	88	4	-
AUTRES INACTIFS	748	12	-	26	220	18	-	-	528	72	-	32

T6. POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE PAR SEXE, AGE ET NATIONALITE

	TOTAL	FRANCAIS		ETRANGERS		ITALIENS	AUTRES CEE (A)	ESPA- GNOLS	PORTU- GAIS	ALGE- RIENS	MARO- CAINS	TUNI- SIENS	TURCS
		TOTAL	%	TOTAL	%								
POPULATION TOTALE	2376	2304	97,0	72	3,0	4	4	12	34	-	-	-	-
HOMMES	1134	1144	96,5	40	3,4	-	4	12	20	-	-	-	-
DT 19 ANS OU +	356	320	95,5	36	4,2	-	4	12	16	-	-	-	-
FEMMES	1192	1160	97,3	32	2,7	4	-	-	18	-	-	-	-
DT 19 ANS OU +	632	608	97,1	24	2,9	4	-	-	8	-	-	-	-
POPULATION ACTIVE	932	912	97,9	20	2,1	-	-	4	16	-	-	-	-
HOMMES	632	616	97,5	16	2,5	-	-	4	12	-	-	-	-
FEMMES	300	296	98,7	4	1,3	-	-	-	4	-	-	-	-

(A) RESSORTISSANTS DES PAYS SUIVANTS: ALLEMAGNE, BELGIQUE, DANEMARK, GRECE, IRLANDE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS ET ROYAUME-UNI

T7. POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET PERSONNES DE REFERENCE DES MENAGES SELON LE LIEU DE RESIDENCE AU 1ER JANVIER 1975

LIEU DE RESIDENCE AU 1-1-1975	POPULATION TOTALE							POP. ACTIVE		PERSONNES DE REFERENCE	
	TOTAL	%	MOINS DE 20 ANS	20-29 ANS	30-39 ANS	40-59 ANS	60 ANS OU PLUS	OMBRE	%	OMBRE	%
	TOTAL	2376	100,0	728	256	344	512	836	932	100,0	832
MEME COMMUNE (1)	1696	71,4	416	188	140	432	447	672	72,1	656	73,2
AUTRE COMMUNE DE FRANCE	1400	58,9	276	128	140	424	467	568	60,9	572	69,7
AUTRE COMMUNE DE FRANCE	648	27,3	296	68	136	51	44	248	26,6	169	20,2
DE FRANCE METROPOLITAINE	456	19,2	212	52	132	21	32	176	18,9	138	13,0
METROPOLITAINE	312	13,1	148	32	91	20	27	108	11,6	76	9,1
METROPOLITAINE	12	0,5	-	-	8	-	4	4	0,4	4	0,5
METROPOLITAINE	64	2,7	24	8	16	8	5	25	2,7	23	2,4
METROPOLITAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
METROPOLITAINE	32	1,3	16	-	8	8	-	10	1,3	8	1,0
METROPOLITAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(5) LYON EST CONSIDERE COMME UNE SEULE COMMUNE, DE MEME QUE MARSEILLE ET CHACUN DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

(1) ZPIU: ZONE DE PEUPLEMENT INDUSTRIEL URBAIN

T8. Migrations ALTERNANTES

ACTIFS AYANT UN EMPLOI	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			DT AYANT AU MOINS UN ENFANT (D)		
	TOTAL	%	TOTAL	15-34 ANS	35-54 ANS	55 ANS OU PLUS	TOTAL	15-34 ANS		35-54 ANS	55 ANS OU PLUS
	ENSEMBLE	856	100,0	596	224	264	108	268		108	96
DONT RESIDANT ET TRAVAILLANT: (1)											
DANS LA MEME COMMUNE	476	55,6	332	132	140	72	144	88	68	23	24
DANS DEUX COMMUNES DIFFERENTES	380	44,4	264	92	136	36	119	60	28	6	48
DE MEME DEPARTEMENT	332	38,8	220	72	112	36	112	70	28	3	48
DE LA MEME ZPIU (2)	108	12,6	72	20	40	12	35	15	15	4	6
DE LA MEME UNITE URBAINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(D) NOMBRE DE FEMMES ACTIVES AYANT UN EMPLOI QUI ONT AU MOINS UN ENFANT DE 15 ANS OU MOINS

(1) APRES REPLACEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL NON DECLARES DONT LE NOMBRE S'ELÈVE A ... EST ... DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

T9. POPULATION ACTIVE ET POPULATION ACTIVE AGRICOLE PAR SEXE, AGE ET STATUT

STATUT	LES DEUX SEXES		SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ				
	TOTAL	%	TOTAL	15-34ANS	35-54ANS	55 OU +	TOTAL	15-34ANS	35-54ANS	55 OU +
ACTIFS	932	100,0	632	244	272	116	300	160	104	36
DONT AGRICOLES	308	33,0	228	88	80	60	80	24	44	12
NON SALARIES	300	32,2	208	84	84	40	92	24	56	12
DONT AGRICOLES	244	26,2	184	56	60	48	80	24	44	12
INDEPENDANTS SANS SALARIES	178	19,1	152	58	52	42	24	8	16	-
DONT AGRICOLES	156	16,7	132	52	44	36	24	8	16	-
EMPLOYEURS	42	4,5	44	4	24	16	4	-	4	-
DONT AGRICOLES	20	2,1	20	-	8	12	-	-	-	-
AIDES FAMILIAUX	76	8,2	12	4	8	-	64	16	36	12
DONT AGRICOLES	68	7,3	12	4	8	-	56	16	28	12
SALARIES (Y COMPRIS CHOMERS)	630	67,8	424	180	188	56	208	136	48	24
DONT AGRICOLES	64	6,9	64	32	32	12	-	-	-	-
APPRENTIS	8	0,9	-	-	-	-	8	8	-	-
SALARIES DU SECTEUR PRIVÉ	584	62,8	360	144	112	44	34	64	18	8
DONT AGRICOLES	52	5,6	52	24	16	12	-	-	-	-
TRAVAILLEURS A DOMICILE	12	1,3	-	-	-	-	12	4	4	4
CLERGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SALARIES DES ENTREPRISES PUBLIQUES OU NATIONALES ET DE LA SECURITE SOCIALE	8	0,9	8	4	4	-	-	-	-	-
SALARIES DE L'ETAT DES COLLECTIVITES LOCALES, REGIONALES, PUB. ET OFFICIELS D'IND.	144	15,5	80	12	64	-	64	28	24	12
CHOMERS	70	7,5	36	20	8	8	40	32	8	-

T10. MENAGES AGRICOLES (A): POPULATION TOTALE, POPULATION ACTIVE ET POPULATION ACTIVE AGRICOLE PAR SEXE ET AGE

ANNEE DE NAISSANCE	AGE EN 1-1-1983	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			PERSONNES DE REFERENCE	
		TOTAL	DONT ACTIFS	DT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIFS	DT ACTIFS AGRICOLES	TOTAL	DONT ACTIVES	DT ACTIV. AGRICOLES	HOMMES	FEMMES
TOTAL		896	364	292	426	236	116	468	126	76	248	48
1982-1973	0-4	40	///	///	20	///	///	20	///	///	///	///
1977-1973	5-4	40	///	///	52	///	///	40	///	///	///	///
1972-1963	10-14	64	///	///	16	///	///	48	///	///	///	///
1967-1960	15-19	68	8	-	32	4	-	36	4	-	-	-
1962-1953	20-24	40	36	18	28	16	12	32	28	4	4	-
1957-1953	25-29	52	48	32	38	26	24	24	20	4	20	-
1952-1943	30-34	72	76	56	40	48	44	38	26	12	40	-
1947-1943	35-39	40	32	32	16	16	16	24	16	16	12	-
1942-1933	40-44	40	44	40	20	26	16	30	16	14	28	-
1937-1933	45-49	34	30	28	16	16	16	18	4	4	12	-
1932-1923	50-54	50	24	24	16	16	16	36	8	-	16	-
1927-1923	55-59	70	56	52	44	44	40	26	12	12	40	8
1922-1913	60-64	44	16	16	24	16	16	30	-	-	24	4
1917-1913	65-69	32	4	-	20	4	4	12	-	-	20	-
1912-1903	70-74	44	-	-	12	-	-	32	-	-	12	12
AVANT 1903	75 OU +	72	-	-	28	-	-	44	-	-	20	24

(A) LES MENAGES AGRICOLES SONT LES MENAGES DONT LA PERSONNE DE REFERENCE EST UN ACTIF AGRICOLE OU UN ANCIEN AGRICULTEUR EXPLOITANT

T11. POPULATION TOTALE PAR SEXE, AGE ET CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	LES DEUX SEXES			SEXE MASCULIN			DONT			SEXE FEMININ			DONT		
	TOTAL	%	TOTAL	(A)	15-34ANS	35-54ANS	55 OU +	TOTAL	(B)	15-34ANS	35-54ANS	55 OU +			
TOTAL	2376	100,0	1104	49,8	336	17,6	316	1192	50,2	320	232	368			
DONT ACTIFS (10 A 59 ET 61)	932	39,2	632	67,8	244	27,2	110	300	32,2	100	104	36			
1. AGRICULTEURS EXPLOITANTS	244	10,3	164	67,2	56	6,0	48	30	32,8	24	44	12			
2. ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE	56	2,4	44	78,6	6	24	12	12	21,4	-	12	-			
3. CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	20	1,2	12	42,9	3	4	-	16	57,1	8	8	-			
4. PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	54	3,5	50	66,7	16	30	4	20	33,3	8	12	8			
5. EMPLOYES	160	8,7	48	30,0	0	3	4	112	70,0	56	16	8			
6. OUVRIERS (Y O. OUV. AGRIC.)	302	14,8	308	87,5	140	11	40	44	12,8	24	12	8			
7. RETRAITES	401	17,2	196	48,9	///	-	195	410	92,0	///	8	204			
8. AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	1044	43,8	356	34,1	90	-	4	300	28,8	168	120	128			
10. AGRICULTEURS EXPLOITANTS	244	10,3	164	67,2	56	6,0	48	30	32,8	24	44	12			
21. ARTISANS	40	1,7	32	10,0	4	10	10	6	15,0	-	6	-			
22. COMMERÇANTS ET ASSOCIES	16	0,7	10	70,0	-	-	-	4	25,0	-	-	-			
23. CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALAIRES OU PLUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
31. PROFESSIONS LIBERALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
32. CADRES FONCT. PUBL. PROF. INTELLECT. ET ARTISTIQUES	28	1,2	12	42,9	3	4	-	16	57,1	6	6	-			
33. CADRES D'ENTREPRISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
41. PROFESS. INTERMED. ENSEIGN. SANTE, FONCT. PUBL. PROF.	26	1,1	16	44,4	-	10	-	20	55,6	-	12	4			
42. PROF. INTERM. ADMIN. ET COMMERC. DES ENTREPRISES	28	1,2	20	71,4	3	6	4	8	28,6	4	-	4			
47. TECHNICIENS	8	0,3	5	100,0	4	4	-	-	-	-	-	-			
48. CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE	12	0,5	12	100,0	4	6	-	-	-	-	-	-			
51. EMPLOYES FONCTION PUBLIQUE	72	3,0	40	55,6	4	31	4	32	44,4	20	0	4			
52. EMPLOYES ADMIN. D'ENTREPR.	52	2,2	1	19,4	4	4	-	4	34,6	4	-	-			
53. EMPLOYES DE COMMERCE	8	0,3	-	-	-	-	-	8	100,0	8	-	-			
54. PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS	28	1,2	-	-	-	-	-	28	100,0	16	6	4			
61. OUVRIERS QUALIFIES	112	4,7	104	92,9	44	44	16	6	7,1	3	-	-			
62. OUVRIERS NON QUALIFIES	176	7,4	140	79,5	72	40	20	20	11,5	16	12	8			
63. OUVRIERS AGRICOLES	64	2,7	64	100,0	32	20	12	-	-	-	-	-			
71. ANCIENS AGRICULT. EXPLOIT.	172	7,2	64	37,2	///	-	64	100	58,8	///	4	104			
72. ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE	12	0,5	8	66,7	///	-	-	-	73,3	///	-	4			
73. ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	12	0,5	4	33,3	///	-	-	-	66,7	///	4	4			
74. ANCIENS EMPLOYES, OUVRIERS	212	8,9	120	56,6	///	-	100	90	42,4	///	-	92			
81. CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILE	8	0,3	-	-	-	-	-	8	100,0	6	-	-			
82. INACTIFS DIVERS (C)	1036	43,8	356	34,4	90	4	4	680	65,6	160	120	128			

(A) NOMBRE D'HOMMES POUR 100 PERSONNES DE MESE CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE  
 (B) NOMBRE DE FEMMES POUR 100 PERSONNES DE MESE CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE - (C) AUTRES QUE RETRAITES

T12. POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI PAR SEXE, STATUT, NATIONALITE ET ACTIVITE ECONOMIQUE (NOMENCLATURES 15A ET 40)

ACTIVITE ECONOMIQUE		LES DEUX	DONT	DONT SAL.	SEXE	DONT	SEXE	DONT
		SEXES	SALARIES	ETRANG.	MASCULIN	SALARIES	FEMININ	SALARIEES
TOTAL (ACTIFS AYANT UN EMPLOI)		856	558	16	595	388	250	168
J01 A J07	001. AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PECHE	300	56	12	220	56	80	-
J02 A J08	002. INDUSTRIEL, BATIMENT, GENIE CIVIL ET AGRICOLE	296	256	4	238	204	60	52
J03 A J14	003. COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES	260	244	-	140	128	120	116
001. AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PECHE		300	56	12	220	56	30	-
002. INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES		44	44	4	32	32	12	12
003. PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE		-	-	-	-	-	-	-
004. INDUSTRIES DES BIENS INTERMEDIAIRES		52	44	-	40	40	4	4
005. INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT		4	-	-	4	4	-	-
006. INDUSTRIES DES BIENS DE CONSOMMATION		92	92	-	60	60	32	32
007. BATIMENT ET GENIE CIVIL ET AGRICOLE		104	72	-	72	51	12	4
008. COMMERCE		48	48	-	28	28	20	20
009. TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS		32	32	-	18	18	16	16
010. SERVICES MARCHANDS		64	48	-	20	8	44	40
011. LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS		-	-	-	-	-	-	-
012. ASSURANCES		-	-	-	-	-	-	-
013. ORGANISMES FINANCIERS		8	8	-	8	8	-	-
014. SERVICES NON MARCHANDS		108	108	-	68	61	40	40
J01	T01. AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PECHE	300	56	12	220	56	30	-
J02	T02. INDUSTRIEL DE LA VERRE ET DU CRISTAL	20	20	-	18	18	4	4
J03	T03. AUTRES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	24	24	-	18	18	8	8
J04	T04. PROD. DE CONSTRUCTIFS MINERAUX SOLIDES, CONFECTIO.	-	-	-	-	-	-	-
J04	T05. PRODUCTION DE PETROLE ET DE GAZ NATUREL	-	-	-	-	-	-	-
J04	T06. PROD. ET DISTRI. D'ELECTRICITE, DISTRI. GAZ ET CH.	-	-	-	-	-	-	-
J04	T07. PROD. MINERAUX, METAUX FERREUX, TERRE TRANSFORM. ACIER	-	-	-	-	-	-	-
J04	T08. PRODUCTION MINERAIRES, METAUX, DEMI-PRODUITS NON FERREUX	-	-	-	-	-	-	-
J04	T09. PRODUIT. MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET MINERAUX DIVERS	4	-	-	4	4	-	-
J04	T10. INDUSTRIEL DU VERRE	-	-	-	-	-	-	-
J04	T11. CHIMIE DE BASE, PROD. FIBRE ET FILLES ARTIF. ET SYNTH.	4	-	-	4	-	-	-
J04	T12. Fonderie et travail des metaux	36	28	-	32	24	4	4
J04	T13. INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	-	-	-	-	-	-	-
J05	T14. INDUSTRIE CAOUTCHOUC, TRANSF. DES MATIERES PLASTIQUES	8	8	-	8	6	-	-
J05	T15. CONSTRUCTION MECANIQUE	-	4	-	4	4	-	-
J05	T15A. CONSTR. MATERIELS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE PROFESS.	-	-	-	-	-	-	-
J05	T15B. FABRICATION D'EQUIPEMENT MENAGER	-	-	-	-	-	-	-
J05	T16. CONSTR. VEH. AUTOM., AUTRES MATER. TRANSPORT TERRESTRE	-	-	-	-	-	-	-
J05	T17. CONSTRUCTION NAVALE ET AERONAUTIQUE, ARMEMENT	-	-	-	-	-	-	-
J05	T18. PARACHIMIE ET INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	4	4	-	4	4	-	-
J05	T19. INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT	4	4	-	-	-	4	4
J05	T20. INDUSTRIES DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	-	-	-	-	-	-	-
J05	T21. INDUSTRIES BOIS ET MEUBLEMENTS, INDUSTRIES DIVERSES	76	76	-	52	52	24	24
J05	T22. IMPRIMERIE, PRESSE, EDITION	8	8	-	4	4	4	4
J07	T24. BATIMENT ET GENIE CIVIL ET AGRICOLE	104	72	-	92	68	12	4
J08	T25. COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE	8	8	-	8	8	-	-
J08	T26. COMMERCE DE GROS NON ALIMENTAIRE	20	20	-	16	16	4	4
J08	T27. COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE	8	8	-	-	-	4	4
J08	T28. COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRE	12	12	-	-	-	12	12
J09	T31. TRANSPORTS	8	8	-	4	4	4	4
J09	T32. TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	24	24	-	12	12	12	12
J10	T29. REPARATION ET COMMERCE DE L'AUTOMOBILE	4	-	-	4	-	-	-
J10	T30. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	20	12	-	4	-	16	12
J10	T33. SERVICES MARCHANDS RENDUS AUX ENTREPRISES	8	4	-	8	-	-	-
J10	T34. SERVICES MARCHANDS RENDUS AUX PARTICULIERS	32	32	-	4	4	28	28
J11	T35. LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	-	-	-	-	-	-	-
J12	T36. ASSURANCES	-	-	-	-	-	-	-
J13	T37. ORGANISMES FINANCIERS	8	8	-	8	8	-	-
J14	T38. SERVICES NON MARCHANDS	108	108	-	68	61	40	40

T15. MENAGES ET POPULATION DES MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE  
 POPULATION DES MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (CS)	MENAGES SELON LA CS DE LA PERSONNE DE REFERENCE			POPULATION DES MENAGES SELON LA CS DE LA PERSONNE DE REFERENCE			POPULATION DES MENAGES SELON LA CS INDIVIDUELLE		
	PERSONNE DE REFERENCE	LES DEUX SEXES	%	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	LES DEUX SEXES	%	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ
TOTAL	352	2376	100,0	1134	1192	2376	100,0	1184	1192
DONT ACTIFS AGRICOLES ET ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS (10, 69 ET 71)	196	596	37,7	420	466	460	20,2	292	158
ACTIFS (10 A 59 ET 61)	512	1632	77,1	940	998	938	39,2	632	300
INACTIFS (71 A 75 ET 82)	300	544	22,9	194	200	1444	60,8	552	892
1. AGRICULTEURS EXPLOITANTS	144	576	24,2	280	296	244	10,3	154	80
2. ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE	44	176	7,4	70	84	56	2,4	44	12
3. CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	12	44	1,9	20	24	18	0,8	12	16
4. PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	24	200	8,4	100	100	84	3,5	56	28
5. EMPLOYES	32	144	6,1	60	76	160	6,7	48	112
6. OUVRIERS (Y COMPRIS LES OUVRIERS AGRICOLES)	196	592	29,1	780	812	352	14,8	308	44
7. RETRAITES	200	476	20,2	204	240	400	17,2	196	212
8. AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	40	60	2,6	16	20	1044	43,9	356	668
10. AGRICULTEURS EXPLOITANTS	144	576	24,2	280	296	244	10,3	154	80
21. ARTISANS	32	124	5,2	64	60	40	1,7	32	6
22. COMMERÇANTS ET ARTISANS	12	52	2,2	28	24	16	0,7	12	4
23. CHEFS D'ENTREPRISE SALARIES OU PLUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31. PROFESSIONS LIBERALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32. CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE, PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET ARTISTIQUES	12	44	1,9	20	24	28	1,2	12	16
36. CADRES D'ENTREPRISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41. PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA SANTE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET ASSIMILES	24	60	2,5	36	32	36	1,5	16	20
46. PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES	20	60	2,5	36	32	28	1,2	20	8
47. TECHNICIENS	8	20	0,8	8	12	8	0,3	8	-
48. CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE	12	44	1,9	20	24	12	0,5	12	-
51. EMPLOYES DE LA FONCTION PUBLIQUE	44	112	4,7	60	52	72	3,0	40	32
54. EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE	8	32	1,3	8	24	28	1,2	8	44
55. EMPLOYES DE COMMERCE	-	-	-	-	-	8	0,3	-	8
56. PERSONNEL DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS	-	-	-	-	-	20	0,8	-	28
61. OUVRIERS QUALIFIES	76	260	10,9	140	120	112	4,7	104	8
66. OUVRIERS NON QUALIFIES	70	284	12,0	160	134	176	7,4	140	36
69. OUVRIERS AGRICOLES	48	140	5,9	80	60	64	2,7	64	-
71. ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS	104	172	7,2	60	104	172	7,2	64	108
72. ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE	12	16	0,7	-	8	12	0,5	-	4
73. ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	4	8	0,3	4	4	12	0,5	4	8
76. ANCIENS EMPLOYES ET OUVRIERS	160	280	11,8	144	136	212	8,9	120	92
81. CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILÉ	-	-	-	-	-	8	0,3	-	8
82. INACTIFS DIVERS (AUTRES QUE RETRAITES)	40	60	2,5	16	24	106	4,5	36	68

T14. MENAGES PAR TYPE SELON L'AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE ET LES CARACTERISTIQUES DE LA FAMILLE PRINCIPALE (A)

TYPE DE MENAGE	MENAGES					MENAGES AVEC UNE SEULE FAMILLE SANS ISOLES		FAMILLES PRINCIPALES AYANT UN ENFANT(S) DE 16 ANS OU MOINS					NB MOY. D'ENF. DE 16 ANS OU MOINS PAR FAMILLE DONT AU MOINS UN ENF. (B)	
	TOTAL	%	AGE PERSONNE REFERENCE			TOTAL	%	0	1	2	3	4 OU PLUS	%	%
			MOINS DE 40 ANS	40 A 64 ANS	65 ANS OU PLUS									
TOTAL	596	100,0	200	364	268	500	83,7	306	96	108	66	16	0,99	2,04
PERSONNE SEULE	200	33,5	10	52	144	24,2	0	0	0	0	0	0	0	0
HOMME	90	15,1	12	20	36	6,0	0	0	0	0	0	0	0	0
FEMME	110	18,4	0	32	108	18,2	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES MENAGES														
SANS FAMILLE	4	0,7	4	24	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MENAGES DONT LA FAMILLE PRINCIPALE EST NON PARENTALE	24	4,0	-	24	-	0	24	12	12	-	-	-	0,50	1,00
HOMME + ENFANTS	20	3,4	-	20	-	0	20	0	10	-	-	-	0,50	1,00
FEMME + ENFANTS	4	0,7	-	4	-	0	4	0	0	-	-	-	-	-
MENAGES DONT LA FAMILLE PRINCIPALE EST UN COUPLE (C)	572	95,7	194	364	124	492	82,4	296	94	108	66	16	1,01	2,09
HOMME ET FEMME INACTIFS	144	24,2	-	24	112	11,0	144	0	0	0	0	0	0,00	0,00
HOMME INACTIF ET FEMME ACTIVE	0	0,0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-
HOMME ACTIF ET FEMME INACTIVE	21	3,5	4	17	0	17,0	21	6	4	30	0	4	1,13	1,94
HOMME ET FEMME ACTIFS	107	17,9	104	100	4	19,0	208	60	36	64	36	10	1,58	2,22

(A) LA FAMILLE PRINCIPALE EST LA FAMILLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE - (B) NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS DES FAMILLES AYANT AU MOINS UN ENFANT DE 16 ANS OU MOINS - (C) AVEC OU SANS ENFANT

T15. FAMILLES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE ET LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS

CS DE LA PERSONNE DE REFERENCE	NOMBRE DE FAMILLES	FAMILLES AYANT UN ENFANT(S) DE 16 ANS OU MOINS				NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS	NOMBRE MOYEN D'ENF. DE 16 ANS OU MOINS
		0	1	2	3		
TOTAL	596	306	96	108	66	596	0,99
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	100	4	24	36	16	200	1,47
ARTISANS COMMERCIANTS	44	10	12	16	-	44	1,00
CHEFS D'ENTR. CADRES PROP.	12	4	-	4	4	20	1,67
INTELL. SUP. PROF. INTERM.	20	20	12	6	12	50	1,25
EMPLOYES	40	20	4	0	0	44	1,10
OUVRIERS	106	40	44	52	20	202	1,90
RETRAITES	14	14	-	-	-	14	1,00
AUTRES (D)	6	4	-	4	-	6	1,00

T16. FAMILLES SELON LE TYPE

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE FAMILLES	%	FAMILLES AVEC UN ENFANT DE 16 ANS OU MOINS (B)		
			%	%	
					NB MOY. D'ENF. DE 16 ANS OU MOINS
TOTAL	596	100,0	34	0,99	2,04
FAMILLES NON PARENTALES	24	4,0	-	0,50	1,00
HOMME + ENFANTS	20	3,4	-	0,60	1,00
FEMME + ENFANTS	4	0,7	-	-	-
COUPLE	572	95,7	34	1,01	2,09
HOMME ET FEMME INACTIFS	144	24,2	-	0,00	0,00
HOMME INACTIF ET FEMME ACTIVE	0	0,0	-	-	-
FEMME ACTIVE	21	3,5	4	1,13	1,94
HOMME ACTIF ET FEMME INACTIVE	107	17,9	10	1,58	2,22
HOMME ET FEMME ACTIFS	208	34,9	60	1,58	2,22

(D) AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

(E) FAMILLES AYANT AU MOINS UN ENFANT NE A PARTIR DE MARS 1979 (ENFANTS AYANT PAS ATTEINT LEUR 16 ANIVERSAIRE A LA DATE DU RECENSEMENT)

T17. CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE TYPE DE MENAGE

TYPE DE MENAGE	TOTAL	DANS UN LOG. OCCUPANT DT INM. LOGEMENT		LOG. OCCUPANT DT INM. LOGEMENT		LOGEMENT OCCUPANT DT INM. LOGEMENT		LOGEMENT OCCUPANT DT INM. LOGEMENT		DONT INM. LOGEMENT		NB MOYEN	
		IMMEUBLE D'1 SEUL LOGEMENT	DS IM. ACHEVE AVANT 1949	LOG. OC- COUPE PAR ARRIVE APRES 1974	LOG. OC- PROPRIE- TAIRE	DT INM. ACHEVE APRES 1974	LOGEMENT AVEC TT LL CON- FORT(A)	LOGEMENT EQUIPE DU TELE- PHONE	OCCUPANT AYANT 1 VOITURE AU MOINS	OCCUPANT AYANT 2 VOITURES OU PLUS	PIECES PAR LOI	PERS. PAR PIECE	NB MOYEN PIECES
TOTAL	832	792	600	612	289	112	343	516	538	176	4,27	0,67	
%	100,0	95,2	72,1	73,6	34,6	13,5	41,3	74,0	78,7	21,2	///	///	
1 PERSONNE:	208	192	166	140	48	16	46	100	44	4	3,15	0,32	
DE MOINS DE 35 ANS	12	8	4	8	12	0	4	-	4	-	3,57	0,27	
DE 35 A 64 ANS	52	44	36	28	8	4	12	24	24	4	3,08	0,32	
DE 65 ANS OU PLUS	144	140	126	104	28	4	32	76	16	-	3,14	0,32	
2 PERSONNES:	220	204	196	154	40	4	64	160	160	24	4,15	0,48	
DT COUPLE MOINS 35 ANS (C)	12	-	0	8	12	4	-	12	12	4	4,00	0,50	
DONT COUPLE DE 35 A 64 ANS	84	76	68	56	24	-	40	76	76	16	4,29	0,47	
DONT COUPLE DE 65 ANS OU PLUS	106	96	96	76	4	-	36	76	66	-	3,96	0,51	
3 PERSONNES:	128	124	86	96	44	10	64	94	108	52	4,47	0,67	
DONT COUPLE AVEC 1 ENFANT	88	84	56	64	44	20	40	60	64	40	4,59	0,65	
4 PERSONNES:	132	128	78	104	64	44	64	110	116	36	5,16	0,77	
DONT COUPLE AVEC 2 ENFANTS	100	96	48	72	60	44	76	84	92	30	5,00	0,79	
5 PERSONNES:	84	84	48	56	24	16	44	76	74	24	4,71	1,06	
DONT COUPLE AVEC 3 ENFANTS	80	80	44	52	20	16	44	70	70	20	4,35	1,03	
6 PERSONNES OU PLUS:	60	60	28	52	16	12	24	56	56	24	5,60	1,16	
DT COUPLE AVEC 4 ENFANTS	28	28	16	28	8	8	16	28	24	8	5,29	1,22	

(A) AVEC SAIGNOIR OU BOUCHES W.C. INTERIEURS ET CHAUFFAGE CENTRAL - (B) COUPLE DONT L'HOMME A MOINS DE 35 ANS

RESIDENCES PRINCIPALES	TOTAL	CATEGORIE DE LOGEMENT			
		LOGEMENT ORDINAIRE	LOG.-FOYER PERS. ACES	PIECE IN- DEPENDANTE	CHAMBRE NEUBLEE
T18. RESIDENCES PRINCIPALES ET POPULATION CORRESPONDANTE SELON LA CATEGORIE DE LOGEMENT	832	832	-	-	-
NOMBRE	832	832	-	-	-
%	100,0	100,0	-	-	-
POPULATION	2376	2376	-	-	-
%	100,0	100,0	-	-	-

T19. RESIDENCES PRINCIPALES ET POPULATION CORRESPONDANTE SELON L'EQUIPEMENT DES RESIDENCES PRINCIPALES

RESIDENCES PRINCIPALES (C)	ALIMENTATION EN EAU			% C. A L'INTE- RIEUR DU LOGEMENT	INSTALLATIONS SANITAIRES		LOGEMENT AVEC CHAUF- PAGE CENTRAL		LOGEMENT AYANT TOUR LE CONFORT		LOGEMENT EQUIPE DU TELE- PHONE		OCCUPANT DISPOSANT D'UNE VOITURE	
	EAU CHAUDE	DONT PARI INDIVIS- IBLE	EAU FROIDE SUFFI- SANT		LOGEMENT SANS EAU	BAIGNOIR OU DOUCHE INSTALLES	LOGEMENT SANS BAIGNOIR OU DOUCHE	LOGEMENT SANS CHAUF- PAGE CENTRAL	LOGEMENT AVEC CHAUF- PAGE CENTRAL	LOGEMENT SANS TOUR LE CONFORT	LOGEMENT AVEC TOUR LE CONFORT	LOGEMENT SANS TELE- PHONE	LOGEMENT AVEC TELE- PHONE	LOGEMENT SANS VOITURE AU MOINS UN
NOMBRE	832	600	104	70	566	566	448	372	346	224	516	538	176	
%	100,0	72,1	12,5	84,2	67,9	67,9	53,9	44,7	41,6	26,9	74,0	78,7	21,2	
POPULATION	1930	1972	366	40	1772	1836	1464	1196	1144	440	1924	1984	692	
%	100,0	102,2	19,0	17,7	74,6	79,6	61,6	62,0	48,1	22,8	81,0	83,5	29,1	

(C) LA COLONNE TOTAL FIGURE AU TABLEAU T18 - (D) AVEC SAIGNOIR OU BOUCHES W.C. INTERIEURS ET CHAUFFAGE CENTRAL  
(E) SANS EAU COURANTE/OU AVEC EAU COURANTE MAIS SANS W.C. INTERIEURS NI INSTALLATIONS SANITAIRES

T20. RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES ET L'INDICE DE PEUPELEMENT

RESIDENCES PRINCIPALES	TOTAL	NOMBRE DE PIÈCES						INDICE DE PEUPELEMENT				
		1	2	3	4	5	6 OU +	SOUS-PEUPELEMENT		SURPEUPELEMENT		
		ACCENTUE		MODERE		NORMAL		ACCENTUE				
ENSEMBLE	10370	26	84	160	270	120	154	349	232	153	76	16
POPULATION	10370	37	107	192	332	147	197	409	279	202	97	19
DONT : LOGEMENT OCCUPE PAR UN MENAGE ARRIVE DE- PUIS LE 1-1-1975	10370	17	69	145	330	192	251	357	239	237	104	42
DONT : LOGEMENT OCCUPE PAR UN MENAGE ARRIVE DE- PUIS LE 1-1-1975	10370	1	24	40	100	31	71	100	30	72	32	4
DONT : LOGEMENT OCCUPE PAR UN MENAGE ARRIVE DE- PUIS LE 1-1-1975	10370	1	-	16	7	20	20	34	36	23	10	-

T21. RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

RESIDENCES PRINCIPALES	TOTAL	STATUT D'OCCUPATION					
		PROPRIETE		LOGE		LOGE-TAIRE	
		TAIRE	GRATIEUX	PROPRIETE	GRATIEUX	D'UN LOCAL VIDE	D'UN LOCAL OCCUPE
ENSEMBLE	812	48	84	36	-	-	-
POPULATION	7370	57	107	107	-	-	-
DONT : LOGEMENT OCCUPE PAR UN MENAGE ARRIVE DE- PUIS LE 1-1-1975	7370	67	72	117	-	-	-
DONT : LOGEMENT OCCUPE PAR UN MENAGE ARRIVE DE- PUIS LE 1-1-1975	142	21	20	40	-	-	-
DONT : LOGEMENT OCCUPE PAR UN MENAGE ARRIVE DE- PUIS LE 1-1-1975	7570	71	71	127	-	-	-

T22. MODE DE CHAUFFAGE DES RESIDENCES PRINCIPALES

MODE DE CHAUFFAGE		TOTAL
CHAUFFAGE URBAIN		832
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL COLLECTIF		16
LOGEMENT DANS IMMEUBLE INDIVIDUEL		352
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		4
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		4
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		460
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		12
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		316
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		92
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		6
LOGEMENT DANS IMMEUBLE COLLECTIF/ EQUIPE D'UN CHAUFFAGE CENTRAL INDIVIDUEL		32

(A) LA COLONNE TOTAL FIGURE AU TABLEAU T20

